



Audit social
Un nouveau **pacte**
pour nos relations de travail



91 Rapport 2011 du président du Conseil général sur l'activité des services départementaux



Le mot du président



Au service des Essonniennes et des Essonniens

Le rapport d'activités 2011 retrace la richesse, la diversité, et l'utilité des actions que les services départementaux mènent au nom de notre collectivité pour faciliter la vie quotidienne des Essonniennes et des Essonniens.

Les agents peuvent tirer une légitime fierté du service public ainsi offert aux habitants de l'Essonne, et de ces actions qui chaque année parviennent, au nom de nos valeurs de solidarité, à maintenir un haut niveau de dépense publique efficace, équilibrée, juste et durable.

2011 aura été incontestablement marquée par de très nombreux projets ambitieux et la refonte de nos politiques publiques afin de toujours mieux répondre, dans un contexte rugueux, aux attentes des Essonniennes et des Essonniens.

Tout d'abord, notre engagement déterminé, résolu et volontaire, en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations. Avec l'adoption du Plan départemental de prévention et de lutte contre les discriminations en novembre 2011 ou en constituant un réseau de collectivités locales essonniennes qui s'engagent à développer des politiques locales pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Essonne devient un acteur essentiel de la promotion de l'égalité.

2011 est aussi une année symbolique pour le développement du service public essonnien. En s'engageant dans le financement de maisons de retraites 100% publiques, le Département de l'Essonne agit concrètement pour la baisse du coût d'hébergement des personnes âgées dépendantes.

La réforme de notre partenariat avec les territoires confirme notre engagement auprès des communes et des intercommunalités essonniennes. Elle permet d'introduire certaines exigences en termes de lutte contre les discriminations ou de développement durable et favorise la création de services publics.

Enfin, l'engagement résolu du Conseil général dans la candidature pour l'accueil du Grand stade de Rugby. L'Essonne, historiquement terre de rugby, milite et mobilise depuis plusieurs mois l'ensemble des Essonniennes et des Essonniens, des sportifs, des acteurs politiques et économiques pour que la Fédération française de rugby retienne la candidature essonnienne pour l'implantation du futur stade dédié à l'ovalie. Verdict imminent, fin juin 2012.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jérôme Guedj
Président du Conseil général

Le mot du Directeur général des services



L'année 2011 a été une année riche en événements au sein de notre Département. Les politiques publiques décidées par le nouvel exécutif ont particulièrement mis en lumière la diversité des compétences des 4600 agents de notre Conseil général.

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été au cœur des préoccupations départementales en 2011. Au travers de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des agents départementaux et grâce à la mise en place d'actions concrètes au sein des équipes départementales, le Département a cherché à montrer l'exemple dans ce domaine. Ainsi, il souhaite amener ses partenaires institutionnels et associatifs à l'imiter dans leurs propres actions. En 2011 et au-delà, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes continuera de guider l'esprit de nos politiques publiques pour que le quotidien des personnes victimes de ces discriminations puisse connaître de réelles améliorations.

Face aux nombreuses évolutions de l'institution départementale au cours de ces dernières années, un audit social a également été lancé au sein de la collectivité. Cette démarche, visant à mieux connaître l'état de nos relations de travail, a permis la mise en place d'espaces de parole divers pour les agents. Les éléments tirés de cette étude mettent en exergue un baromètre intéressant des forces et faiblesses de notre collectivité. Les facteurs de satisfaction au travail, mais aussi les éléments irritants sont ainsi clairement identifiés et seront dès lors au cœur de la réalisation des outils de pilotage de demain.

Le travail sur les outils de pilotage est par ailleurs un des éléments de la modernisation du service public, centre de nos préoccupations actuelles. Une réflexion sur la place des pilotes de projets et le positionnement des décideurs a été entamée en 2011. Elle se déroule en parallèle d'un recentrage des moyens techniques du Département et d'une modernisation des outils, notamment informatique. Je citerais ici par exemple le Schéma directeur immobilier, le développement d'outils numériques de pointe dans les collèges ou encore dans l'organisation des transports scolaires. Cette démarche de mutualisation des moyens permet d'améliorer et de moderniser le service public au service des Essonnais.

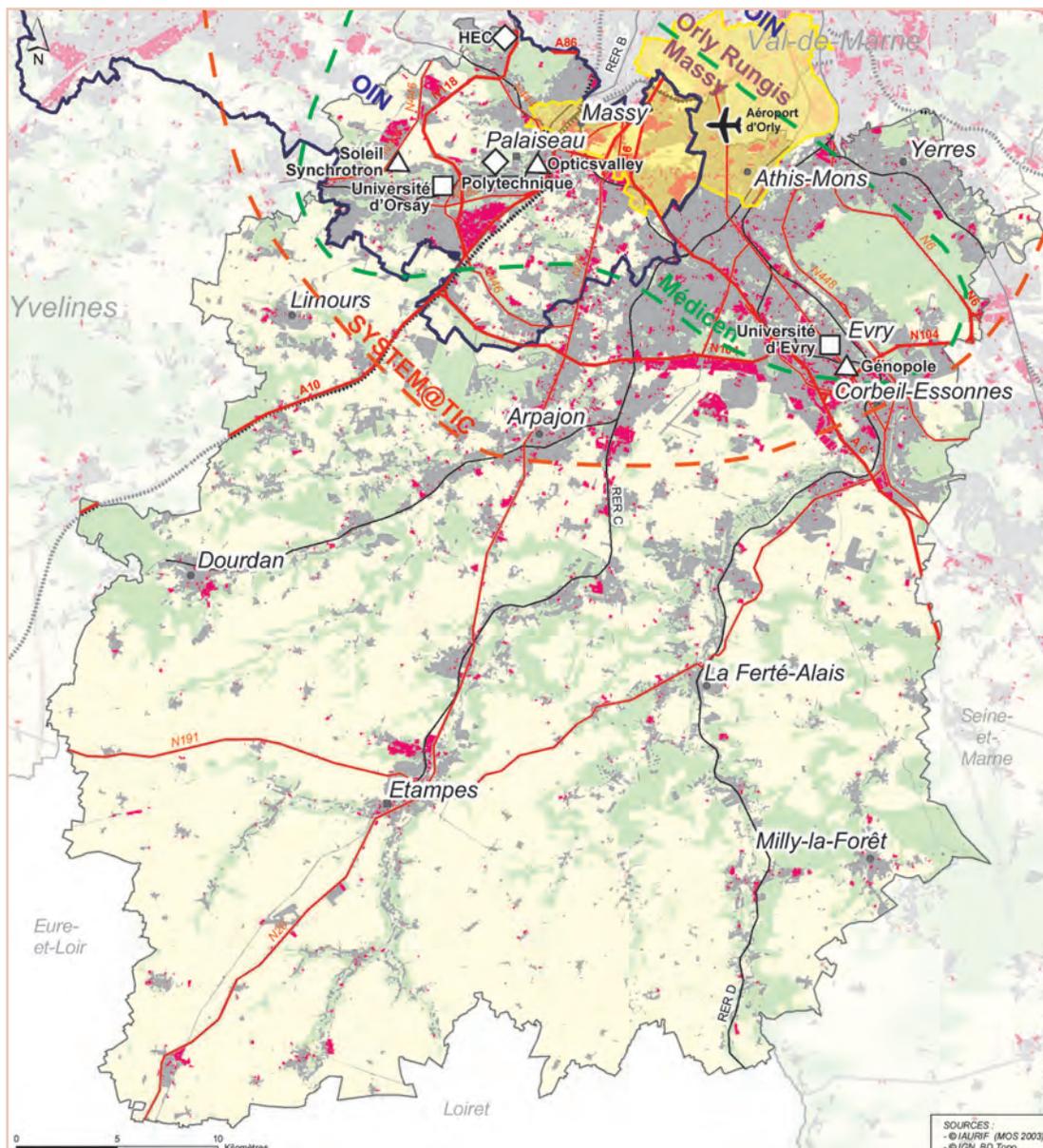
Toutes ces politiques ont pu émerger grâce à la compétence et à l'implication des agents départementaux que je tiens ici à saluer une nouvelle fois. Ces agents ont, cette année encore, marqué leur attachement au service public départemental et prouvé leur volonté de toujours travailler au plus près des besoins et des préoccupations des Essonniennes et des Essonnais. Leur implication quotidienne, leurs grandes compétences reconnues et leur motivation permettent au Département de développer des politiques publiques de qualité qui nourrissent l'esprit de dynamisme et d'innovation au bénéfice de tous les Essonnais.

Jean-Christophe Baudouin
Directeur général des services

Sommaire

■ Le territoire essonnien	p 5
■ Les conseillers généraux	p 7
■ L'institution départementale	p 9
■ Rétrospective de l'année	p 11
■ Grands dossiers d'intérêt départemental	p 12
■ 2011 : année de l'égalité	p 12
■ Vers une meilleure connaissance de nos conditions de travail : un audit social	p 16
■ Être durablement solidaires	p 20
■ Faciliter l'insertion et l'accès au logement	p 27
■ Développer davantage la solidarité pour combattre la précarité	p 31
■ Garantir aux collégiens Essonnien des conditions propices à leur réussite scolaire	p 33
■ Favoriser l'épanouissement des Essonnien par l'accès facilité à la culture et au sport	p 36
■ Préserver ensemble durablement notre avenir	p 42
■ Évoluer dans un environnement préservé	p 44
■ Participer activement à l'aménagement cohérent et maîtrisé du territoire et à son développement économique	p 46
■ Se déplacer mieux en toute sécurité	p 50
■ Conforter la sécurité sur notre territoire	p 52
■ Défendre un service public de qualité	p 55
■ Bilan social	p 60
■ L'organigramme des services du Conseil général	p 64
■ Bilan financier	p 71

Le territoire essonnien



- Université
- ◇ Grande école
- △ Etablissement scientifique
- Pôle Orly Rungis Massy
- ▭ OIN Massy Saclay Palaiseau SQY Versailles
- Pôle de compétitivité Médicen
- Pôle de compétitivité SYSTEM@TIC
- Habitat, équipements, autres
- Activités
- Cultures
- Bois

CHIFFRE CLÉ

1 225 717 habitants

1 804 km² soit une densité de **670** habitants/km²

196 communes

42 cantons

3 arrondissements

432 269 emplois au total

Taux de chômage : **7%**
(au 2^e trimestre 2011)

2 pôles de compétitivité mondiaux : System@tic et Meditech santé

Des grandes écoles et universités : Université Évry-Val d'Essonne ; SUPELEC ; École Polytechnique...

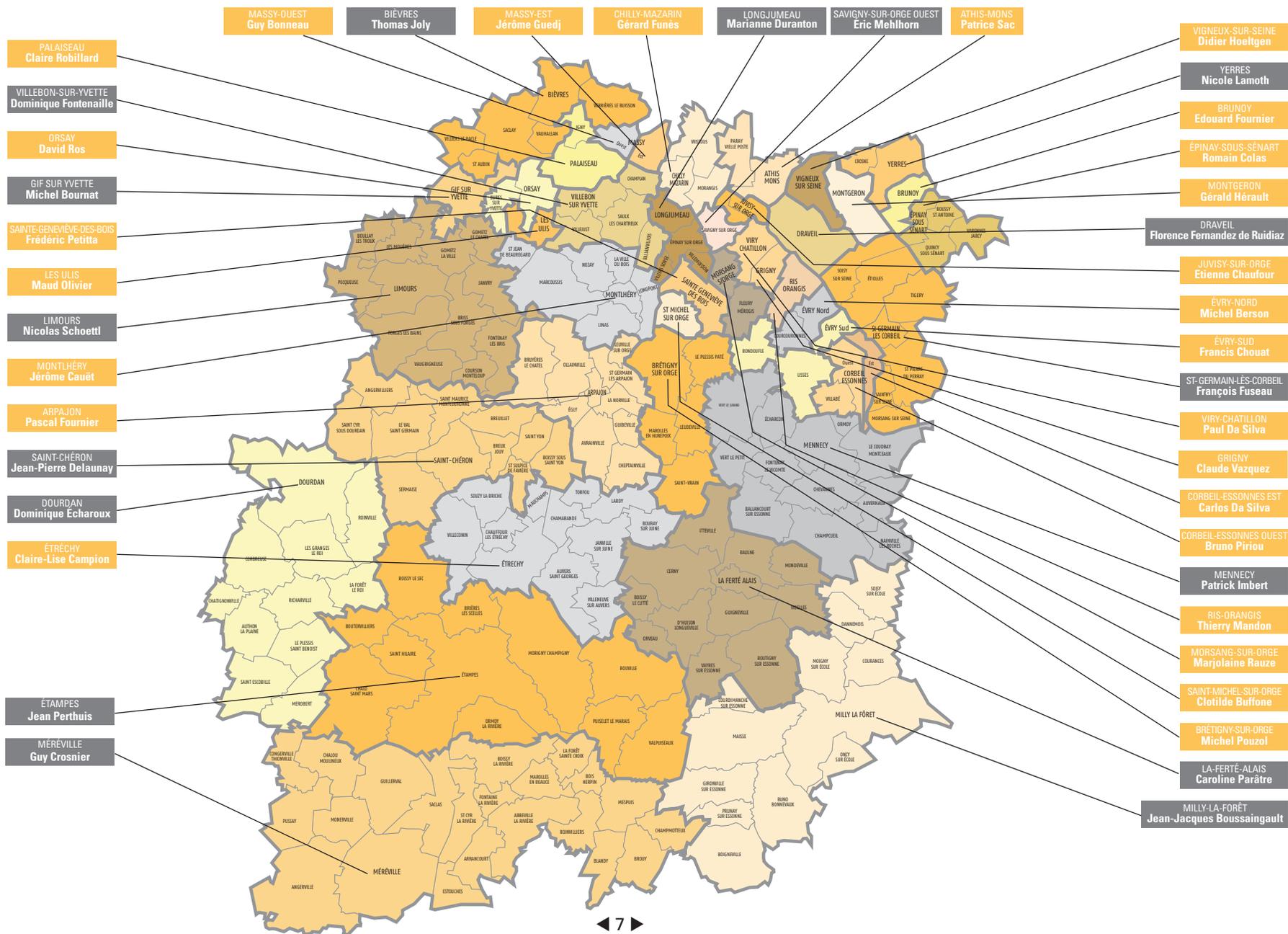
Des laboratoires de recherche : Genopole, CNRS, Commissariat à l'Énergie Atomique...

Source : Insee

Les Conseillers généraux des 42 cantons de l'Essonne

MAJORITÉ

OPPOSITION



Les Conseillers généraux des 42 cantons de l'Essonne

MAJORITÉ

OPPOSITION

MASSY EST



Jérôme Guedj
Président
du Conseil général
de l'Essonne

ÉVRY SUD Francis Chouat 1 ^{er} Vice-président chargé de l'aménagement et du développement des territoires, des transports, de l'emploi et des politiques contractuelles	MORSANG-SUR-ORGE Marjolaine Rauze 2 ^e Vice-présidente chargée des solidarités et de la santé	CORBEIL-ESSONNES EST Carlos Da Silva 3 ^e Vice-président chargé des finances et du service public départemental	PALaiseau Claire Robillard 4 ^e Vice-présidente chargée du développement durable et solidaire, de l'environnement, de l'agriculture	MASSY OUEST Guy Bonneau 5 ^e Vice-président chargé de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des nouveaux emplois	ÉTRÉCHY Claire-Lise Campion 6 ^e Vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille et de la mission Sud Essonne	BRÉTIGNY-SUR-ORGE Michel Pouzol 7 ^e Vice-président chargé de la culture, du sport, de la vie associative et de la coopération décentralisée	LES ULIS Maud Olivier 8 ^e Vice-présidente chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité	ORSAY David Ros 9 ^e Vice-président chargé de l'économie de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et des relations internationales	ARPAJON Pascal Fournier 10 ^e Vice-président chargé des équipements publics et des infrastructures routières	SAINTE-GENEVIÈVE DES-BOIS Frédéric Petitta 11 ^e Vice-président chargé du logement et de l'habitat	CORBEIL-ESSONNES OUEST Bruno Piriou 12 ^e Vice-président chargé de la jeunesse et de la citoyenneté	ÉVRY NORD Michel Berson Conseiller général délégué en charge des relations avec les collectivités locales	ATHIS-MONS Patrice Sac Président délégué chargé de l'éducation et des collèges
--	---	---	---	---	---	--	---	---	--	--	---	---	--

ÉPINAY SOUS-SENART Romain Colas Président délégué chargé de la cohésion sociale et urbaine	BRUNY Édouard Fournier Président délégué chargé des nouvelles technologies	MONTGERON Gérald Hérauld Président délégué chargé de l'évaluation des politiques publiques	VIRY-CHÂTILLON Paul da Silva Conseiller général délégué auprès du 1 ^{er} Vice-président chargé du tourisme, des anciens combattants	MONTLHÉRY Jérôme Cauët Conseiller général délégué auprès du 3 ^e Vice-président chargé de l'action sociale territorialisée et des relations avec les partenaires sociaux Président du SDIS	VIGNEUX-SUR-SEINE Didier Hoeltgen Conseiller général délégué auprès du 7 ^e Vice-président chargé de la vie associative	SAINT-MICHEL SUR-ORGE Clotilde Buffone	JUVISY-SUR-ORGE Etienne Chauffour	CHILLY-MAZARIN Gérard Funès	RIS-ORANGIS Thierry Mandon	GRIGNY Claude Vazquez
--	--	--	--	---	---	---	--	------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------

GIF-SUR-YVETTE Michel Bournat	MILLY-LA-FORÊT Jean-Jacques Boussaingault	MÉRÉVILLE Guy Crosnier	SAINT-CHÉRON Jean-Pierre Delaunay	LONGJUMEAU Marianne Duranton	DOURDAN Dominique Écharoux	DRAVEL Florence Fernandez de Ruidiaz	VILLEBON SUR-YVETTE Dominique Fontenaille	SAINT-GERMAIN LÈS-CORBREIL François Fuseau	MENNECY Patrick Imbert	BIÈVRES Thomas Joly	YERRES Nicole Lamoth	SAVIGNY-SUR-ORGE Éric Mehlhorn	LA FERTÉ-ALAIS Caroline Parâtre	ÉTAMPES Jean Perthuis	LIMOURS Nicolas Schœttl
--------------------------------------	--	-------------------------------	--	-------------------------------------	-----------------------------------	---	--	---	-------------------------------	----------------------------	-----------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------------

L'institution départementale



Présentation du Conseil général

Le Département est une collectivité territoriale, au même titre que les communes et les régions.

Le Conseil général est chargé selon les termes de la loi de « régler par ses délibérations les affaires du département ».

Les attributions et les missions de cette assemblée élue sont donc extrêmement variées.

Elles font du département, service public de proximité, un acteur de premier plan de notre vie quotidienne.

Pour éviter la confusion avec le terme de département, circonscription administrative du territoire de la République dans laquelle l'État est représenté par le Préfet, on utilise couramment le terme de Conseil général pour désigner la collectivité territoriale.

Les grands domaines de compétences du Département

Les lois de décentralisation adoptées en 1982 et 1983 ont défini les diverses compétences du Conseil général. Des compétences encore élargies avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'action sociale : une compétence majeure du département

Domaine très diversifié, l'action sociale représente 50 % du budget du département. Le Conseil général prend notamment en charge :

- ➔ la lutte contre l'exclusion (gestion du Revenu de solidarité active, prévention contre l'alcoolisme, toxicomanie, la prévention spécialisée...),
- ➔ l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées et particulièrement l'Allocation personnalisée d'autonomie, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'aide médicale, actions de prévention en faveur de la mère et de l'enfant,
- ➔ le soutien à la politique de la ville et l'accès au logement.

Éducation : collèges et collégiens, une priorité départementale

Le Conseil général gère la construction, la rénovation, l'entretien et le fonctionnement des 100 collèges publics du département.

Il soutient aussi de nombreux projets éducatifs dans les établissements. Il propose également des aides pour la restauration scolaire.

Aménagement du territoire : un acteur décisif

Une des missions importantes du Conseil général concerne l'aménagement du territoire. Dans une optique de développement durable, le département met en place des actions visant notamment à promouvoir et à développer les transports collectifs, à prévenir la pollution, à protéger les espaces naturels. Il assure aussi l'aménagement et l'entretien de la voirie (1 386 km de routes départementales en Essonne). La politique départementale veille, en outre, à la répartition géographique équilibrée et cohérente des habitants et des activités.

Une présence accrue au quotidien

En matière de tourisme et de culture, le Conseil général finance les infrastructures touristiques, la promotion du livre, le développement de l'archéologie et accorde des subventions aux communes ou à leurs groupements pour l'entretien du patrimoine et le développement des pratiques artistiques. Il contribue par ailleurs à la création d'événements culturels.

L'institution départementale

Fonctionnement du Conseil général

L'Assemblée départementale : l'instance de décision du département

Élue au suffrage universel direct, l'Assemblée départementale est l'organe délibérant du département. Les 42 conseillers généraux qui le composent représentent chacun un canton et sont élus pour six ans. Le Conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans comme ce fût le cas les 20 et 27 mars 2011. Au moins une fois par trimestre, l'ensemble des conseillers généraux se réunit au sein de l'assemblée départementale. Cette assemblée fixe les grandes orientations de la politique départementale et prend les décisions qui permettent sa mise en œuvre. Elle vote également chaque année le budget du Département. En 2011, le Conseil général de l'Essonne s'est réuni 10 fois en séance publique.

Les commissions internes du Conseil général

Avant chaque séance publique de l'assemblée départementale, les rapports prévus à l'ordre du jour sont proposés à l'avis d'une ou plusieurs commissions thématiques.

Prévues par le règlement intérieur du Conseil général et instituées par délibération après chaque renouvellement triennal de l'assemblée départementale sont au nombre de quatre et ont chacune un domaine de compétences correspondant aux quatre pôles des politiques départementales :

- 1^{ère} commission : Ressources départementales
- 2^{ème} commission : Solidarité, innovation sociale et lutte contre les discriminations
- 3^{ème} commission : Éducation et citoyenneté
- 4^{ème} commission : Aménagement et développement durable



Chacune d'elles est présidée par un Vice-président et sont animées et organisées, techniquement et administrativement, par un-e responsable, assisté-e par quatre assistantes de commissions polyvalentes. Ces responsables effectuent un contrôle des rapports qui entrent dans le domaine de compétences des commissions, en complément de ceux réalisés par les contrôleurs juridiques et financiers.

À cet égard, les commissions permettent aux directions et services départementaux de trouver un appui pour une élaboration efficiente des actes présentés à l'assemblée.

Le Président du Conseil général, à la tête de l'exécutif

Le Président du Conseil général est élu pour 3 ans par l'assemblée délibérante lors de la première séance qui suit les élections.

Le président convoque le Conseil général, fixe son ordre du jour, dirige les débats de l'assemblée et fait adopter ses délibérations. Il dispose du pouvoir exécutif. À ce titre, il fait appliquer les décisions et met en œuvre les orientations politiques et budgétaires décidées par l'assemblée.

Rétrospective de l'année

JANVIER

- Cérémonie des vœux



FÉVRIER

- 10^e cérémonie des podiums de l'Essonne
- Certification de la MDS d'Évry, des centres de PMI d'Évry, Lisses et Courcouronnes



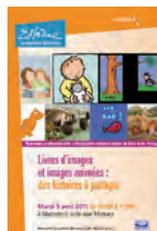
MARS

- Adoption du BP 2010
- Premier rendez-vous du logement social durable à la Maison départementale de l'habitat



AVRIL

- Rencontre professionnelle culture/petite enfance sur le thème « Livres d'images et images animées : des histoires à partager »
- Semaine du développement durable



MAI

- Journée sport santé Centre National de Rugby « Rugby plaisir santé » à Marcoussis
- Remise du prix « Entreprendre au féminin »



JUIN

- Fête des agents
- Convention des cadres
- Rencontres « Main dans la main »
- Olympiades des collèves
- Inauguration de la saison culturelle de Chamarande



JUILLET-AOÛT

- Candidature pour le Grand stade de la FFR
- Itinérance de l'exposition « Soins palliatifs »



SEPTEMBRE

- Journée du patrimoine
- Route 91, journée sécurité routière
- Exposition « Essonne aérienne : premières envolées » aux Archives départementales
- Fête du vélo



OCTOBRE

- Fête de la science
- Premier atelier de maîtrise des charges d'énergie à la Maison départementale de l'habitat
- Journée départementale de la lutte contre la tuberculose



NOVEMBRE

- Semaine européenne de la réduction des déchets
- 40 ans de la découverte du site préhistorique d'Étiolles
- Science de l'art



- Intervention du Théâtre sur mesure sur le thème du handicap « cap sur le trésor d'Handi »
- Inauguration du Pôle commun de la recherche informatique



DÉCEMBRE

- Championnat de France de boxe à Massy
- Salon de l'Éco-habitat



Grands dossiers d'intérêt départemental

2011 : l'année de l'égalité

Pour le Conseil général, l'égalité n'est pas un vain mot. Elle fait l'objet d'un combat quotidien et concret pour prévenir et lutter contre toutes les discriminations bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence dite « obligatoire ».

La politique du Conseil général milite en faveur de l'égalité réelle pour faire reculer les stéréotypes, réduire les inégalités entre femmes et hommes et aider les victimes d'inégalités de traitement.

Le Conseil général se positionne comme un acteur exemplaire, en favorisant un accès de tous aux services publics, en recrutant des salariés venus de tous les horizons (CV anonyme et insertion des personnes handicapées) et en inscrivant la lutte contre les discriminations dans sa politique de marchés publics.

En 2011, la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été particulièrement accentuée. Si cette égalité est acquise en droit, dans les faits, la réalité est bien différente. Dans le domaine professionnel ou à la maison, dans l'accès à l'éducation, le niveau de rémunération ou au travers des stéréotypes sexuels qui circulent...

Le plan départemental de prévention et de lutte contre les discriminations

En 2011, la politique de prévention et de lutte contre les discriminations a été inscrite par le Président comme l'un des axes majeurs de l'action départementale. La mise en œuvre de la politique départementale s'appuie désormais sur deux délibérations structurantes :

- La délibération du 7 février 2011 fixant les orientations du Conseil général en la matière
- La délibération du 21 novembre 2011 adoptant le Plan départemental de prévention et de lutte contre les discriminations (PLCD)

Le PLCD, élaboré pour une durée de trois ans, a été construit dans une double recherche d'efficacité et de plus grande cohérence territoriale et résulte d'une très large concertation :

- Mise en place de trois groupes de travail sur les domaines prioritaires (éducation, emploi/insertion professionnelle, logement) auxquels l'ensemble des directions de la collectivité et les partenaires externes ont participé ;
- Rencontres initiées par la Vice-présidente Maud Olivier avec les élus, sur leurs secteurs respectifs ;
- Co-élaboration des fiches actions avec les directions pilotes

Il a vocation à être porté par l'ensemble des directions de la collectivité et s'inscrit dans une démarche de progrès en interne et d'exemplarité dans l'action du Conseil général. Il s'ouvre par ailleurs à tous les acteurs essonniers désireux de s'engager à ses côtés pour mieux agir sur le territoire, en s'inscrivant dans le réseau de l'appel des cent.

Les quatre grandes orientations de la lutte contre les discriminations

- Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité de son action
- Faire reculer les préjugés et stéréotypes en Essonne
- Réduire les inégalités subies par les personnes potentiellement discriminées et permettre aux victimes d'obtenir réparation
- Faire du PLCD une cause commune sur le territoire



Grands dossiers d'intérêt départemental

De nouvelles instances de pilotage et de suivi

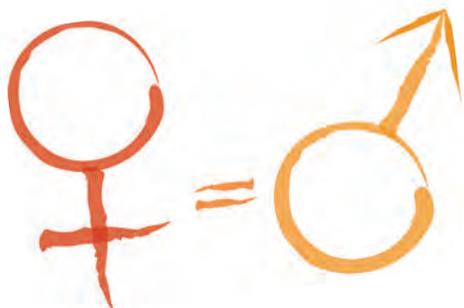
La démarche d'évaluation et d'analyse territoriale a conclu à la nécessité d'assurer une coordination et un suivi d'ensemble de cette politique, afin de rendre plus efficace et plus lisible l'action du Département. Cette nouvelle organisation nécessite la création d'instances de pilotage et de concertation :

- Le comité de pilotage inter directions, associant un-e référent-e par direction afin d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la politique départementale ;
- Le comité des partenaires externes, visant à fédérer les acteurs autour d'une démarche et d'outils communs, à mutualiser les expériences et à assurer la promotion des bonnes pratiques.

Ces instances ont été étroitement associées à la construction des fiches actions. Elles participeront à leur mise en œuvre et à l'évaluation du Plan de prévention et de lutte contre les discriminations, qui fera l'objet d'un bilan annuel, présenté à l'Assemblée départementale.

Créer un observatoire des discriminations

Il permettra de mieux repérer et mesurer les phénomènes discriminatoires. Cet outil aura également pour objectif d'adapter les actions aux besoins des publics essonniers. Les données quantitatives et qualitatives produites par l'observatoire tiendront compte du genre.



Le plan de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes (PADEFH)

2011, année du lancement de la démarche de bilan et de refonte du PADEFH adopté en 2007.

- Juin 2011 : Premier comité inter-directions -présentation de la démarche de bilan et de refonte du PADEFH
- Juillet-Octobre 2011 : Bilan 2009-2011 du PADEFH - rencontres bilatérales avec l'ensemble des directions
- Novembre-Décembre 2011 : Campagne de sensibilisation des agents
- Novembre 2011: Premier comité des partenaires externes de l'égalité

Des avancées notables vers l'égalité

- Soutien renforcé à l'hébergement des auteurs de violences faites aux femmes
- Cinq sessions de formation à destination des travailleurs sociaux sur les violences conjugales et intrafamiliales.
- De nouveaux projets pour l'accès aux modes de garde d'enfants pour les familles monoparentales en situation d'insertion, à 90 % composées de femmes seules avec enfant-s, sont soutenus : formation, travail à des horaires atypiques, résidence dans des territoires moins desservis...
- Doublement du nombre d'organismes financés au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes par le Conseil général.
- Succès du Prix « Entreprendre au féminin » initié par le Conseil général en 2010 et 2011.

Prise en compte de la question de l'égalité femmes hommes dans les politiques publiques

- Le genre est un critère de plus en plus pris en compte par les instructeurs de dossiers de demandes de subvention.
- Mise en œuvre des circulaires ministérielles sur la féminisation des noms de métiers de la collectivité dans l'annuaire interne, les fiches de paie, les annonces de recrutement et les fiches de poste...
- Intégration du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans la communication externe que dans la communication interne.

Le nouveau PADEFH sera élaboré au cours du premier semestre 2012

Appel des cent : Création d'un réseau de partenaires entre le Conseil général et les collectivités territoriales essonniennes

Constituer un réseau

Ce réseau de référent-e-s doit permettre de développer des politiques locales pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Des déjeuners de rencontre entre élus ont été mis en place pour constituer le réseau. Depuis son « lancement » le 8 mars 2010, à l'occasion du centenaire de la journée internationale des Droits des



Prix « Entreprendre au féminin »

Aussi, afin d'encourager et de valoriser des initiatives de femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise, la Direction du développement économique et de la recherche a créé en 2010 le prix départemental "Entreprendre au féminin" avec la Préfecture de l'Essonne, qui récompense les femmes qui créent ou ont créé une entreprise en Essonne depuis moins de cinq ans.

54 dossiers ont été déposés en 2011 et six prix ont été décernés : reprise d'entreprise, entreprise à fort potentiel de développement, engagement sociétal, jeune entreprise, prix du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes et prix coup de cœur, par la Préfecture.

Les Prix ont été remis le 16 mai 2011 au cours d'une cérémonie durant laquelle l'ORSE (Observatoire Responsabilité Sociétale des Entreprises) est intervenu pour aborder la conciliation vie professionnelle / vie privée. De plus, une entreprise adhérente au réseau Femmes chefs d'entreprise s'est mobilisée pour élaborer un film sur les retombées du Prix « Entreprendre au féminin » sur les lauréates de l'édition précédente.

Grands dossiers d'intérêt départemental

Appui à une initiative de mutualisation des ressources : « Genre et développement Essonne Monde »

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des porteurs de projets en « aidant à faire ceux qui font », mise en œuvre depuis 2004, il a été décidé d'appuyer une initiative de mutualisation des ressources d'un collectif d'actrices œuvrant dans le domaine de la coopération internationale.

Ce collectif, nommé « Genre et développement Essonne Monde » (GEDEM) a pour particularité d'être composé de femmes migrantes engagées sur des thématiques diverses (santé, éducation...). À ce jour, ces actrices engagées rencontrent des difficultés dans l'obtention de subventions des pouvoirs publics en raison de la trop faible structuration des projets.

C'est pourquoi il a été proposé de regrouper ces porteuses de projets au sein d'une entité plus grande, afin de les mobiliser sur un projet commun de leur choix.

Un appui au montage de projet est apporté collectivement en termes de formation et d'interventions thématiques, de formulation du projet en vue d'une recherche de financement. Ces structures montent ainsi en compétence, aussi bien collectivement qu'individuellement. Le projet retenu est celui d'une coopérative de femmes dans le Cercle de Douentza au Mali, territoire de coopération.

Il s'agit d'une action particulièrement innovante, dans la mesure où aucune de ces femmes n'est originaire du territoire retenu, ce qui crée un précédent. De ce fait, elles ne sont pas soumises aux contraintes liées à leur statut de migrantes. Les compétences acquises seront déclinées dans le cadre de leurs propres projets.

Femmes, le réseau « Appel des 100 » regroupe une soixantaine de collectivités qui ont nommé un-e référent-e « égalité femmes/hommes », qu'il ou elle soit élu-e ou un-e représentant-e administratif-ve de la commune. Quatre communes ont adopté la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et deux ont élaboré un plan territorial d'actions.

Former les référents

Afin de sensibiliser davantage les collectivités à ce dispositif, le Conseil général a mis en place un cycle de formations à l'attention des représentants élus et administratifs des communes et intercommunalités. Ces formations, auxquelles ont participé une quinzaine de collectivités, se sont déroulées d'octobre à décembre et ont porté sur 3 thèmes, chacun décliné sur trois demi-journées :

- l'intégration du genre dans les politiques publiques
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les violences faites aux femmes.

Le 24 novembre, une trentaine de collectivités se sont retrouvées à l'occasion de la première rencontre des référents « Appel des 100 », à l'Assemblée départementale, en présence du Président du Conseil général, Jérôme Guedj et de la Vice-Présidente chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, Maud Olivier.

La sensibilisation des agents à l'égalité entre les femmes et les hommes

Aujourd'hui, le Département reste plus que jamais engagé pour l'égalité entre les sexes et les genres. Dans le cadre de la refonte du PADEFH, une campagne de sensibilisation est menée en direction des agentes et

agents autour des métiers sexuellement stéréotypés. Cette campagne s'organise en six clichés d'agentes et agents, dans le but de déconstruire les idées reçues sur le féminin et le masculin dans le domaine professionnel. Des cartes postales reprenant cette campagne ont été distribuées au restaurant inter-administratif dans la semaine du 14 au 18 novembre 2011. Cette action comporte également une démarche participative du personnel de la collectivité sur l'égalité entre les femmes et les hommes, par le biais d'un questionnaire.



Grands dossiers d'intérêt départemental



Idée reçue n°2 « les hommes sont des brutes »

« L'égalité entre les femmes et les hommes est un beau combat et je suis content d'avoir participé à la campagne interne du Département. Le contact s'est fait par hasard mais au final je suis assez fier d'avoir été choisi. Non seulement cela m'a permis de réfléchir à mon métier sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais en plus maintenant tous les agents me reconnaissent lorsqu'ils me croisent. J'ai l'impression d'avoir participé à faire avancer cette question et cela m'a fait plaisir. »



Mar MERITA BLAT, chargée de mission égalité entre les femmes et les hommes à la Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté

En 2011, la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a pris un nouvel élan en agissant à la fois auprès des agents du Conseil général et vis-à-vis de nos partenaires associatifs et institutionnels.

L'année a en effet été l'occasion de dresser un bilan du Plan d'actions départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes (PADEFH) 2009-2011. Chaque direction du Département a été impliquée dans cette démarche de bilan. Nous cherchions à percevoir l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les projets menés par les Directions et au sein de leur politique de ressources humaines, y compris auprès des directions a priori éloignées de ces problématiques. Ce bilan a ensuite donné lieu à un travail sur les fiches action à mettre en place pour insuffler cette dynamique égalitaire auprès des agents départementaux et au sein de nos politiques publiques. Le plan d'actions élaboré pour la période 2012-2014 comprend ainsi une vingtaine de directions (le double du précédent plan) et inclut tous les acteurs du Conseil général.

Ce travail avec les services départementaux a été l'occasion de prendre connaissance d'actions positives au sein des directions : elles ont mis en avant les jeunes pères prenant aisément des temps partiels, ainsi que la prise de conscience des atouts de la mixité en terme de dynamique d'équipe, tant dans les métiers dits féminins que dans ceux dits masculins.

Si ce plan départemental est destiné principalement aux agents du Conseil général, les fiches actions peuvent avoir des conséquences sur les politiques départementales à destination des Essonnais. Je cite par exemple la fiche action de la Direction de l'insertion, de la lutte pour les exclusions et de l'emploi « lutte pour la prévention des grossesses précoces » qui vise à financer des stages organisés par des missions locales allant dans ce sens, mais aussi l'action de la Direction au Développement Economique ou de la Recherche sur le Prix entreprendre au féminin, qui permet de récompenser chaque année six entrepreneuses essonniennes. La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes s'étend par ce biais directement auprès de la population essonnoise. Cela est également visible dans les actions menées auprès d'associations luttant spécifiquement pour cette cause, soit par le biais d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes, soit par des actions de prévention des stéréotypes sexistes ou pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Le Conseil général est également membre de la Commission départementale des violences faites aux femmes, pilotée par la Préfecture. De plus, le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, a été l'occasion de lancer officiellement le réseau de l'Appel des cent visant à aider à la réalisation de plans locaux de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des collectivités. La fin de l'année a donné lieu le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à une conférence départementale sur la prise en charge des auteurs de violences faites aux femmes. Un collectif avec différents partenaires dédiés à cette question a vu le jour à l'issue de cette journée, réuni pour faire en sorte que les auteurs ne représentent plus un danger pour leurs victimes.

Grands dossiers d'intérêt départemental

Vers une meilleure connaissance de nos relations de travail : un audit social

Le Conseil général a beaucoup évolué depuis dix ans face notamment aux changements institutionnels et à la décentralisation. Sa sociologie a évolué, sa forme aussi. En 10 ans, nous sommes passés de 1 800 à près de 4 500 agents. La collectivité est aujourd'hui présente sur tout le territoire départemental. Nous sommes ainsi répartis sur 267 sites dont 100 collèges. La proportion des agents de catégorie C a doublé depuis cinq ans et le personnel technique est devenu le plus important. Désormais le Conseil général, regroupe plus de 100 métiers différents. Depuis 2005, le Département conduit, en concertation avec les organisations syndicales, un ensemble d'actions visant à favoriser et améliorer le cadre de travail (plan de gestion, personnel et services spécialisés).

Audit social
Un nouveau pacte pour nos relations de travail

La réalisation d'un audit social auprès des agents du Conseil général

La mise en place de l'audit social

L'année a été marquée par la mise en place d'un audit social. Construit de manière participative, il vise à obtenir une vue d'ensemble des tendances et attentes des agents du Département.

À partir de ce constat, il sera possible de poursuivre ce qui va bien et de corriger ce qui va moins bien. Pour cela, il est nécessaire d'observer, d'identifier les relations de travail, les relations hiérarchiques et de management, mais aussi comprendre les relations en équipe et la dynamique au travail ; en somme comment chacun vit son projet professionnel et son quotidien de travail.

Les objectifs de la démarche

Disposer d'une représentation multidimensionnelle du climat social

L'ensemble des grandes tendances et attentes des agents départementaux doit pouvoir être entendu dans le cadre de l'audit et ce sur la totalité des dimensions de leur relation au travail. Cela implique, d'une part, de prévoir un dispositif permettant à l'ensemble des catégories d'agents de s'exprimer. Cela exige, d'autre part, de mettre en place une démarche à la fois ouverte sur les problématiques réelles du personnel et garantissant en même temps d'aborder toutes les dimensions nécessaires de la relation sociale de la collectivité.

Favoriser un constat partagé par l'ensemble des acteurs concernés

La concertation qui a présidé à la construction de la démarche d'audit social doit être poursuivie dans la mise en œuvre du diagnostic et au-delà dans l'élaboration du plan d'actions. Une démarche participative doit par conséquent prévaloir, afin de s'assurer que l'ensemble des partenaires sociaux et des acteurs de la prévention s'approprie le dispositif, en précise et valide les conclusions, avant de contribuer à la construction d'actions correctives et d'amélioration.

Garantir une démarche ciblée sur l'action

La phase de diagnostic, visant à mesurer le ressenti réel des personnels, doit être suivie d'une phase d'analyse puis d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'actions. Les résultats, tant de l'audit que du plan d'actions, doivent enfin être intégrés au document unique d'analyse des risques, pour garantir la pérennité de la démarche.

Le déroulement de la démarche

Ce travail de recueil et d'analyse des tendances et attentes des agents a été confié à un cabinet spécialisé, neutre et expérimenté, le cabinet Altédia. Il a pour mission d'écouter les agents et les cadres, vérifier par des questionnaires ce qu'il a vu, croiser avec des observations sur le terrain et la lecture de documents de service. Il s'agit de faire une photographie du climat social, déceler ce qui va et ce qui ne va pas et en comprendre les raisons profondes, permettant ainsi la préparation du nouveau pacte définissant nos relations de travail pour la période 2011-2014.

À partir de cette observation, les ressources humaines et techniques du Conseil général pourront être repensées pour mieux servir les Essonnais en recentrant le cadre de travail sur les talents de chacun, ses compétences et ses motivations.



Grand dossier d'intérêt départemental



Les méthodes de l'audit social

L'audit s'est déroulé en deux temps

Les entretiens

C'est une technique basée sur le principe de la conversation où le consultant, en suivant une ligne de travail (guide d'entretien), questionne et fait préciser ce que vivent ou ont vécu les personnes. Ces entretiens indiquent librement ce que les gens pensent ou ressentent et comment ils le pensent (à travers quelles valeurs, quels espoirs, attentes et vision de leur milieu). L'audit social a donné lieu à des entretiens individuels sous forme de tête-à-tête de 45 minutes à une heure avec le consultant et à des entretiens en groupe animés par deux consultants et pouvant durer de 2 à 3 heures. 287 personnes ont ainsi été rencontrées par le cabinet Altédia dans le cadre de ces deux types d'entretien.

Les questionnaires

Parallèlement aux entretiens, un questionnaire a été proposé à l'ensemble des agents afin de compléter les propos recueillis lors des entretiens. 1 300 questionnaires ont été remplis, ce qui représentent 31% des agents du Conseil général.

Principales observations de l'audit social

Près de 300 agents ont été reçus en entretien et 30 % de tous les agents du Conseil général ont répondu par écrit au questionnaire adressé à toute la collectivité, ce qui est supérieur aux taux de réponse pour ce type d'enquête. Ainsi tous les agents qui le souhaitent ont pu s'exprimer. Une première restitution auprès de la direction générale (DG), du comité de direction (CODIR) et des syndicats par le Cabinet Altédia a été effectuée. L'audit est désormais porté à la connaissance de tous les agents.

Des visions nuancées

Globalement, cet audit aboutit à une appréciation nuancée : si beaucoup de choses sont satisfaisantes au Conseil général, des difficultés fortes existent et doivent être résorbées. Les agents du Conseil général sont d'abord fiers d'y travailler. Ils affirment tirer une certaine satisfaction de leurs pratiques et de leurs métiers au service du public et dont l'utilité sociale est chaque jour plus importante. Cependant, l'institution départementale donne l'impression d'un « paquebot » lourd à manœuvrer et les procédures peuvent parfois paraître compliquées. Finalement, les agents ne regrettent en rien d'avoir « fait le choix d'y entrer ». Ils apprécient de pouvoir y faire carrière et se former. S'ils ont une certaine crainte sur l'avenir, c'est essentiellement pour l'institution elle-même et son devenir.

On retrouve ces analyses dans toutes les directions même s'il y a quelques variations par secteurs d'activité.

Un quotidien inégal

Les agents de catégorie C et B trouvent un sens à leur action dans leurs métiers et leurs missions quotidiennes. Centrés sur ce qu'ils ont à faire et tirant globalement satisfaction de leur travail, ils expriment parfois un manque de reconnaissance et un manque de moyens. Ils déplorent souvent une absence de vision précise des projets de la collectivité. Cependant, leurs relations hiérarchiques immédiates sont décrites comme satisfaisantes. Par contre, les strates supérieures sont moins visibles donc moins lisibles et les agents les donnent pour responsables du stress et du travail en urgence.

Si des difficultés locales d'encadrement sont exprimées, liées à la personnalité de tel ou tel manager ou collègue, le management de proximité n'est généralement pas remis en cause en tant que tel.

Des voies de progrès

On peut noter que la lourdeur administrative affecte d'avantage les agents de catégorie A parce qu'ils sont plus au contact des instances d'arbitrage. Ils sont en quête de plus de sens pour leurs actions et semblent manquer de vision globale des projets existants ou à venir. Les modes d'élaboration des projets sont parfois heurtés et mériteraient d'être intégrés dans une approche plus transversale.

Et aussi...

La question de la souffrance au travail est rarement indiquée comme présente dans son propre service mais il existe des cas réels et localisés qui alimentent sa perception. Cependant, l'audit ne fait pas apparaître de souffrance systématique. S'agissant de la qualité des informations et de leur circulation, les agents sont globalement satisfaits. Si les agents de catégorie A savent où la trouver, c'est beaucoup moins le cas des agents de catégorie C. Désormais, le travail permanent d'amélioration de nos pratiques trouve à se nourrir des grands axes de cette analyse. Il faut trouver les voies et moyens pour mieux manager, aller vers plus de considération pour le travail effectué pour les agents, alléger autant que faire se peut le système administratif pour atténuer les effets de lourdeurs et rapprocher au maximum les décisions des agents pour faire partager un projet global au bénéfice de tous.

Grand dossier d'intérêt départemental

CE QUI A ÉTÉ DIT...

Sur le management

- « Il y a trop de lourdeur administrative et hiérarchique. On s'y perd, les délais pour avoir des réponses sont ahurissants. Mais je crois que c'est lié à l'administration en général. »
- « Le fonctionnement au CG91 est un peu vieillot. Les formations management devraient être plus fréquentes. Il n'y a pas de vérification ou suivi sur place, sur le terrain. »
- « Les directeurs sont trop loin du territoire, pas assez à l'écoute des équipes qui ont des choses à dire, des solutions à apporter. »

Sur la relation d'équipe

- « La hiérarchie immédiate est sympathique et j'entretiens de bonnes relations avec elle. »
- « On est une petite équipe soudée et on travaille en chaîne. Il n'y a pas de conflit. S'il y a un problème, on se réunit et on débat. »
- « Le supérieur ne suit pas assez les projets peut-être parce qu'il est souvent à l'extérieur. »

Sur les relations professionnelles

- « Oui, les chefs de services me font confiance et mon expertise me donne une certaine reconnaissance. »
- « Il y a fracture marquée entre l'encadrement et les agents. Je suis entre les deux et je vois les deux niveaux. Entre les agents et la perte d'énergie. »
- « Les tâches ne sont pas réparties. Il manque de management, il y a des choses qui auraient pu être réglées qui se sont amplifiées liées à une partialité. »

CE QUE L'ON VA FAIRE ENSEMBLE...

Notre collectivité s'empare des problématiques posées ici et engage un vaste travail collectif aux fins d'améliorer le fonctionnement de notre collectivité et notre relation au travail. Chacune et chacun pourra trouver sa place dans cette démarche qui va se structurer autour des directeurs et des directeurs adjoints, des organisations syndicales et de tous les agents.

Les résultats de l'audit en chiffre

Vision d'ensemble

Les agents toutes catégories et directions confondus expriment :

- Une forte satisfaction à travailler au Conseil général
- Une forte appartenance puisque plus de 70 % se disent fiers d'y travailler
- L'engagement est une dimension qui apparaît critique car 35% des agents seulement sont confiants face à l'avenir.

Points clés de la satisfaction

La nature du travail, les conditions d'exercice de ce dernier, le climat du service sont globalement bien perçus par les agents interviewés.

Les interviews et le questionnaire montrent que des progrès sont encore possibles dans les domaines suivants :

- L'adaptation des moyens humains et matériels aux besoins
- Les relations avec la Direction et la Direction générale adjointe de rattachement
- Les procédures

- Les communications sur les orientations et l'association aux décisions

Points clés de l'engagement

Les agents du Conseil général se perçoivent à la fois comme :

- Impliqués car très motivés par leur travail et adhérent globalement au choix de l'institution
- Inquiets car si leur avenir personnel ne leur paraît pas compromis à court terme du fait de leur statut de fonctionnaire, l'avenir du Conseil général dans le contexte des réformes leur paraît incertain.

Points clés de l'appartenance

La fierté de travailler dans l'institution

Travailler au Conseil général se révèle être un choix raisonné pour beaucoup et plus rarement une opportunité ou un hasard. Un choix qui serait réitéré par goût pour le poste notamment lorsqu'on interroge les salariés sur leur travail, la plupart cite le Conseil général, plus que la Direction par fierté.

La valorisation de l'institution à des tiers

La majorité des salariés recommanderait à un ami de postuler en raison des opportunités qu'offre l'institution. Mais certains postes ou services seraient à conseiller sous certaines conditions.

L'envie de poursuivre son parcours

Le métier, les conditions de travail et les avantages avant toute chose incitent les agents à rester au sein de l'institution. Vient ensuite la notion d'utilité sociale qui apparaît également comme un facteur de rétention.

L'image de l'institution

Le Conseil général est perçu par la majorité des salariés comme une grosse machine administrative. Vient ensuite l'image d'une institution utile et protectrice.



Grand dossier d'intérêt départemental



Fabien TASTET, Directeur général adjoint à l'administration et aux ressources

La mise en place d'un audit social au sein de notre collectivité marque la volonté départementale de s'inscrire dans une démarche de courage et de lucidité. En effet en faisant le pari de l'introspection et en s'engageant dès le début à livrer les conclusions du diagnostic sans tabou, le Conseil général a choisi la concertation et de la transparence comme piliers de l'évolution de son organisation. Ainsi la démarche entreprise ne visait pas à souligner les divergences entre les différents groupes de notre collectivité, ou la désignation de boucs émissaires, mais davantage une construction collective vers un progrès commun. Le respect des partenaires sociaux, associés tout au long du projet, et de la déontologie du prestataire retenu a aussi été central tout au long de l'audit social, y compris dans la phase actuelle de restitution des conclusions aux agents.

Au cours de cette phase d'écoute, 30 % des agents se sont exprimés, gage de la fiabilité des résultats. Ce qu'ils expriment n'est ni tout blanc, ni tout noir, puisque des points positifs sont également relevés. Globalement, les agents se déclarent satisfaits de leur travail au Conseil général. Ils soulignent les bénéfices de l'autonomie dans leur travail quotidien, apprécient l'offre de formations et leurs encadrants de proximité. Ils se disent ainsi fiers de travailler dans notre collectivité, ce qui ressort par un taux de satisfaction global de 80 % (la moyenne est habituellement autour de 70 %). Mais ressortent également les problèmes de moyens, d'éloignement pour certains sites, de lourdeurs bureaucratiques, de management, de travail en transversalité. Enfin, si des cas de souffrance au travail avérés existent, et doivent être traités, ils ne font pas système. Les agents expriment un certain manque de sens dans leurs actions quotidiennes sur lequel il va nous falloir réfléchir.

L'audit est ainsi un point de départ à partir duquel il nous faut amorcer des actions et réflexions concrètes non pas en travaillant à un changement de cap complet, mais plutôt en mettant en place progressivement des actions pertinentes issues de ce diagnostic dans le cadre d'un moment de progrès collectif et partagé. Cette démarche s'organise actuellement à trois niveaux. Tout d'abord à celui des directeurs et directeurs adjoints qui, répartis en trois groupes de travail, réfléchissent collectivement à l'organisation et au fonctionnement de la collectivité. Ensuite avec les partenaires sociaux qui sont rassemblés au sein des « ateliers du dialogue social », visant à travailler sur les questions d'organisation et plus spécifiquement sur les dysfonctionnements pointés par l'audit social. La première thématique abordée porte ainsi sur la codification des réorganisations au sein de notre collectivité. Il s'agit de mettre en place une méthodologie commune, afin que ces temps de changement organisationnel, toujours nécessaires, soient mieux appréhendés et mieux vécus par l'ensemble des agents. Une réflexion sur l'urgence au travail est également en cours. En effet si le besoin de réactivité est compris par les agents, le travail en urgence l'est moins et constitue un facteur anxiogène au travail. Un autre thème concerne la mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement des encadrants. La capacité d'encadrer n'est pas innée, les formations initiales des cadres ont été affaiblies ces derniers temps par les décisions gouvernementales et une culture commune des encadrants du Conseil général doit émerger. Pour finir, le troisième niveau est celui des agents. Les conclusions de l'audit sont présentées à l'ensemble de la collectivité de manière interactive et les documents de restitution ont été immédiatement mis à la disposition de tous. Les agents font part à cette occasion de leurs observations et de leurs attentes.

Il existe ainsi une démarche d'appropriation collective des conclusions de l'audit social qui permet dès à présent de donner des pistes d'évolution pour l'avenir. Notre collectivité devrait ainsi aller vers plus de déconcentration et vers une amélioration de la politique qualitative de ressources humaines en agissant principalement sur la formation. Certaines orientations antérieures ont été confirmées et devront ainsi être approfondies, comme la primauté à la mobilité interne, la volonté de construire un parcours professionnel pour chacun dans la collectivité, l'amélioration des conditions de travail.

Ce travail collectif de réflexion, souligne la pertinence de certaines actions antérieures et la nécessité de toujours aller plus loin dans les réflexions sur l'organisation du travail, ce qui est au cœur de nos actions en 2012.

Être durablement solidaires

La solidarité est la première compétence du Département. Le Conseil général a choisi d'en faire l'une de ses priorités en étant chef de file des politiques d'action sociale menées sur le territoire essonnien. Ces politiques visent des publics très différents (personnes âgées, handicapées, enfants, personnes en difficulté sociale, etc.) mais qui ont tous besoin d'une aide que le Conseil général s'efforce de leur apporter pour les protéger, les accompagner, les éveiller et les épauler.

Accompagner les personnes handicapées et favoriser l'autonomie des personnes âgées

L'une des principales missions du Département est d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables. Ainsi, une attention particulière est portée aux personnes âgées et handicapées en favorisant leur maintien à domicile, en prenant en charge leur hébergement dans des établissements médico-sociaux et en garantissant la qualité des interventions en faveur de ce public.

Épauler les personnes âgées et handicapées

Les signalements et la lutte contre la maltraitance

Le Conseil général lutte contre la maltraitance à domicile et la maltraitance en établissements et services. Pour cela, il travaille avec l'association Handicap Age Bienveillance Ecoute et Orientation (HABEO) : un travailleur social consacre une partie de son temps de travail pour coordonner le traitement et le suivi des signalements essonnien qui ont été transmis par le 39 77. En 2011, 164 signalements ont été reçus. En établissements et services, la commission technique d'examen des plaintes et signalements du DISCEPAH s'est tenue 11 fois. Les signalements ont porté principalement sur l'insuffisance du personnel, en nombre et en qualification, sur le défaut de prise en charge médicale et para médicale, et sur des situations de maltraitance.



Jean-Philippe HORREARD, directeur adjoint et de Frédérique CAZES, cheffe du service médico-social de la Direction des personnes âgées et handicapées

« L'année 2011 a été marquée par la concrétisation d'une des actions phare du Conseil général : la territorialisation de la politique en faveur des personnes âgées.

Le 7 février 2011, le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2016 a en effet été adopté par l'Assemblée départementale, ouvrant la voie à une organisation territoriale plus lisible des actions de coordination gérontologique.

Le Conseil général est en effet compétent dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, notamment pour ce qui concerne leur maintien à domicile. Il s'occupe ainsi d'évaluer le niveau de dépendance des personnes et de leur verser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Par ailleurs, il subventionne les communes, les associations et autres partenaires pour les actions en faveur des personnes âgées. Étant donné le nombre de partenaires intervenants dans ce domaine, la diversité du territoire essonnien et les nécessaires ajustements aux besoins de chaque usager, le Département a souhaité mettre en place une organisation territoriale qui permette une coordination plus étroite entre tous les acteurs qui concourent aujourd'hui aux politiques du bien vieillir.

Cette organisation repose sur l'existence de « coordinations locales pour l'autonomie » (CLA). Ces structures seront à la fois des lieux d'information et d'orientation, permettant aux usagers et aux différents acteurs institutionnels de répondre à des situations souvent complexes justifiant une meilleure coordination entre tous. Ces lieux seront ainsi des points de regroupement de deux dispositifs existants : les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les équipes médico-sociales du Conseil général, réalisant les évaluations individuelles nécessaires au versement de l'APA. Ces CLA seront également les correspondants des services municipaux ou des CCAS, lorsqu'ils ne peuvent répondre directement aux sollicitations des personnes âgées. À ce titre, le Conseil général ambitionne de signer avec un maximum de communes dans le département des « contrats locaux du bien vieillir », afin de mieux définir où sont les besoins de chacun. Le territoire essonnien a ainsi été découpé en six secteurs, en fonction des intercommunalités existantes et de la démographie actuelle et à venir des personnes de plus de 60 ans. Sur ces secteurs, des travaux de coordination des intervenants sont engagés, notamment sur le secteur du Val d'Yverres - Val de Seine, secteur d'expérimentation du schéma. Cette démarche de territorialisation s'effectue dans le but d'aller au plus près des besoins des personnes âgées et des spécificités territoriales, ce qui leur permettra de rester autonomes à leur domicile dans les meilleures conditions et ainsi de favoriser le bien vieillir en Essonne. »

Être durablement solidaires

La concrétisation de la mise en œuvre du programme d'EHPAD public

Poursuivre le développement de l'offre de places en EHPAD public est une action inscrite dans le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2016. La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par la décision de créer un établissement public départemental autonome chargé de la gestion des EHPAD publics. Celui-ci sera chargé de la gestion des EHPAD de Morangis, Courcouronnes et des Ulis. Ainsi la pose de la 1^{ère} pierre de l'EHPAD public de Morangis s'est déroulée le 25 novembre 2011, et le travail de programmation est en cours pour élaborer le programme architectural de l'EHPAD des Ulis.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE), élément clé du dispositif d'aide en faveur des personnes handicapées

Sous la tutelle administrative et financière du Conseil général, la Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE), GIP créé par la loi du 11 février 2005, traite les questions relatives aux droits des personnes handicapées et des prestations auxquelles elles peuvent prétendre (allocations, carte d'invalidité, reconnaissance du handicap, orientation vers des établissements spécialisés...).

La MDPHE a plus particulièrement en charge l'étude d'ouverture des droits à la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet à la personne handicapée de bénéficier d'aides humaines et techniques.

Elle regroupe les principaux interlocuteurs qui existaient précédemment dans le domaine du handicap (COTOREP, CDES, Site pour la vie autonome) en y associant les représentants des personnes en situation de handicap (associations), et, plus qu'une structure administrative, la MDPHE est un lieu d'accueil dont l'un des buts principaux est de fournir un accompagnement individualisé aux personnes dont elle instruit les dossiers.

Accroître le soutien aux familles fragilisées en veillant à l'épanouissement des enfants

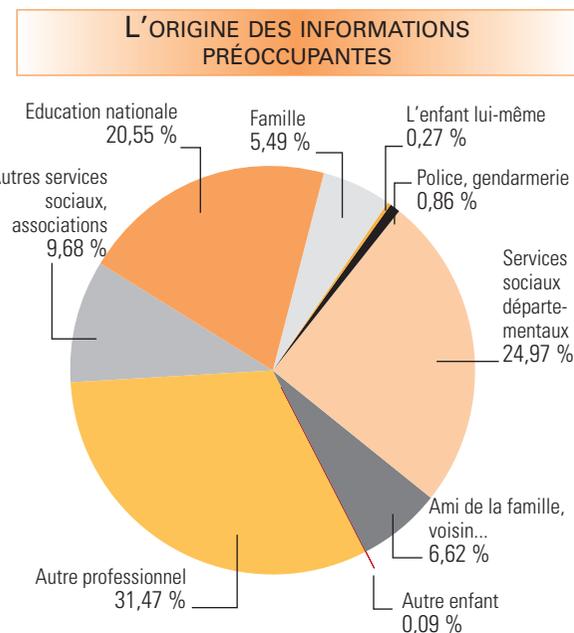
La loi du 5 mars 2007 qui réforme la protection de l'enfance a rappelé la responsabilité du Président du Conseil général comme « chef de file » de ce domaine. Cette loi a une portée organisationnelle importante, inscrivant en ses termes des définitions et des actions concrètes de mise en œuvre de décisions qui visent à la prévention et la protection de l'enfance en danger, ou en risque de l'être, et qui rejoignent en cela les orientations et les actions prévues dans le schéma départemental de l'enfance et des familles.

La démarche d'élaboration du schéma de l'enfance et des familles 2011-2016

Le schéma départemental de l'enfance et des familles (SDEF) s'inscrit dans la prise en compte des différentes politiques publiques départementales relatives à la protection maternelle infantile, la prévention spécialisée et l'adoption.

Le bilan du précédent schéma a permis de dégager des pistes d'amélioration autour de valeurs fortes que sont l'intérêt de l'enfant et la place de la famille, la primauté de la prévention, la promotion de la santé, la prévention des ruptures sous toutes ses formes, la proximité avec les territoires pour permettre l'adaptation et la diversité des réponses, enfin la participation de l'utilisateur y compris dans l'animation du schéma. Articulés autour de 4 axes et 8 principes généraux, le SDEF 2011-2016 comprend 58 fiches actions qui seront déclinées sur 5 ans.

Le recueil et le traitement des informations préoccupantes signalant un enfant en danger ou en risque de danger



CHIFFRES CLÉS

12 367 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie au 31 décembre 2011

7 972 visites à domicile ont été effectuées par les équipes médico-sociales

L'Essonne dispose au 31 décembre 2011 de **12 407** places autorisées en établissement pour personnes âgées et **1 963** places en établissement pour personnes handicapées

CHIFFRES CLÉS MDPHE

27 203 demandes déposées pour **19 003** usagers demandeurs

45 583 décisions prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

10 à 15% d'augmentation annuelle de l'activité depuis sa création

21 M€ de financement de la prestation de compensation du handicap par le Conseil général, soit une évolution annuelle de **25%**, dont une évolution de l'aide humaine de **32%**

4 792 personnes se sont vues ouvrir des droits à l'allocation adulte handicapé

12 236 cartes d'invalidité et de priorité attribuées pour une moyenne d'âge des bénéficiaires supérieure à **50** ans

6 087 cartes européennes de stationnement délivrées pour une moyenne d'âge des bénéficiaires supérieure à **55** ans

Être durablement solidaires

Dans 25 % des cas, l'évaluation fait apparaître une absence de danger ou un risque de danger insuffisamment caractérisé, les informations préoccupantes (IP) sont alors classées sans suite. 13 % des informations préoccupantes donnent lieu à la mise en place d'un accompagnement social de l'enfant et de sa famille, dans un cadre administratif, contractualisé (mesure d'aide éducative à domicile), ou non (accompagnement social et/ou médico-social par les équipes de polyvalence et médico-sociales des Maisons Départementales des Solidarités). Enfin, 45 % des IP font l'objet d'une transmission aux autorités judiciaires.

Les classes relais départementales

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 97 jeunes ont bénéficié d'une scolarité au sein des sept classes relais implantées sur le département dans le cadre du dispositif partenarial mis en place entre l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse et le Conseil général. Ces jeunes (pour 72 % des garçons) âgés en moyenne de 14 ans, en situation de décrochage ou de rupture scolaire, ont été majoritairement orientés, après leur prise en

charge en classe relais départementale, sur des parcours de formation scolaire ou professionnelle ou réintégrés en collège ou lycée. Ce dispositif de prévention permet de détecter des situations nécessitant une évaluation globale de la situation familiale.

Les bourses d'études départementales

Cette bourse vise à permettre aux jeunes âgés de plus de 21 ans et anciennement accueillis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse, de poursuivre leurs études. 82 jeunes ont ainsi bénéficié d'une bourse d'étude attribuée par le Conseil général sur l'année 2011 ainsi que d'un accompagnement pendant leurs études (contre 91, l'année scolaire précédente).

Le Dispositif Urgence-Guide-Orientation : une nouvelle version de U.G.O

Ce logiciel de recherche de places en lieu d'accueil a fêté sa troisième année de fonctionnement en novembre 2011. Son développement s'est poursuivi courant 2011.

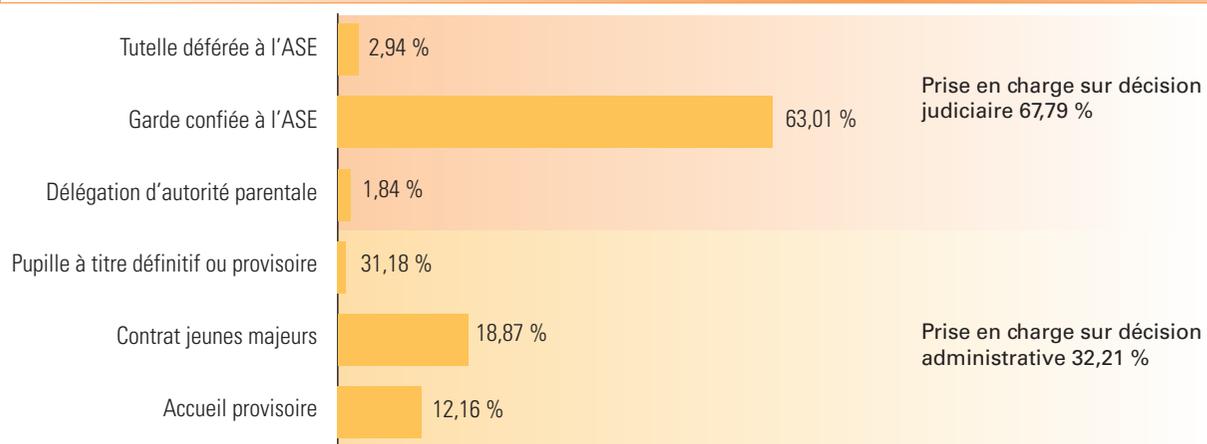
De réelles améliorations et de nouvelles fonctionnalités issues des remarques et propositions des utilisateurs sont à ce jour opérationnelles dans la mise en œuvre de la nouvelle version qui a vu le jour fin janvier 2011. Connu comme logiciel de recherche et de réservation de places d'accueil en ligne, UGO, s'est avéré un « portail » d'informations lors de l'élaboration du schéma départemental de l'enfance et des familles 2011/2016, de différentes enquêtes concernant la protection de l'enfance, lors de la programmation de conférences. En Essonne, l'outil UGO est désormais familier et connu. Au plan national, près de 40 départements sont à ce jour utilisateurs de cette nouvelle application. À l'horizon 2012 une dizaine de nouveaux départements souhaitent découvrir ce logiciel métier.

CHIFFRES CLÉ

Au 31 décembre 2011, **2 700** accueils de mineurs, jeunes majeurs et mères avec enfants sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

En 2011, **390** candidats essonnais à l'adoption sont titulaires d'un agrément en cours de validité (**403** en 2010)

LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Les 2 549 jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance se répartissent entre 481 jeunes bénéficiaires d'un contrat jeune majeur et 2 068 mineurs, soit 93 enfants de plus qu'en 2010.

L'activité globale de l'IDEF est en augmentation en 2011 par rapport aux années précédentes en terme d'admission, elle ne l'est pas au regard du nombre de journées réalisées. Le nombre de journées réalisées est en baisse à titre exclusif par la réduction du nombre d'agréments du Placement familial d'accueil d'urgence. Un accroissement de l'accueil des mineurs isolés étrangers est également à noter.

Être durablement solidaires

Intervenir en faveur de la mère et de l'enfant

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) menée par le Département a pour objectif de promouvoir la santé globale (au sens de l'OMS) de la jeune mère, de l'enfant de moins de 6 ans et des futurs parents. Le contexte actuel de mutation de la cellule familiale et l'isolement des nouveaux parents sans soutien familial, augmentent leur sentiment de maladresse et exacerbent leur fragilité dans la fonction parentale. Les troubles relationnels précoces peuvent conduire à des actes de maltraitance mais surtout à des troubles du développement de l'enfant. Ces vulnérabilités parentales ne sont pas l'apanage des populations précarisées, mais sont présentes dans toutes les catégories socioprofessionnelles. Ce constat justifie le choix de l'accueil généraliste qui prévaut en PMI. Cet objectif de maintenir un accueil généraliste autour de la naissance pour dépister et accompagner ces vulnérabilités parentales a nécessité une adaptation des pratiques des professionnels de PMI.



Parmi les actions de santé publique menées au cours de l'année 2011, on peut retenir :

Les consultations de Protection Maternelle

2465 essonniennes ont fait suivre leur grossesse en centre de PMI (dont 1 558 nouvelles grossesses), ce qui est comparable à 2010, grâce au développement des consultations faites par des sages-femmes en centre de PMI qui suivent maintenant les deux tiers des femmes enceintes. 1 172 entretiens prénataux précoces ont été réalisés par les sages-femmes départementales en 2011. Les femmes enceintes rencontrées en PMI en Essonne, sont le plus souvent des femmes mineures ou très jeunes, des femmes seules, ou des femmes présentant des situations sociales précaires ou des facteurs de risques médicaux ou psychologiques.

Les consultations de Protection Infantile

83 % des bébés de moins de 1 an ont fréquenté les centres de PMI (soit 15 411 enfants). Ce maintien du nombre important de nourrissons reçus en PMI a été rendu possible par le développement des entretiens des puéricultrices, qui effectuent un premier accueil, une évaluation de l'état de santé du bébé ainsi que la qualité de ses relations avec ses parents et les besoins d'accompagnement des jeunes parents. 50 % d'entre eux ont bénéficié d'un suivi médical et 50 % ont été vus exclusivement par les puéricultrices.



Claudette BUISSON, directrice adjointe de la Direction de la protection maternelle et infantile

« Le Conseil général s'investit depuis de nombreuses années dans le dépistage précoce des enfants porteurs de handicap. En 2011, différents projets ont été menés par la Direction de la protection maternelle et infantile afin de permettre d'aller vers toujours plus de dépistage, toujours plus tôt et ainsi d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants. Ce sont là des missions essentielles de la politique de prévention santé du Département. 2011 a ainsi été l'aboutissement d'une recherche commencée en 2005 portant sur le dépistage des enfants autistes. Cette recherche a pris la forme d'une vaste enquête nationale menée auprès de 20 000 enfants à laquelle le Conseil général de l'Essonne a largement contribué. Le diagnostic de l'autisme est actuellement posé autour de l'âge de 4 ans. Cette enquête « Préaut » visait à détecter les troubles propres à l'autisme beaucoup plus tôt en mettant en place un suivi des enfants entre 0 et 3 ans. Un questionnaire simple permettait au personnel formé des centres de PMI de diagnostiquer des éventuels troubles de la communication, de la socialisation et les stéréotypies propres à l'autisme. Le diagnostic n'est ici en aucun cas définitif. Il s'agit simplement par cette enquête d'alerter plus tôt les parents et les équipes médicales afin d'apporter un suivi spécifique à l'enfant le plus en amont possible et ainsi d'amorcer une éventuelle prise en charge si cela se révèle nécessaire. Cette enquête a demandé une importante mobilisation des centres de PMI et des partenaires et permettra, lors des conclusions finales présentées en 2012, de faire avancer la recherche sur cette maladie touchant environ 1 enfant sur 1 000. Par ailleurs le Conseil général participe au projet de suivi des grands prématurés. Ces enfants sont en effet particulièrement soumis à des difficultés de développement ou d'apprentissage qu'il est souhaitable d'accompagner le plus tôt possible. Une formation spécifique des médecins est actuellement en cours afin de développer ce dépistage et ainsi d'aider ces enfants avant leur entrée à l'école.

La prévention se décline également dès le plus jeune âge, au travers des bilans en école maternelle. Ces bilans s'effectuent en petite section et sont l'occasion pour les enfants de faire un point complet sur leur santé. Les médecins détectent ainsi les problèmes de surdité, de vue, de comportement, qui sont autant de freins à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Plus ces problèmes sont pris en charge tôt, moins les enfants rencontreront de difficultés d'apprentissage. Le Conseil général se positionne également auprès des structures partenaires accompagnant les enfants porteurs de handicap. Cela s'effectue par un accompagnement des écoles et crèches accueillant des enfants handicapés et par un financement à hauteur de 20 % des centres de dépistage et de prise en charge (Centre d'action médico-sociale précoce - CAMSP).

Par ces différentes actions, le Conseil général permet à ses équipes, spécifiquement formées aux questions du handicap, d'aborder les enfants dans la globalité de leur santé et ainsi de participer activement à la prévention de la santé des adultes de demain.»

Être durablement solidaires

Les actions collectives pour favoriser le lien parents-bébé, la socialisation et l'éveil de l'enfant

Les espaces de rencontre parents-enfants

Il s'agit des 20 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), des ateliers de lecture, des ateliers massages bébés et des ateliers portage. Ils permettent aux parents de se réassurer, d'énoncer ce qui les préoccupe, de confronter leurs expériences et de construire de nouvelles solidarités.

Les espaces de parole autour d'actions d'éducation et de promotion de la santé

Ils permettent aux personnes et aux groupes de s'approprier des informations et d'acquérir des connaissances pour agir dans un sens favorable à leur santé. C'est ainsi que sont organisés des groupes de parole de futurs parents, ou des actions autour de l'alimentation et la prévention de l'obésité.

Bilans de santé en école maternelle

Les bilans de santé à l'école maternelle sont également un temps fort de dépistage des troubles de santé et des troubles du comportement, permettant des prises en charge avant l'âge de 5 ans. Ces interventions précoces améliorent le pronostic et permettent une meilleure insertion environnementale donc sociétale. 91,3 % des 17 000 enfants de 3-4 ans bénéficient d'un dépistage sensoriel (visuel et auditif). Ce dépistage est complété par un entretien infirmier de santé en présence des parents (2 415 entretiens en 2011) ou par une consultation médicale en

présence des parents (26 % des enfants) lorsque des anomalies sont dépistées.

Les consultations de Planification familiale et les entretiens de conseil conjugal

Le Conseil général impulse dans le cadre des missions de planification et d'éducation familiale la notion d'une contraception responsable, partagée entre femmes et hommes, sans discrimination de genre et accessible à tous.

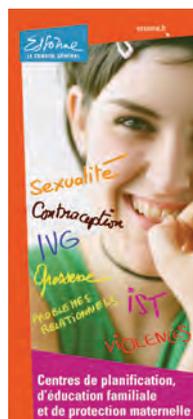
15 679 consultations médicales concernant 9 913 femmes et 186 hommes (+ 30 %), dont 3 850 ont moins de 20 ans soit 38 % de l'ensemble des consultants.

Le Conseil général veille au respect du droit des femmes à accéder à l'IVG, ainsi qu'à l'accompagnement des femmes et des hommes qui s'interrogent sur une future parentalité.

Depuis l'été 2011, le département prend une part active dans l'offre de soins sur le territoire essonnien en proposant aux femmes accueillies de réaliser leur IVG à domicile en lien avec le centre de planification.

Développement et diversification des modes d'accueil

La petite enfance est considérée comme un enjeu de société majeur. Au cours de ces dernières années, un effort particulier a été réalisé à la fois pour augmenter le nombre de places d'accueil des jeunes enfants, mais aussi pour développer les compétences des professionnels et améliorer la qualité de cet accueil.



Au 31 décembre 2011, l'Essonne compte 54 900 enfants de moins de 3 ans parmi lesquels 32 000 ont un besoin d'accueil régulier : 51 % d'entre eux ont une solution d'accueil connue.

L'accueil individuel

Environ 12 000 enfants sont accueillis chez des assistants maternels et 870 enfants sont gardés par une employée familiale en 2010.

Au 31 décembre 2011, l'Essonne comptait sur son territoire, 10 476 assistants maternels et 590 assistants familiaux. Cela représente potentiellement 28 270 places d'accueil chez les assistants maternels (+ 3,54 %, en raison du passage à 4 agréments) et 1 359 places chez les assistants familiaux. 903 nouveaux assistants maternels et 31 nouveaux assistants familiaux ont été agréés en 2011.

L'accueil collectif en établissements

S'inscrivant dans une démarche de qualité de service rendu aux usagers et dans le cadre de ses missions, le Conseil général entretient des liens étroits avec les établissements et services d'accueil de la Petite Enfance (Établissement d'accueil du jeune enfant - EAJE). Elle s'appuie sur ses missions obligatoires de contrôle et de suivi pour identifier les difficultés rencontrées par les gestionnaires d'établissements, recenser les besoins exprimés par les parents afin de proposer un accompagnement adapté prenant en compte l'évolution des réalités sociales.

En 2011, le Président du Conseil général a délivré 33 avis/autorisations de créations ou modifications d'établissements d'accueil de la petite enfance, traduisant ainsi les efforts des gestionnaires pour optimiser l'offre d'accueil sur leur territoire. Le nombre de places offertes est ainsi passé de 10 555 places en 2010 à 10 757 places en 2011.

Diffusion du livre « Questions d'Ados »

Ce livre spécifiquement conçu pour les adolescents de 12-15 ans aborde tous les thèmes liés à l'adolescence, avec la volonté de leur fournir une information complète en matière de sexualité et de prévention. Le choix s'est porté sur un "bel objet" de qualité durable, que l'on peut feuilleter de façon légère, précise ou inquiète ; permettant de réfléchir, de rire, de chercher des réponses, de penser, d'évoluer, de partager, de réagir, de choisir et parfois d'aider, d'être solidaire. Il s'agit d'un véritable cadeau, à des adolescents qui ont besoin de reconnaissance, de respect et d'attention. Le Conseil général marque là sa volonté d'accompagner les jeunes à une étape importante de leur vie. Il sera distribué aux 15 000 Essonnien(ne)s en classe de 4^e. Le président Jérôme Guedj a participé à la séance inaugurale de cette action au collège Denis Diderot de Massy le jeudi 17 novembre 2011.



Être durablement solidaires



Le projet I-PMI



David SAPINHO, chef du service analyses statistiques et informatiques et Marie MORON, responsable adjointe du pôle santé de la Direction de la protection maternelle et infantile

« Le projet d'informatisation des 62 centres de PMI de l'Essonne, ou I-PMI, a

été au centre de l'actualité du Conseil général en 2011. Suite à la demande de la Sécurité sociale de mettre en place la télétransmission des feuilles de soin, avec à la clé l'amélioration du remboursement des actes et des économies sachant que plus de 100 000 feuilles de soins transitent entre nos deux institutions, le projet a été étendu à un deuxième objectif plus ambitieux : celui de la modernisation des outils au sein des centres de PMI.

Cette modernisation se décline à différents niveaux : tout d'abord elle implique la dimension de télétransmission, qui permettra de simplifier les liens entre la Caisse primaire d'assurance maladie et le Conseil général et la mise en place du dossier médical patient informatisé.

I-PMI met en place l'informatisation du dossier médical des patients. Cela engendre des avantages importants pour la circulation et la lisibilité des informations médicales, puisqu'elles sont centralisées sur des serveurs et peuvent être accessibles par les différentes personnes intervenant dans le dossier. Cependant cette démarche a engendré une réflexion de fond sur la sécurisation de ces données : ce sont des informations sensibles qui ne doivent pas être accessibles par tous. Une réelle réflexion déontologique et sur l'éthique professionnelle a ainsi été engagée avec les équipes de PMI et en partenariat avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins afin de trouver le moyen de garantir le respect des règles de confidentialité. Cela a permis également d'harmoniser les pratiques entre les différents centres. De plus cette informatisation permettra au Département d'approfondir les communications et échanges d'informations avec les réseaux de partenaires médicaux, afin d'améliorer la circulation des informations entre les praticiens sur le dossier des mêmes patients.

Pour finir, l'informatisation des centres permettra aux agents y travaillant une réelle amélioration de leurs outils de travail au quotidien. Les équipes de PMI sont parfois très mobiles sur le territoire et sont confrontés de ce fait à des contraintes techniques fortes. Elles seront ainsi équipées en informatique afin d'avoir accès aux données dont elles ont besoin, à leurs agendas, à leur messagerie électronique et à de la documentation en ligne où qu'elles se trouvent sur le territoire.

Cette démarche a été construite dès le début dans un esprit collaboratif avec les équipes de PMI, futures utilisatrices. Tous les métiers ont été intégrés au recensement des besoins réalisé en premier lieu dans la démarche et ils ont tous un représentant au comité technique, centre de la décision sur ce projet sur les aspects fonctionnels. Ainsi la modernisation qui prendra effet progressivement en 2012 a été construite avec et pour eux afin de répondre aux spécificités de chaque site. Si les pratiques médicales seront harmonisées, avec tous les gains matériels et écologiques (suppression du papier) que cela implique, les outils seront adaptatifs aux situations quotidiennes des utilisateurs. Des formations et des accompagnements spécifiques sont également prévus pour que chacun puisse se familiariser avec la nouvelle interface informatique. Ainsi, si les débuts du projet demanderont une implication forte des équipes pour créer les dossiers médicaux, leur quotidien sera ensuite grandement amélioré par cette démarche de modernisation. »

Le schéma de développement social

Le domaine social et médico-social subit un cadre légal en constante évolution avec des réformes conséquentes. Depuis 2003, nous pouvons comptabiliser une à deux réformes par an avec des impacts directs sur l'activité des professionnels exerçant sur les territoires (réforme des tutelles, de la protection de l'enfance, du RSA).

Une démarche participative et contributive

L'élaboration d'un schéma de développement social est le moyen privilégié de réinterroger collectivement le sens du travail social, son impact, son efficacité vis-à-vis des usagers et des partenaires et d'identifier les spécificités du travail social et les réalités essonniennes de l'exercice professionnel.

C'est ainsi que dès 2010, plus de 380 travailleurs sociaux et conseillers d'insertion ont pris part aux ateliers animés par l'encadrement des Maisons départementales des solidarités. 321 contributions portant sur les modalités et répartitions des interventions sociales, la place de l'utilisateur et le sens du travail social ont émergé.

400 professionnels ont travaillé en 2011 dans 9 ateliers thématiques. Une série de restitution, des constats et de reformulations des propositions se sont déroulés le 24 novembre 2011 à l'adresse des participants aux ateliers puis à l'ensemble des agents territorialisés.



2^e réunion de l'atelier « accompagnement », le 28 février 2011 à Juvisy-sur-Orge

Les orientations du schéma de développement social

Le schéma s'inscrit autour de 3 principes directeurs :

- Garantir la qualité et l'équité des conditions d'accueil et de prise en charge de l'utilisateur sur le territoire essonnien en renforçant la lisibilité et la visibilité des interventions de l'action sociale.
- Redonner sens et réalité à la mission d'accompagnement sur l'ensemble des interventions (insertion, enfance, polyvalence).
- Renforcer le portage et le pilotage sur les territoires de l'ensemble des politiques publiques du secteur social en confortant « l'outil » Maison départementale des solidarités (MDS) reconnu par les partenaires.

Le schéma du développement social s'appuie sur 3 axes stratégiques :

- L'évolution du service à l'utilisateur
- L'évolution des métiers
- Le pilotage et la gouvernance de l'action sociale

Être durablement solidaires

Veiller à la bonne santé de tous

Le dispositif de consultations et d'accompagnement vers la santé des publics précaires

Déploiement de la consultation infirmière prévention (CIPE) sur tout le département

Suite à l'expérimentation sur le territoire d'Étampes de la CIPE, la communication d'un document cadre à la mi-octobre 2010 a permis à la Direction générale adjointe des solidarités (DGAS) de valider l'objectif de redéploiement de ce dispositif sur l'ensemble du département à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, depuis cette date les infirmiers ont réalisé 1 137 consultations. Ces consultations ont permis 315 dépistages du VIH, la réalisation de 651 vaccins.

220 personnes ont encore un ou plusieurs vaccins à réaliser et seront à contacter au cours de l'année 2012. À ce jour, 40 % des orientations préconisées ont été réalisées.

Parallèlement au redéploiement sur tout le département, les professionnels de la prévention santé du Département ont soumis une demande de coopération entre professionnels de santé à l'Agence régionale de santé (ARS). Il s'agit d'un transfert de compétences entre médecins et infirmiers qui permettra aux infirmiers de réaliser certaines vaccinations et dépistages, lors des CIPE. L'équipe est en attente de la décision de la Haute autorité de santé.



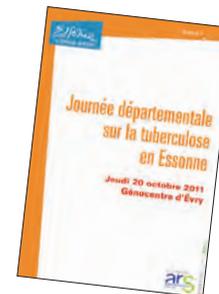
Formation sur la problématique de l'accès au soin pour les publics précaires

Devant la nécessaire collaboration entre les différents agents de terrain que sont les conseillers d'insertion, les psychologues, les assistants sociaux de secteur et les infirmiers, les directions impliquées ont souhaité mettre en place une formation à destination des professionnels des trois champs d'intervention social / insertion / santé sur la problématique de l'accès au soin pour les personnes en situation de précarité (public adulte), de manière à leur permettre de :

- partager un socle commun de connaissances à la fois sur la connaissance du public concerné et les questions de droit à la santé ;
- savoir aborder les questions de santé avec des usagers en situation de précarité ;
- travailler en réseau sur la problématique de l'accès au soin pour les usagers en situation de précarité.
- identifier les pratiques à mettre en œuvre pouvant faire l'objet d'un référentiel des pratiques territorialisées.

La journée départementale sur la lutte contre la tuberculose

Le 20 octobre 2011, le Centre de Lutte Anti-tuberculeuse de la Direction du développement social et de prévention santé (CLAT 91) a organisé une journée départementale sur la tuberculose au Génomètre d'Évry avec le soutien financier de l'ARS Île-de-France. 180 professionnels venus d'Essonne et des départements voisins (médecins généralistes et hospitaliers, pneumologues, pédiatres, professionnels de la santé scolaire, de la médecine du travail, du Conseil général (centres PMI, CDPS, MDS), de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, des maisons de retraites) ont pu, après un temps informatif qui a permis de faire le point sur l'épidémiologie en Île-de-France et les particularités de notre région en matière de stratégie vaccinale et de dépistage de la population Rom, échanger sur leurs pratiques et expériences de terrain.



Faciliter l'insertion et l'accès au logement

Le Conseil général a choisi de mener une politique volontariste en matière d'emploi, d'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA, de lutte contre les exclusions et les discriminations en direction de l'ensemble des publics en situation de difficulté. L'objectif est de prévenir la marginalisation et la désocialisation.

Permettre l'accès au logement au plus grand nombre figure également parmi les actions menées par le Conseil général notamment au titre de la politique de la ville.



Le renforcement de la politique en faveur de l'emploi

L'élaboration du Plan Départemental d'Insertion (2012 – 2014)

Le Plan Départemental d'Insertion pour l'emploi (PDI), élaboré de façon très partenariale, prend en compte la nouvelle donne issue de la mise en œuvre du RSA, notamment l'accompagnement renforcé avec une contractualisation obligatoire, et l'enjeu renouvelé du retour à l'emploi avec une place toute particulière prise par Pôle emploi dans l'accompagnement des publics en insertion.

Le nouveau plan départemental a pour ambition de répondre aux attentes des publics en insertion. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques (systématiser l'accompagnement des allocataires, mieux connecter l'insertion au développement économique, adapter et rénover l'offre d'insertion sociale et mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats).

La participation des allocataires

Le Conseil général a conduit une démarche de formation action sur la participation des allocataires au dispositif RSA, visant à mettre en place une organisation de la prise en compte de la parole des allocataires au titre des équipes pluridisciplinaires, ainsi que dans le cadre plus global du suivi du dispositif RSA.

Cette démarche, accompagnée par un prestataire « Yalodes » a consisté à :

- former un groupe de 15 allocataires chargés de participer aux équipes pluridisciplinaires,

- élaborer les procédures et règlement intérieur de ces commissions en concertation avec les allocataires,
- former les professionnels membres de ces instances à la collaboration avec les usagers,
- former 9 référents chargés d'animer les groupes ressources allocataires à la fin de la mission du prestataire.

Cette dynamique apporte un souffle nouveau à l'accompagnement des allocataires qui par leurs questionnements, leurs interpellations de l'institution départementale et la pertinence de leurs regards nous incitent à plus d'efficacité et à l'amélioration de nos pratiques.

Agir pour le développement du logement social

Le programme Villes Essonne Solidaire

Le programme Villes Essonne Solidaire adopté en juin 2007, mis en œuvre par le service politique de la ville, a fait l'objet d'une évaluation tout au long de l'année 2011. Cette étude a entériné la nécessité de continuer une politique spécifique en direction des quartiers les plus fragilisés du département tout en offrant des pistes de réflexion et des préconisations pour déterminer les nouvelles orientations du futur plan de cohésion urbaine et sociale.

Intervenir dans les copropriétés en difficulté

Afin de contribuer au redressement de la gestion, à l'amélioration des conditions de vie des copropriétaires et

CHIFFRES CLÉ

En 2011,

101,1 M€ pour l'allocation du RSA

1 257 personnes ont bénéficié de l'offre d'insertion en 2011

2 297 jeunes aidés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes où les demandes d'aides à la formation ont augmenté de **31 %** par rapport à 2010

3 784 logements ont bénéficié d'engagement partenarial du Conseil général entre 2010 et 2011

521 propriétaires ont été aidés pour une montant total de **560 433 €** dans le cadre du Fonds départemental d'amélioration de l'habitat

Faciliter l'insertion et l'accès au logement



La nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle

Narjess CARREE, chargée de projet et Sandrine LAMARCHE, chargée de mission à la Direction de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de l'emploi

« Dans le contexte la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, le

Département de l'Essonne a fait le choix de procéder au renouvellement de son offre d'insertion socio-professionnelle en adaptant le contenu des prestations aux besoins des publics en accompagnement social et socio professionnel. Ainsi, la démarche de conception de la nouvelle offre d'insertion 2012-2014 a commencé dès le début de l'année 2011 par un bilan des deux premières années de l'offre précédente, par une enquête auprès d'une centaine de bénéficiaires du RSA et par des rencontres territoriales auprès des référents sociaux orientant ces bénéficiaires sur les différentes prestations proposées. Elle s'est poursuivie par l'élaboration des cahiers des charges, du choix des prestataires et de la notification fin 2011 de ces nouveaux marchés publics. Cette nouvelle offre d'insertion, action du Plan départemental d'insertion 2012-2014 voté en janvier 2012 diffère des précédentes prestations par le fait qu'elle privilégie notamment l'accessibilité par les transports en commun des sites de formation, la concentration de flux de public, la réalisation des prestations sous forme modulaire. Ainsi, les référents sociaux peuvent orienter les bénéficiaires du RSA vers les trois prestations suivantes :

- la remobilisation à vocation professionnelle organisée sous forme de modules et comprenant entre autres un volet informatique, un volet sur le projet professionnel, un travail sur l'image de soi. Cette prestation doit permettre de travailler le projet socio-professionnel, de lever les freins à sa réalisation en prenant en compte les dimensions socialisation/remobilisation du public,
- la formation linguistique à visée professionnelle proposant des modules de formation linguistique avec pour objectif de favoriser la réalisation d'un projet professionnel,
- le bilan créateur ou l'accompagnement à la cessation d'activité : en matière de création d'activité, il s'agit de réaliser un diagnostic du projet, de planifier les étapes pour parvenir à la création et d'orienter la personne vers une structure de droit commun intervenant dans le champ de la création d'entreprise. La prestation attendue en terme de cessation d'activité consiste à accompagner les bénéficiaires le désirant aux démarches nécessaires à la cessation.

Un catalogue de l'ensemble de l'offre d'insertion départementale a été élaboré et communiqué aux référents sociaux ainsi qu'aux structures mettant en œuvre les actions d'insertion. Cette offre, également disponible sur le site intranet du département rassemble ainsi les prestations de la nouvelle offre d'insertion, mais également l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE). L'IAE permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion. Ainsi, ces personnes peuvent être orientées vers les structures intervenant dans le champ de l'IAE que sont les entreprises d'insertion, les chantiers d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Au-delà de cette offre d'insertion socio-professionnelle, le Département de l'Essonne propose également aux bénéficiaires du RSA encore plus éloignés de l'emploi des actions d'insertion à visée sociale. Ces actions portent notamment sur la santé (diagnostic de prééligibilité au statut de travailleur handicapé, accompagnement psychologique, consultations infirmières), sur l'aide à la mise en œuvre du projet du bénéficiaire (formation au permis de conduire, travail sur l'image de la personne), sur la remobilisation (accompagnement aux démarches de la vie quotidienne, remobilisation linguistique, projets collectifs de proximité permettant de recréer des liens sociaux).»

de prévenir le basculement de ces copropriétés dans des situations de crise, le dispositif mis en place permet d'accorder une aide départementale sous la forme d'une subvention d'investissement aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux dans les parties communes en complémentarité des financements de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et/ou de la Région Île-de-France. L'apport du Département dans l'aide au redressement de ces copropriétés durant l'année 2011 s'élève à 641 891 € pour 1 477 logements.

Les actions en faveur de l'accès et du maintien au logement des personnes en difficulté d'insertion

En tant que copilote (conjointement avec l'État) du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2014, le Conseil général porte plusieurs actions pour améliorer l'accès et le maintien au logement des personnes en difficulté d'insertion.

Intervenir pour éviter les expulsions locatives

Mise en place en 2010, la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) a trouvé courant 2011 son rythme de croisière. S'appuyant sur des réunions partenariales à différents niveaux, la démarche de CCAPEX a permis de mieux coordonner les acteurs du logement et du social, d'associer de nouveaux acteurs aux actions de prévention et de travailler sur des solutions vis-à-vis des problèmes récurrents en matière de maintien dans le logement de ménages menacés d'expulsion (étude de cas d'école).

Mettre en place le contrat d'engagement local avec l'État

L'État a lancé un programme « Habiter mieux » dont la déclinaison opérationnelle est la priorité donnée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux travaux visant une meilleure qualité énergétique des bâtiments d'habitation dans le parc privé. Pour s'articuler avec ce programme, il a été proposé de redéployer le financement du fonds départemental d'amélioration de l'habitat (FDAH) en donnant la priorité aux travaux destinés à améliorer les performances énergétiques des logements. Une aide supplémentaire de 500 € / dossier individuel de propriétaire, en plus de l'aide FDAH peut désormais être accordée dès lors que le dossier est éligible aux aides du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Faciliter l'insertion et l'accès au logement



Pedro BRITES, Responsable du Système d'Information Géographique (SIG) à la Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté

« En poste depuis le mois de janvier 2011, je gère et administre quotidiennement le système d'information géographique de la Direction de la Ville, de l'Habitat et de la Citoyenneté. Le SIG a comme objectif de rendre lisible les politiques menées par la direction. Il s'appuie sur des bases de données statistiques et cartographiques que l'on intègre, gère, traite et matérialise sous forme de cartes.

La gestion des bases de données géographiques suppose parfois de construire des outils de saisie de l'information, c'est-à-dire d'intervenir directement en amont de la récolte des données.

Selon les cas de figure, cela peut aller d'un simple tableau formalisé à une application plus développée. Ainsi, un outil de gestion du contingent départemental de logements est en cours de construction. Également, en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), un outil de suivi des relogements effectués par les bailleurs sociaux, au titre des « Accords Collectifs Départementaux » a pu être mis en place améliorant ainsi la lisibilité de ce dispositif.

Au-delà de cette approche technique, je participe également à l'analyse des politiques en lien avec chaque service et particulièrement avec la direction. Il s'agit principalement de mettre en relation les financements accordés avec les différents éléments observés sur le territoire (éléments socio-économiques notamment). Dans ce contexte, je travaille en collaboration avec d'autres directions (notamment dans le cadre des réseaux du Conseil général, SIG, Observatoire...), et d'autres organismes (INSEE, CAF, AORIF, services de l'État...). Le croisement entre nos politiques et l'observation territoriale est une démarche de prospective qui se met en place depuis peu et qui a vocation à évoluer encore au fil de l'état d'avancement du SIG.

J'interviens également en conseil auprès des agents. Par exemple, en décrivant l'information proposée par les grands organismes statistiques (INSEE, INED...), en expliquant ce qui est disponible ou non et sous quelles conditions. J'accompagne aussi certains agents sur des aspects méthodologiques en conseillant par exemple l'usage d'indicateurs plutôt que d'autres, et en apportant des clefs de lecture pour faciliter l'interprétation des chiffres et des cartes. Cette approche favorise grandement le lien entre une perception administrative et une vision strictement technique des choses. Il y a donc au sein de la direction, tout un travail pédagogique de vulgarisation des outils et des langages statistiques et informatiques à travers le SIG.

Encore assez récente, cette démarche globale reste un choix stratégique de la direction qui vise à améliorer l'efficacité de ses financements et la maîtrise de l'information, dans un contexte financier, économique et social, de plus en plus restrictif.»

La commission a engagé des travaux afin d'intervenir dès les premiers impayés auprès du ménage et de mener une action d'information sur les outils et les bonnes pratiques en matière de prévention, en direction des propriétaires bailleurs privés.

Soutenir l'offre de logements très sociale dans le département

L'intervention du Département dans le cadre du PDALPD a permis de promouvoir le logement très social réalisé sous forme d'opérations d'acquisition-amélioration dans le tissu urbain ancien et d'impulser des projets de création de résidences sociales ou des pensions de famille, destinées au logement temporaire de ménages modestes, voire au logement d'insertion de personnes en situation d'isolement ou de grande précarité.

La maison départementale de l'habitat : un succès toujours grandissant, un public élargi

La matériauthèque écologique : une structure unique sur le territoire départemental, vitrine de l'éco-construction

La matériauthèque a organisé en 2011, 30 actions de sensibilisation dont les « Samedis pratiques » qui, comme leur nom l'indique, se déroulent le samedi afin de conquérir un nouveau public : les particuliers peu disponibles en semaine.

Les neuf « Samedis pratiques » organisés cette année sur

des thèmes divers (rénovation basse consommation, géothermie, construction bois, récupération des eaux de pluie...) ont permis à 117 participants de rencontrer et d'échanger avec des professionnels (entreprises, artisans, bureaux d'études) ainsi qu'avec les deux cadres techniques (architecte et ingénieur) du service.

Le 26 octobre, le service MDH a assuré le premier atelier de maîtrise des charges d'énergie pour des locataires du parc social : une quarantaine de personnes ont ainsi



Atelier de peinture écologique dans la matériauthèque écologique, 18/09/2011



729 collégiens sensibilisés à l'architecture durable en 2011 par le service MDH

Faciliter l'insertion et l'accès au logement

profité des conseils en économie d'énergie dispensés par les cadres de la MDH et les enfants ont participé aux jeux proposés par le prestataire, l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France, sur le thème des énergies.

Les animations autour du jardin écologique partagé

En plus de la matériauthèque écologique, la MDH bénéficie d'un autre espace à la fois « ressources » et expérimental : le jardin écologique partagé, baptisé « le jardin de l'écoute-s'il-pleut ».



Alix de Saint-Venant, une des accompagnantes de l'évolution du jardin de l'écoute-s'il-pleut

Tout au long de l'année 2011, le jardin a pris forme (et racine) et s'est enrichi grâce à l'intervention ponctuelle de professionnels invités.

Au printemps, c'est Alix de Saint-Venant, célèbre botaniste dont le jardin (celui du château de Valmer) est classé « jardin remarquable », qui est venue compléter la collection de légumes du potager en offrant des graines de légumes anciens et en plantant dans le jardin de l'écoute-s'il-pleut des « gourdes ».

À l'automne, le pépiniériste Patrick Nicolas a également proposé une alternative « écologique » à la clôture du site MDH/MDS/CDPS.

CHIFFRES CLÉ

En 2011,

12 712 personnes ont visité la MDH, toutes structures confondues (service départemental « MDH » et les **4** associations résidentes à temps plein : ADIL, CAUE, Pact-Essonne, CRPVE)

418 produits d'éco-construction sont disponibles à la matériauthèque.

Les organismes partenaires du Conseil général dans le domaine du logement

La MDH regroupe plusieurs acteurs clés de l'habitat qui apportent information et conseil aux particuliers, professionnels et collectivités locales, et organise régulièrement des actions de sensibilisation.

En plus du service départemental de la MDH qui gère l'espace Essonne info énergie, la Maison accueille de manière permanente quatre associations :

ADIL 91,
Agence départementale sur le logementwww.adil91.org



CAUE 91,
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ..www.caue91.asso.fr



Pact Essonnewww.pact-habitat.org



Centre de ressources Politique de la Ville en Essonnewww.crpve91.fr



Droit au logement permanence les mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30

Développer davantage la solidarité pour combattre la précarité

Le Conseil général entend que sa politique de solidarité dépasse les frontières grâce notamment à la coopération décentralisée mais cette solidarité se retrouve aussi localement à travers son soutien en faveur de la vie associative.

Être solidaire au-delà des frontières

Le Département de l'Essonne instruit et accompagne les projets pour un développement durable des territoires au travers de :

- L'appui au montage de projets de développement durable par le biais d'analyse en termes de méthodologie, d'évaluation, de vie démocratique de la structure, d'intérêt local, de respect des principes du développement durable, de recherche documentaire.
- L'attribution de subventions en réponse aux besoins d'engagement des citoyens et acteurs essonnais porteurs de projets,
- La qualification par le biais de formations : 43 porteurs de projet ont bénéficié de formations à la carte ou de modules de plusieurs jours, concernant principalement l'appui méthodologique.

Développer la coopération institutionnelle internationale

Le Programme de coopération décentralisée 2010-2012 avec le Mali

Le Conseil général se positionne comme chef de file du réseau de coopération décentralisée avec le Mali et autorité de gestion du programme d'appui aux collectivités territoriales des Cercles de Douentza, Nioro et Diéma.

Les objectifs de ce programme sont les suivants : amélioration du potentiel fiscal et de l'autonomie financière, renforcement de la gouvernance locale, de la mise en réseau et des capacités techniques des collectivités.

Au titre de l'objectif d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'hygiène publique, qui s'articule avec ceux du programme global, le Département poursuit à hauteur de 95 000 € le soutien apporté aux actions qui visent spécifiquement :

- La mise en place d'une gouvernance, de procédures et d'outils de suivi des projets eau et assainissement ;
- La conduite d'opérations pilotes ciblées (réalisation, mesures d'accompagnement) permettant :
 - l'amélioration concrète de l'accès aux services eau et assainissement,
 - l'acquisition ou le renforcement de compétences, à partager et valoriser au sein du réseau d'acteurs mobilisés (ex : du projet d'assainissement de la ville de Diéma),
- L'organisation d'activités de sensibilisation sur la question de l'eau et de l'assainissement.

La coopération entre le Département et la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches au Québec, au service de la politique de développement des éco-activités

En matière d'échanges d'expériences, le Département de l'Essonne et la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches sont parvenus à mobiliser des acteurs de leurs territoires respectifs (élus des collectivités locales, techniciens d'entreprises, entrepreneurs, etc.) et à les mettre en relation. Ainsi, le projet a posé les bases de la collaboration autour de deux volets principaux, à savoir la gestion des matières résiduelles et la valorisation et récupération, inscrites comme objectif principal de la politique des éco-activités du Département.

CHIFFRES CLÉS

646 200 € sont affectés à **87** projets d'associations essonniennes de coopération internationale

124 projets de coopération internationale pour un développement durable des territoires ont bénéficié d'un appui au montage de projets

Développer davantage la solidarité pour combattre la précarité

Accompagner les acteurs essonniers de la coopération internationale

Le partenariat entre le Département et l'Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE)

Une convention de partenariat a été conclue en application de la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2010. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, approuvé par la Commission permanente du 7 mars 2011.

Le partenariat porte sur la collaboration de ces deux institutions pour mener des actions d'appui aux acteurs essonniers engagés dans des actions de coopération internationale. Il s'agit de mobiliser des enseignants chercheurs autour d'une problématique commune, pour améliorer les savoirs et pratiques des porteurs de projets. Afin de sensibiliser les essonniers et la communauté universitaire aux enjeux de la coopération internationale et aux thèmes en découlant, le partenariat prévoit l'organisation d'événements en commun (dont des réunions d'information à destination des essonniers porteurs de projets).

Au titre de l'appui aux projets de coopération internationale, il est prévu de mutualiser les moyens du Conseil général et de l'université pour réaliser des projets internationaux et financer des cotutelles de thèses. Le partenariat prévoit également l'attribution de bourse aux étudiants de nationalité française ou étrangère qui poursuivent leurs études dans des universités en partenariat avec l'UEVE et répondant à certains critères.

Colloque de la coopération internationale le samedi 26 novembre 2011 à l'université d'Evry

Après des discussions sur la politique de coopération internationale dans un contexte national, européen et mondial en mutation, l'évaluation de la politique 2008-2011 de coopération internationale du Conseil général a été présentée et a fait l'objet d'une table ronde réunissant la centaine d'acteurs présents.

L'après-midi, les participants ont été invités à participer à trois ateliers destinés à la préparation des futures orientations stratégiques 2012-2015 de la politique de coopération internationale.



Michel VALLANCE, directeur de la Direction de l'environnement



La coopération entre le Conseil général de l'Essonne et la Région Chaudières - Appalache au Québec a pris un nouveau tournant en 2011. L'année a en effet été ponctuée de rencontres et de visites particulièrement intéressantes autour de sujets portant sur les Agenda 21 et le développement durable, comme il en avait été décidé dès le début de notre coopération. La convention d'échanges signée en 2010 avait précisé que les partages de bonnes pratiques porteraient sur le domaine des écofilières en mettant en avant les expériences innovantes réalisées sur les deux territoires.

La première mission de cette convention d'échanges s'est concentrée sur la valorisation des déchets dans une perspective environnementale et économique, notamment du fait du nombre d'emplois présents dans cette filière ne nécessitant pas de fortes qualifications, s'inscrivant ainsi dans une perspective d'insertion.

Une délégation québécoise a tout d'abord été reçue en Essonne en janvier 2011, en marge des assises Franco-québécoises de la coopération décentralisée. Cela a été l'occasion de faire découvrir deux sites particulièrement innovant en Essonne : la Semardel, entreprise de gestion des déchets essonniers et Bionerval, qui travaille sur la méthanisation des déchets.

Suite à cette visite, une délégation essonnienne s'est rendue au Québec en septembre dernier. Plusieurs rencontres avec des acteurs locaux ont eu lieu :

- avec la municipalité de Levis, ville ayant une taille équivalente à Evry, ayant instauré un troisième bac de tri réservés aux déchets organiques dans les habitats individuels et les petits collectifs,
- un supermarché ayant mis en place un système de compostage mécanique de ses déchets provenant des invendus, le compost obtenu est ensuite revendu comme engrais « vert » à ses clients.
- Avec des ressourceries, employant de nombreux travailleurs en insertion effectuant le reconditionnement et la revente en magasin à prix bas d'objets, vêtements, meubles récupérés gratuitement auprès des habitants de l'agglomération (CA annuel 1 million de \$).

Cette rencontre de septembre a été suivie par le départ d'élus essonniers au Québec en octobre et le déplacement d'une délégation québécoise en novembre.

L'année 2011 a ainsi été l'occasion de poser les premières bases de la coopération entre le Conseil général de l'Essonne et la Région Chaudières Appalache, vers des rencontres rassemblant encore plus d'acteurs des deux territoires et sur des thématiques amenées à se diversifier. »

Garantir aux collégiens Essonnien des conditions propices à leur réussite scolaire

Parce que la réussite scolaire est essentielle aux jeunes pour bâtir leur futur, le Conseil général a la préoccupation d'offrir aux collégiens des conditions d'accueil satisfaisantes dans les 100 collèges dont il a la charge. Construction, réhabilitation, modernisation des installations informatiques et mise en œuvre de la décentralisation ont été, entre autres, au programme de 2011.

Améliorer les conditions d'accueil des Essonnien

La sectorisation des collèges

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a en charge la sectorisation des collèges qui consiste à répartir les élèves dans un collège dit « de secteur » et ce, selon la résidence habituelle des représentants légaux de l'élève. L'affectation individuelle des élèves et l'examen des demandes de dérogations restent du ressort de l'Inspection académique.

Pour cela, le Département mène une démarche prospective sur le territoire essonnien afin de centraliser les données inhérentes aux collèges, de prendre en compte les attentes des nombreux acteurs (chefs d'établissements, Inspection académique, transporteurs, élus...), et d'assurer une veille sur la démographie du territoire et les comportements de la population de l'Île-de-France et en particulier de l'Essonne.

De plus en 2011, une actualisation de la totalité des arrêtés de sectorisation par rue a été menée en partenariat avec l'Inspection académique (IA). Une négociation est également engagée sur l'ouverture et la fermeture des classes, l'ouverture des options dans les collèges ainsi que l'acceptation des dérogations, qui relèvent de la compétence de l'Inspection académique.



La restauration scolaire des collégiens

Françoise BOCHEREAU-HOMER,
cheffe du service restauration scolaire
à la Direction des collèges

« Le service de la restauration scolaire occupe des fonctions multiples au sein de la Direction des collèges visant à permettre la distribution quotidienne de repas de qualité aux demi-pensionnaires essonnien.

Ces missions se déclinent tout d'abord par l'action menée en faveur de l'aide à la restauration des collégiens. Il s'agit d'une prise en charge des factures de demi-pension lorsque les revenus familiaux sont insuffisants pour régler la restauration scolaire. 41 % des demi-pensionnaires essonnien bénéficient de cette aide, ce qui représente 23 000 dossiers à traiter chaque année entre juin et décembre.

Par ailleurs le service s'emploie à valider les plans et le matériel de restauration présents dans les collèges afin qu'ils remplissent les normes nécessaires. Ce volet est complété par un contrôle régulier du respect des normes d'hygiène. Les services de l'État ont en effet renforcé leurs contrôles vétérinaires en 2011, puisque le nombre de visites a été multiplié par quatre au sein des collèges essonnien. Les services ont ainsi dû augmenter leur vigilance et leur réactivité, afin que les travaux demandés soient effectués dans les plus brefs délais. Seuls des dysfonctionnements mineurs ont été relevés, ce qui démontre la vigilance des agents de restauration scolaire dans ce domaine.

Le service s'investit également énormément autour de l'introduction du bio dans les cantines scolaires. En 2011 une journée de formation a été offerte à 12 chefs des cuisines pilotes du projet. Elle a rencontré un fort succès auprès des professionnels et des élèves. Ainsi la recherche d'une meilleure qualité de repas est toujours présente au sein des cantines du Département. Le service s'emploie également à fixer le tarif des repas proposés dans les cantines scolaires et à formaliser les relations entre les différentes cuisines centrales et satellites du Département par l'intermédiaire de conventions. Il s'agit, à la fois d'agir sur la gestion des coûts et sur la sécurisation des aliments afin de lutter contre tout risque d'intoxication.

Pour finir, le service s'est fortement impliqué en 2011 pour préparer le Schéma départemental de la restauration scolaire. Ce dernier vise à intégrer l'ensemble des enjeux en matière d'approvisionnement, de capacité de production, d'accueil, de gestion des ressources humaines, matérielles et financières afin de fournir un service de restauration de qualité et accessible à tous. Ce schéma s'appuie sur un vaste diagnostic de la situation existante et sur des propositions de scénarios d'amélioration qui seront présentées en 2012. »

Garantir aux collégiens Essonnien des conditions propices à leur réussite scolaire

CHIFFRES CLÉ

4,8 M€ d'investissement ont été consacrés aux travaux de maintenance et de gros entretien réalisés sur le patrimoine scolaire

1,1 M€ de subvention pour les **1 350** actions subventionnées dans le cadre des actions éducatives destinées aux collégiens

Un tarif unique élève de **3 €** dans la restauration scolaire, pour une politique tarifaire claire et harmonisée

Les actions éducatives innovantes

Réussir sa 6^{ème}

Ce projet vise à mettre en place un accompagnement éducatif adapté, ciblant les élèves tout au long de leurs années collège. Il se fixe pour objectif de favoriser la réussite scolaire en intervenant dans les domaines périscolaire et social, à travers l'éducation à la citoyenneté, la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des familles.

Afin de recenser les besoins et de proposer des actions dans le domaine périscolaire, un diagnostic qualitatif partagé est réalisé sur le département. Ce diagnostic s'appuie sur des entretiens individuels et collectifs de représentants de la communauté scolaire. Il est engagé depuis la rentrée de septembre 2011.

La mise en œuvre du projet Réussir sa 6^{ème}, en vue d'une généralisation progressive dans les collèges de l'Essonne, est prévue à partir de la rentrée de septembre 2012.

L'internat des collégiens

Structure unique en Essonne, montée en partenariat avec l'Éducation nationale, l'internat permettra d'accueillir à terme, sur le site du collège le Village à Évry, 40 élèves motivés qui rencontrent des difficultés sociales ou familiales.

Cet internat s'adresse, dans un premier temps, aux élèves de sixième, résidant en zone urbaine sensible d'Évry et des communes voisines, mais également aux secteurs hors zone urbaine sensible (ZUS) afin de favoriser la mixité sociale et géographique. Le groupe bénéficiera, dès la rentrée 2012, d'un accompagnement individualisé ainsi que de conditions de travail améliorées incluant les outils

numériques. Ce premier groupe constitué de six filles et six garçons aura accès aux activités sportives, culturelles et artistiques qui, conjuguées aux liens facilités avec les familles, contribueront à leur réussite éducative.

Le collège numérique le déploiement des ENT

L'opération NUMERICLE 91 a été renouvelée à la rentrée scolaire 2011/2012. Cette clé USB, dont la capacité a été augmentée à 4 giga cette année, a été distribuée à tous les élèves de 6^{ème}, tandis que les collégiens entrant en 5^{ème} et 4^{ème} ont pu actualiser le bureau mobile reçu les années précédentes. Ce support numérique est un préalable au développement des Espaces Numériques de Travail (ENT), puisqu'il permet de familiariser les collégiens avec cet environnement et de rentrer dans les usages des ressources qui seront mises à disposition dans ce cadre.

Le 21 novembre 2011, l'Assemblée départementale s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la mise en œuvre des collèges numériques dont le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) dans les 100 collèges publics essonnien est la pierre angulaire. Le déploiement de ce programme se fera progressivement sur les trois prochaines années.

À la rentrée scolaire 2012, les douze premiers établissements verront leur ENT opérationnel et les deux années suivantes, les environnements numériques de travail seront déployés par vagues.

Une convention tripartite, signée par le Rectorat, l'Inspection académique et le Conseil général, officialise la collaboration des trois institutions pour la réussite de ce projet ambitieux.

L'ENT essonnien s'appuie par ailleurs sur un socle Technologie de l'information et de la communication pour

l'enseignement (TICE) innovant de qualité. Depuis dix ans, des budgets conséquents ont été consacrés aux équipements informatiques et infrastructures réseaux pour progressivement câbler l'ensemble des établissements, les doter de matériels informatiques performants adaptés aux évolutions pédagogiques et de matériels innovants tels que les cubes TICE, les visualiseurs ou les Tableaux Numériques Interactifs (TNI). Ce socle technique continue à être enrichi et renouvelé chaque année.



Garantir aux collégiens Essonniers des conditions propices à leur réussite scolaire

Les agents techniques des collèges

Améliorer les conditions de travail des agents techniques

La Direction de l'éducation et des collèges a initié, courant 2011, une démarche de prévention des risques professionnels des agents techniques. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents qui exercent leurs missions dans les collèges et de diminuer l'absentéisme.

Pour cela, il est nécessaire d'identifier les facteurs à l'origine des accidents de travail et des maladies professionnelles, dont le niveau est élevé dans les collèges (deux tiers de ceux de la collectivité), et d'accompagner la mise en œuvre des mesures de prévention.

Pour mener à bien la réflexion, puis conduire dans la durée, une démarche de prévention au plus près des spécificités des métiers des agents techniques, deux actions ont été engagées : un audit de la situation dans

les collèges et le recrutement d'un conseiller en prévention des risques professionnels. L'audit, réalisé par le Centre interdépartemental de gestion, porte sur l'application de la réglementation et des normes en matière d'hygiène et de sécurité au travail. À l'issue de l'étude, des préconisations ainsi qu'un plan d'actions seront proposés.

Intégration des agents techniques des collèges

Depuis le mois de décembre 2011, une journée d'accueil destinée aux nouveaux agents techniques recrutés par le Département a été mise en place, avant leur prise de fonction dans les collèges. Celle-ci leur permet d'acquérir une première base de culture territoriale ainsi qu'une vision d'ensemble des missions du Conseil général en lien avec les collèges.

Par ailleurs, l'implantation des postes informatiques dans les collèges, permettant au personnel technique d'accéder aux informations du Conseil général, s'est poursuivie. Fin 2011, 39 postes sont opérationnels.



Nouvelle demi-pension au collège Évry Village



Personnel de cuisine
collège Pierre et Marie Curie,
Étampes



Collège HOE, Champceuil

Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport

L'accès à la culture et au sport permet à chaque individu de s'épanouir au quotidien. C'est dans cette perspective que le Conseil général s'attache à mettre en œuvre ou à rendre possible une offre culturelle et sportive variée et de qualité.

Ouvrir la culture à tous

La lecture publique en Essonne

Une enquête « Et vous, comment voyez-vous la bibliothèque départementale en 2020 ? » a été menée auprès des 134 bibliothèques essonniennes, au cours du 1^{er} trimestre 2011 par la bibliothèque départementale. Elle a permis, à travers un questionnaire, d'interroger sur site toutes les bibliothèques municipales, associatives et intercommunales du département.

L'analyse des résultats offre des pistes d'évolution pour la Bibliothèque départementale dont certaines sont déjà mises en œuvre :

- nouvelle organisation des espaces d'accueil à Évry ;
- rationalisation de la desserte territoriale ;
- mise en place d'un service de réservation ;
- diversification des canaux de communication : newsletter, blogs...



Odile GAILLARD, chargée de mission jeune public à la mission développement culturel de la Direction de la culture

« Depuis avril 2011, chargée de mission jeune public au sein de la mission développement culturel, j'ai naturellement été identifiée comme référente pour la Direction de la culture dans le cadre de la refonte de la politique jeunesse du Département. Mes missions se concentrent ainsi sur la mise en place et le suivi des différentes actions des « Engagements pour la Jeunesse » comportant un volet culturel. Il s'agit notamment de la journée « Passerelles » de 2011, regroupant les professionnels de la petite enfance et de la culture autour du thème de

l'image fixe et animée. Ces rencontres annuelles, organisées par le Conseil général, visent à rapprocher les professionnels de différents secteurs afin de faire ressortir les convergences de leurs actions et les aider à mieux collaborer. Les travaux se concentrent actuellement sur la préparation de la journée « Passerelles » de 2012, centrée sur la problématique de l'image et des publics jeunesse.

Je participe également au projet « Réussir sa 6^{ème} » en lien avec la Direction de l'éducation et des collèges afin d'aider à la construction du volet culturel du dispositif. Cette implication de la culture dans d'autres politiques départementales en faveur de la jeunesse, se décline également dans des projets portés par les directions œuvrant en faveur des publics en difficultés, par exemple dans le cas du guide « Bien grandir en Essonne », porté par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile. Cela se concrétise également par la présentation de l'offre culturelle essonnoise dans les centres de PMI et les Maisons des Solidarités qui le souhaitent.

Enfin je coordonne le partenariat du Département avec les associations travaillant dans le domaine de la petite enfance, notamment l'association ACCES. Cette structure est spécialisée dans le développement de la lecture chez les tout petits, sous le regard des adultes, afin de lutter contre l'illettrisme et l'exclusion. Elle œuvre ainsi pour le lien entre les lieux d'accueil de la petite enfance et les bibliothèques. Ce travail de mise en réseau permet de tisser des liens entre les acteurs, ce qui est nécessaire à la construction de politiques culturelles fortes, spécifiquement dans le domaine de la jeunesse. »



Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport

Des publics prioritaires au cœur des équipements culturels départementaux

Les équipements culturels départementaux prennent en compte, dans des mesures variables, deux types de public prioritaires : les collégiens, et plus largement le public jeune et le public handicapé (mental et auditif essentiellement). A minima, les équipements travaillent sur l'accessibilité (physique lorsque cela est possible, ou à distance et virtuelle). La plupart développe des outils pédagogiques, propose des actions de médiation adaptées. Certains conçoivent des projets ou une programmation spécifique comme :

La médiathèque départementale de La Ferté-Alais qui travaille à l'accès à la lecture pour les publics en situation de handicap notamment en développant le fonds en braille, en gros caractères et en langue des signes.

Le Domaine départemental de Chamarande, qui travaille à la refonte de ses thématiques de visite sur la base de parcours transversaux associant les différentes

ressources patrimoniales et paysagères du site à celles du centre d'art.

Deux opérations « Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) au collège » ont été menées en 2011. Par ailleurs, un comité de pilotage « handicap » a été créé et des partenariats se sont développés avec des structures accueillant des personnes en situation de handicap : projet de sensibilisation à l'art et la découverte du jardin ; projet culturel « Du monde entier au creux de l'oreille » orienté sur la parole et le conte ; projet culturel adapté, avec séjour au centre Mione, pour des enfants déficients moteurs âgés de 6 à 10 ans.

Le rayonnement des collections

Les collections des équipements départementaux rayonnent sur le territoire et au-delà de l'Essonne, contribuant à la notoriété du Département.

Le musée français de la Photographie : une collection en mouvement

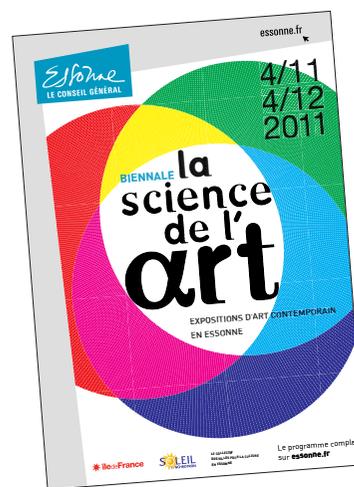
De nombreux prêts ont été accordés en France et en Europe en 2011 (exposition Edouard Boubat au Musée de la carte à jouer, la Beauté animale au Grand Palais ou encore le Musée de la faïence à Sarreguemines). Il faut ajouter une quinzaine de contrats de cessions de droits pour diverses publications dont un certain nombre de manuels scolaires.

La Maison Atelier Foujita : une notoriété confortée

Les grandes toiles de Foujita font l'objet d'un prêt au musée des Beaux-Arts de Reims pour une durée de trois ans. Le partenariat monté avec le musée des Beaux-Arts est fructueux, la communication du musée mentionnant la Maison-atelier Foujita comme prolongement de visite potentiel.

Chamarande : FDAC hors les murs

Outre l'opération FDAC au collège, trois opérations « FDAC hors les murs » ont été menées en médiathèques (Lisses, Breuille et La Ferté-Alais), permettant le développement d'actions culturelles tels des ateliers d'écriture, des visites d'exposition ou encore l'enregistrement d'une émission de radio.



La Science de l'art

Cet événement autour de l'art contemporain et des sciences a rassemblé des artistes et scientifiques autour de la thématique de la lumière. L'édition 2011 de cette manifestation a permis d'accueillir onze expositions à travers le Département,

souvent dans des lieux peu familiers de l'art contemporain. Ce projet s'est construit en partenariat avec le Collectif des villes pour la culture en Essonne et a bénéficié du concours du Synchrotron SOLEIL qui a contribué à la mise en relation entre les artistes et scientifiques autour des projets. Ces expositions ont été présentées pendant un mois entre le 4 novembre et le 4 décembre. Elles ont été accompagnées d'actions de sensibilisation : rencontres, visites, ou ateliers, menés le plus souvent par les artistes eux-mêmes. Un catalogue de cette manifestation est en cours de réalisation, sa parution étant prévue pour le premier trimestre 2012.

CHIFFRES CLÉ

13,8 M€ de budget pour la culture en 2011

280 participants à la journée Passerelle entre les professionnels de la culture et du social sur le thème « Livres d'image et images animées : des histoires à partager »

17 cinémas art et essai de moins de trois écrans ont été soutenus dans la numérisation de leurs salles

L'exposition « En piste ! » a attiré près de **25 000** visiteurs



Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport



Les 40 ans de la découverte du site préhistorique d'Étiolles

Plusieurs actions inédites ont été mises en place à l'occasion de l'anniversaire de la découverte du site : A l'occasion des **jours du patrimoine**, une centaine de personnes ont assisté à la représentation d'un spectacle créé spécialement pour

l'anniversaire de la découverte du site : un conte interprété en langue des signes et en français.

Une séance de **cinéma en plein air** a permis la projection d'un court-métrage et d'un long métrage d'animation à un public enthousiaste.

Un **forum scientifique** destiné aux chercheurs, aux étudiants et aux associations patrimoniales a été organisé en partenariat avec le CNRS.

L'**exposition « Il y a 13 000 ans, Étiolles »** itinérante depuis février 2011, a circulé dans 10 communes et a été visitée par près de 5 000 personnes.

Soutenir le sport

Le Conseil général s'emploie à travailler à la coordination des politiques publiques territoriales des acteurs sportifs du territoire et à leur mise en réseau.

Il donne ainsi de la cohérence et de la lisibilité à l'action départementale, optimise les moyens par la mutualisation des ressources, impulse une dynamique départementale, identifie localement un interlocuteur départemental, responsabilise les agents et renforce l'expertise en développant les missions des services publics.



Le pôle départemental de médecine du sport

Jean ISRAEL, directeur du Pôle départemental de médecine du sport

« Le Pôle départemental de médecine du sport (PDMS), intégré au sein de la Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative du Conseil général, constitue un des piliers de la politique en faveur du sport en Essonne.

Il agit en effet au quotidien auprès des sportifs de haut niveau du Département, ainsi que des athlètes les mieux classés des 60 clubs en contrat d'objectif avec le Département. Ces actions se déclinent de l'examen clinique au bilan complet de santé (incluant des bilans nutritionnels et psychologiques). Le PDMS a réalisé dans ce cadre 462 consultations en 2011. Parallèlement à ce cœur d'activité, le PDMS participe activement à de nombreux autres dispositifs visant à promouvoir le sport sur le territoire.

Il intervient tout d'abord auprès des jeunes publics, principalement des adolescents. Ainsi en 2011, le PDMS a participé à l'opération « triacité ». En partenariat avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge et la ligue de triathlon, le PDMS a participé à trois journées de triathlon à destination des jeunes de quartiers défavorisés. Les jeunes ont ainsi pu s'informer sur les stands sport et santé et le stand nutrition, mesurer leurs capacités respiratoires, recevoir des conseils, tout en participant aux activités sportives.

Des jeunes des villes de Grigny, Viry-Châtillon et Massy ont également été accueillis par le PDMS dans le cadre de l'action « Bouge tes crampons » visant à les sensibiliser au rugby. En partenariat avec le Comité départemental du rugby, ils ont pu bénéficier de bilans de santé complets.

Le PDMS a également participé au projet « Passion Foot » porté par la Protection judiciaire de la jeunesse en recevant les 15 jeunes accueillis pour deux jours au Centre national du rugby et en leur proposant des explications adaptées sur les problématiques sport et santé et des bilans de santé complets.

Le PDMS intervient également en faveur des adultes. En 2011, cela a pris la forme de deux actions. Tout d'abord en partenariat avec la Fédération française de rugby, le développement des problématiques sport et santé a permis la mise en place d'un programme de suivi médical sur le rugby « à toucher ». Il s'agit d'un rugby sans contact qui pourrait, après expérimentation, être proposé aux personnes sédentaires ou d'un certain âge, afin de leur permettre de pratiquer une activité physique régulière adaptée. Des matchs hebdomadaires ont actuellement lieu, permettant au PDMS de tester certains points avant une extension de la démarche.

Pour finir, le PDMS a participé en 2011 à une action se déroulant avec l'association Atout PLIE Nord Ouest 91 et portée par la ligue d'Île-de-France de judo. Ces actions à destination des adultes bénéficiant du RSA visent à leur apporter une formation spécifique sur les relations entre le sport, la santé, la nutrition et la psychologie. »

www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/sports/sport-et-sante/



Favoriser l'épanouissement des Essonnien(ne)s par l'accès facilité à la culture et au sport

La Maison départementale des comités sportifs (MDCS)

La MDCS met à disposition des acteurs du sport essonnien un ensemble de services et d'outils visant à mieux accompagner le développement, l'organisation et la promotion des disciplines sportives dans le département de l'Essonne. L'équipement départemental est également un espace public tourné vers les dirigeants et les bénévoles d'associations pour faciliter et simplifier leurs démarches administratives auprès du Département.

- Toutes les disciplines sportives évoluant en Essonne sont représentées par un comité sportif départemental soutenu par le biais d'un contrat de développement territorial révisé annuellement. Les contrats sont conclus pour une enveloppe globale de 1,5 millions d'euros qui comprend l'aide à la réalisation des missions fédérales, l'aide aux projets spécifiques, le soutien aux manifestations et projets d'intérêt départemental, le soutien aux pôles espoir et l'aide aux assistants techniques départementaux.
- Souhaitant s'impliquer fortement dans un schéma départemental de la vie associative, le Conseil général de

l'Essonne met à disposition un Centre de ressources territorialisé au sein de la Maison Départementale des Comités Sportifs. Les missions de ce Centre de ressources sont tournées prioritairement vers des publics liés au mouvement sportif, mais également vers tout public engagé dans le mouvement associatif. Au final, le Centre de ressources départemental de la vie associative est un lieu où les porteurs de projets et les responsables d'associations peuvent trouver une aide, un soutien et un accompagnement dans les domaines de l'organisation et de la gestion. Le Service des relations avec les associations y assure plusieurs permanences hebdomadaires et un fonds documentaire est mis à disposition.

Soutenir les associations

Le développement de la vie associative s'est organisé autour d'un enrichissement des missions traditionnelles et d'actions déconcentrées sur le territoire départemental notamment dans le cadre de la Mission Sud-Essonne. Le Conseil général organise pour les cadres bénévoles associatifs des formations gratuites destinées à les accompagner dans la gestion et le développement de leur association.



En 2011, le plan de formation a été réajusté et s'est organisé autour de formations pluridisciplinaires réparties en 8 grandes thématiques (notamment la gestion d'une association, la communication, les ressources humaines, le montage de projet...) auxquelles ont été adjointes des formations dédiées à la lutte contre les discriminations, au développement durable et à la jeunesse.

Par ailleurs, un Guichet d'entrée unique des demandes de subventions des associations a été mis en place. Il joue le rôle d'interlocuteur unique auprès du tissu associatif essonnien. Il est l'interface et le référent exclusif des bénévoles du Département.

Il assure ainsi la veille associative du Département, la mise à jour des tiers associatifs, l'enregistrement et l'envoi d'un accusé réception pour l'ensemble des dossiers de demande de subvention adressés par les associations essonniennes au Conseil général.

Cela a permis de faciliter le traitement des dossiers et ainsi d'améliorer les délais de réponse.

Agir en faveur de la jeunesse

La refonte des politiques Jeunesse a été considérée par le Département de l'Essonne comme une des priorités de l'année 2011. Elle a eu pour objectif de mettre en place une nouvelle politique sur le territoire. Pour ce faire, un grand travail de concertation a été mené en 2010 et 2011 par l'intermédiaire de forums jeunesse organisés dans six communes du Département et de différentes rencontres avec les professionnels du secteur. À l'issue de ces réunions, une délibération de principe a été adoptée le 7 février 2011 fixant les grandes orientations stratégiques pour la jeunesse. 52 fiches actions découlent de ces orientations et ont constitué le plan d'engagement pour la jeunesse voté en Assemblée départementale le 12 décembre 2011.

CHIFFRES CLÉ

Près de **8 000** entrées à l'espace forme du stade Robert Bobin d'Evry Bondoufle réparties sur **48** semaines

1 378 bénévoles d'association se sont inscrits pour participer à **110** formations

3 032 dossiers de subventions d'associations ont été traités, vérifiés et saisis

1,6 M€ de subventions de fonctionnement pour **818** associations

66 clubs peuvent désormais bénéficier d'un contrat de développement favorisant le sport de haut niveau



Maison des comités sportifs
©Alexis Harnichard

Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport

Les forums jeunesse

Dix ans après la délibération cadre qui fixait les orientations de la politique départementale en faveur de la jeunesse, il apparaissait nécessaire de reconstruire un véritable projet pour et avec les jeunes et de repenser l'intervention du Conseil général en direction de la jeunesse. C'est dans cet objectif qu'en 2010 le Conseil général a souhaité mener une vaste campagne de concertation en direction des jeunes de 16 à 25 ans qui représentent 13,6 % de



la population essonnoise. Cette campagne s'est prolongée et achevée en 2011.

Cette concertation s'est concrétisée par des forums dans six villes essonniennes (Morsang-sur-Orge, Ris-Orangis, Yerres, Villebon-sur-Yvette, Athis-Mons et Saint-Chéron). Les jeunes ont pu s'exprimer librement sur une grande variété de problématiques telles que le logement, la santé, les loisirs, les transports... Ces « rencontres de la jeunesse » ont permis de recueillir les problématiques des jeunes, de les prendre en considération et de définir de nouvelles orientations pour les politiques départementales en direction de la jeunesse qui ont été adoptées en séance publique à l'Assemblée Départementale du 7 février 2011 et le 12 décembre 2011 par le vote du plan de coordination jeunesse accompagné d'un plan d'actions.

Le dispositif Sacs Ados : le bon plan vacances

Cette aide encourage la préparation d'un véritable projet de vacances, favorise les initiatives des jeunes, tout en les incitant à anticiper les paramètres qui permettent de réussir un voyage. Surtout, elle aiguise la soif de découverte.

La mise en place d'un troisième « Sac Ados ». Celui-ci fait écho à la fiche action « Sac Ados » des engagements jeunesse. Avec l'instauration de ce « Sac Ados » supplémentaire, le service a pu dès 2011 présenter l'extension du dispositif. Il s'agit d'un appel à projet « jeux olympiques et paralympiques Londres 2012 ». Ces projets s'inscriront dans une des thématiques suivantes : Handicap, Santé, Environnement, Education par le sport, Volontariat, Lutte contre les discriminations.

Les réflexions menées préalablement sur un dispositif d'aide au départ à l'autonomie vers l'étranger se sont concrétisées. Les départs « Sacs Ados Europe » ont concerné cette année 492 bénéficiaires sur les 1 421 sacs attribués.

Une véritable réflexion sur le contenu du sac a été menée.

Deux axes ont ainsi été mis en avant, d'une part l'aspect prévention avec la mise à disposition de gilets de sécurité, de triangles de pré-signalisation, d'éthylotests et de préservatifs et d'autre part, l'aspect développement durable puisque le marché public prévoit une fourniture complète d'objets issus de cette filière (lampes de poches, t-shirts en coton bio...).

Un prix départemental « Bons plans de vos vacances » a été organisé. Plus de 60 jeunes bénéficiaires du dispositif ont présenté cette année, à leur retour de vacances, un témoignage sur leur séjour (expo photo, DVD, carnets de bord...).



Rencontres jeunesse à Saint-Chéron
©Alexis Harnichard

Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport



La préservation du patrimoine historique et artistique

Collecte et traitement de fonds

760 mètres linéaires (ml) (824 ml en 2010) ont été intégrés aux fonds des Archives en 2011 (685 ml archives contemporaines, 75 ml archives modernes, notariales, communales, privées). Les fonds d'archives contemporaines se répartissent en : 416 ml d'archives de conservation définitive sur le site de Chamarande et de 269 ml d'archives éliminables à terme sur le site de Bondoufle.

L'entrée de deux fonds iconographiques importants mérite d'être soulignée : achat du fonds Nanty représentant 3 000 cartes postales et don du fonds du studio photographique de Corbeil couvrant la période de 1920 à 1960 et représentant 21 000 plaques de verre et négatifs. Le volume des fonds classés en 2011 représente 426 ml

(201 ml archives contemporaines, 225 ml pour archives anciennes, modernes, communales, privées) et 1 778 pièces iconographiques [pour mémoire 480 ml en 2009].

Conservation préventive et restauration de fonds

En 2011, le montant des restaurations s'est élevé à 30 982 €, concernant essentiellement des plans cadastraux napoléoniens (série de travail de l'administration fiscale) ; les dépenses de désinfection et reliure se sont montées à 76 994 € (50 394 en 2010), traduisant l'attention portée aux mesures de conservation curative (matrices cadastrales essentiellement). Le programme de numérisation a visé en 2011 les plans du cadastre rénové (commencés en 2010), répertoires de notaires et registres de délibérations déposés et antérieurs au XX^{ème} siècle, pour un budget de 41 555 €. Cette action vise non seulement à faciliter la diffusion de l'information, mais aussi et surtout à sauvegarder des documents fragiles ou très fréquemment consultés.

Contrôle sur les archives publiques territoriales

La totalité des communes ayant été inspectées de 2002 à 2008, 10 inspections ou visites de conseil ont été menées en communes (8 en 2009). 11 visites de conseil ont concerné des services du Conseil général ou de l'État et un tableau de gestion élaboré avec un service de l'État et 7 tableaux de gestion ont été visés pour les collectivités territoriales. Le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur 4 432 ml (dont 1 324 ml pour les collectivités territoriales) soit une légère augmentation par rapport à 2010 (4 044 ml et 1 128 ml pour les collectivités territoriales). Le contrôle des éliminations d'archives publiques électroniques a porté sur 13 800 fichiers.



Nathalie NOEL, responsable du pôle éducatif au sein du service « publics » de la Direction des archives et du patrimoine mobilier

« Le pôle éducatif des archives départementales s'emploie depuis 1976 à mettre en place des outils pédagogiques permettant aux enseignants du primaire et du secondaire de disposer d'illustrations concrètes et ludiques de leurs enseignements. Arrivée en juin 2011, j'ai travaillé dans la continuité du travail entrepris, en partenariat avec deux enseignants détachés auprès des archives. Nous élaborons des ateliers éducatifs en adéquation avec les programmes scolaires, soit sur place, soit disponibles sur le site Internet. Nous devons ainsi adapter régulièrement notre

offre afin de répondre aux demandes et aux besoins des enseignants.

Un atelier sur les sceaux médiévaux est par exemple proposé aux classes de 5^e qui étudient le Moyen-âge, ou des ateliers sur les techniques anciennes d'écriture proposés aux primaires.

Lors des accueils de classes sur le domaine de Chamarande au centre Mione, des visites des archives sont également proposées aux élèves, leur permettant ainsi de découvrir les documents originaux et les magasins de conservation des fonds d'archives. Un atelier sur l'eau à Chamarande est également proposé, permettant aux élèves de découvrir l'histoire du domaine de manière ludique.

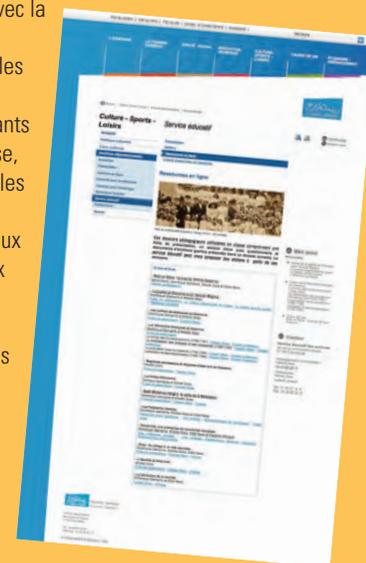
Nous développons également une offre partagée entre les archives et le domaine de Chamarande afin de proposer des ateliers sur la question de la conservation problématique commune au fonds d'archives et au fonds d'art contemporain gérés par le domaine.

Par ailleurs la direction des archives travaille actuellement avec la Direction des collègues afin de fournir du contenu aux élèves disponibles sur leur numérisé. Ces éléments seront disponibles pour septembre 2012 et porteront sur le thème de l'eau.

Ces ateliers sont construits de manière à ce que les enseignants puissent ensuite poursuivre les thématiques traitées en classe, afin que la visite ne s'achève pas lorsque les élèves quittent les lieux.

Le travail mis en œuvre par le service éducatif permet ainsi aux enseignants de rendre les connaissances qu'ils apportent aux élèves plus vivantes et plus interactives. Ainsi le fonds des archives départementales de l'Essonne révèle ces pièces les plus anciennes et insolites et permet d'aborder l'Histoire dans ses aspects les plus concrets. »

Pour en savoir plus : www.archives.essonne.fr



Préserver ensemble durablement notre avenir

Résolument engagé pour le développement durable et solidaire, le Département de l'Essonne affirme son implication totale en la matière grâce à son Agenda 21, la déclinaison des actions qui y sont inscrites, son Plan climat et les actions portées par le projet CLIMATE.



La 2^{ème} étape pour un développement durable et solidaire de l'Essonne

Les programmes d'actions de « l'Agenda 21 de l'Essonne »

Après deux programmes d'actions en 2009 et 2010, avec respectivement 219 et 69 actions valorisées par l'obtention d'un label « Agenda 21 de l'Essonne », l'appel à candidature pour la programmation 2012 de l'Agenda 21 de l'Essonne a été lancé mi 2011. L'accent a été mis sur l'intégration des nouvelles priorités du Conseil général : jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre le changement climatique. Cette intégration a d'ailleurs modifié la répartition des objectifs qui sont désormais au nombre de 17.

L'animation de la 2^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

Le site Essonne21.fr, outil collaboratif ouvert fin 2009 pour répondre aux besoins d'information et d'association de tous les partenaires signataires et participants des ateliers de concertation, constitue une plateforme de collaboration et d'échange pour la mise en place de projets collectifs en matière de développement durable et solidaire en Essonne.

www.essonne21.fr

En 2011, la Délégation au développement durable et solidaire a organisé les « Rendez-vous du développement durable et solidaire » le 8 décembre 2011 au Génocentre d'Évry.

Le Plan Climat Energie de l'Essonne

La coordination du volet institutionnel du Plan Climat Energie de l'Essonne

Après avoir piloté l'élaboration du volet institutionnel du Plan Climat Energie, le Conseil général coordonne les 42 actions qui constituent le programme d'actions 2010-2012. Ces actions concernent les domaines du bâtiment, des déplacements, du développement économique, des achats, de la gestion des milieux naturels, des déchets et de l'urbanisme, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et adaptant le territoire aux conséquences du changement climatique. Sur ce thème, la délégation anime la dynamique territoriale visant la définition d'un programme d'actions partenarial, en particulier sur 2011, via le réseau thématique « climat » de l'Agenda 21, animé en partenariat avec les services de l'État, l'ADEME, l'ARENE et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les clauses sociales dans les marchés publics

En 2011, le Conseil général a relancé le chantier d'insertion de la clause sociale dans les marchés publics. Cette démarche portera ses fruits dès 2012 puisqu'on estime que le Conseil général pourrait créer jusqu'à 100 000 heures d'insertion. Cette réflexion est liée également à la démarche d'élaboration en cours d'une politique départementale d'Économie Sociale et Solidaire.

Préserver ensemble durablement notre avenir

Le Rapport Développement Durable

Conformément à la loi Grenelle II qui a instauré, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la présentation en amont du vote du budget d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Pour la première fois, un tel rapport a été rédigé en 2011.

Ce document présente l'historique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 en Essonne et l'état actuel de la mise en œuvre du développement durable au sein des politiques départementales. Il interroge ensuite ces politiques au regard des cinq finalités du développement durable définies par le Ministère de l'Écologie :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Suite à ce premier rapport, un référentiel d'évaluation des politiques départementales au regard du développement durable sera réalisé afin d'aboutir à un rapport plus complet l'année prochaine.



Chrystelle TOUZEAU, cheffe de projet à la Délégation au développement durable et solidaire (DDDS)

« Depuis octobre 2010, douze actions particulièrement innovantes du Plan Climat Energie de l'Essonne ont été fédérées dans le projet CLIMATE (Changing Living Modes : taking Action in our Territory for the Environment), projet s'inscrivant dans le programme LIFE+ de la Commission européenne.

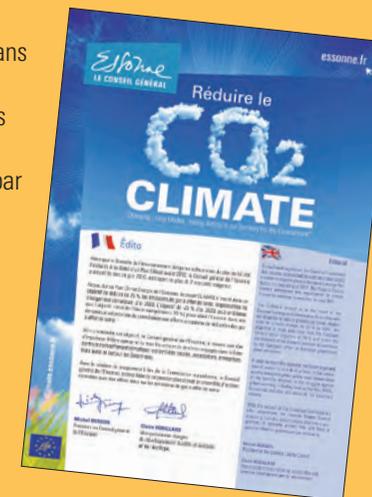
Ces actions, rassemblées en cinq volets, se concentrent sur des projets concrets visant à réduire les impacts du Département en terme d'émissions de GES et d'avoir un rôle d'animation sur le territoire autour de ces thématiques. Il s'agit par exemple de :

- développer la filière des éco-activités,
- mettre en place et animer la matériauthèque à la maison départementale de l'habitat,
- rédiger un guide sur la prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme à destination des collectivités,
- favoriser la connaissance de projets exemplaires en matière d'énergie via le portail de la Vitrine des Energies en Essonne,
- réaliser une centrale de mobilité, mettre en œuvre la charte « construire et subventionner durable », ainsi qu'une comptabilité carbone.

La gestion et l'animation du projet CLIMATE au quotidien s'effectue de manière transversale entre les directions partenaires, chacune étant responsable d'un certain nombre d'actions du projet. Cela demande une rigueur propre aux financements européens, puisque des indicateurs précis sur le temps de travail et les résultats du projet sont exigés de manière régulière par la Commission européenne.

La DDDS pilote du projet CLIMATE, s'occupe plus précisément de la charte « construire et subventionner durable » ainsi que la mise en place d'une comptabilité carbone au sein de la collectivité. Cette démarche vise à mettre en place une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour évaluer les émissions directes et induites des activités du Département. L'objectif est d'approfondir les connaissances des consommations liées au patrimoine et services et d'avoir une vision plus dynamique que le bilan carbone réalisé en 2008. Cela permettra de déterminer les activités les plus énergivores et de chiffrer le coût de ces consommations.

L'année 2011 a ainsi permis de lancer le projet par une identification des différentes sources d'information dans le domaine des consommations énergétiques (déchets, fluides, transports, achats). Des entretiens avec les services concernés ont permis de déterminer une méthodologie de récupération des informations sur ces consommations le plus efficacement possible. Une expérimentation sur quatre sites tests a ensuite été mise en œuvre. Des « correspondants carbone » ont été formés sur les sites concernés. Ils sont chargés de compiler les informations issues des services sources pour les transmettre à la DDDS, interface principale de gestion et de traitement des informations. Cette phase test permet de déterminer les circuits de circulation et de traitement de l'information, d'identifier les freins et les leviers en vue du déploiement à l'ensemble des sites du Département via un logiciel. Ces données seront ensuite traitées de manière biannuelle par la DDDS et les sites concernés afin d'identifier et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre produits par le Département. »



Évoluer dans un environnement préservé

Afin de préserver le cadre de vie des générations futures, le Conseil général développe une politique environnementale dynamique s'articulant autour de 4 objectifs majeurs :

- l'adaptation au changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la préservation et la restauration de la qualité de l'ensemble de la ressource « eau »,
- la santé et l'environnement.



La protection de l'environnement

Le Département de l'Essonne a engagé l'élaboration de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), conformément aux obligations découlant de la directive européenne du 25 juin 2002. Ce premier PPBE doit permettre de connaître les zones de conflits en matière de bruit et d'identifier les actions à mettre en œuvre dans les 5 ans suivant la publication du document. Par ailleurs, le Département a poursuivi sa démarche de promotion d'un fleurissement respectueux de l'environnement. Le Trophée « Fleur Verte », prix spécifique au Département de l'Essonne, distingue les villes ou villages mettant en œuvre les pratiques environnementales de gestion et d'entretien de la voirie et des espaces verts les plus innovantes. Les communes de Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Chilly-Mazarin et Lardy, distinguées en 2011, sont venues s'ajouter aux 6 communes déjà dotées de ce trophée d'excellence.

La gestion des déchets

Le Département s'est lancé dans un diagnostic de gestion et prévention des déchets issus de son activité. Ce diagnostic s'est appuyé sur une enquête globale réalisée au sein des bâtiments départementaux. Des « référents projet éco-exemplarité déchets » ont été identifiés sur chaque site pilote et invités à se former aux enjeux de la prévention des déchets. Ces actions seront programmées dans les 5 années à venir afin d'atteindre un premier objectif réglementaire : réduire de 7 % la production globale des déchets, mais également optimiser financièrement la gestion des déchets produits par l'activité quotidienne des services départementaux.

L'année 2011 marque la fin du plan départemental 2007-2011 dans le domaine des déchets. Le bilan de ces cinq années de politique est en cours de réalisation. L'opération Essonne verte Essonne propre s'est poursuivie en 2011 pour la 16^{ème} année consécutive. 155 actions ont été recensées, avec plus de 4 000 participants. Le volume de déchets collectés pour la session 2011 est estimé à 146 tonnes.

La gestion de l'eau

La qualité écologique des cours d'eau dépend de la qualité de l'eau ainsi que de la capacité du cours d'eau à accueillir des espèces végétales et animales et à laisser circuler espèces et sédiments. Ce second volet de la continuité des cours d'eau était jusque là peu pris en compte.

Depuis peu, on assiste cependant à une réelle dynamique sur la plupart des cours d'eau essonniers sous l'impulsion de la réglementation et avec l'appui technique et financier des partenaires dont le Conseil général.

Le Conseil général a organisé une journée technique (13 octobre) pour mettre en valeur des expériences pilotes de décloisonnement des cours d'eau, sur les rivières de l'Yerres et de l'Orge.

Inauguration de la station d'épuration de Briis-sous-Forges

La station d'épuration du syndicat d'assainissement de la région de Limours, située sur la commune de Briis-sous-Forges, a été inaugurée en octobre 2011. La technologie choisie est novatrice pour une station de cette taille : l'eau épurée est séparée des boues par des membranes. Après traitement de l'eau usée, l'aménagement de jardins filtrants met en valeur la biodiversité et permet de créer des niches écologiques. Le Conseil général a apporté environ 1 million d'euros de subvention à cet aménagement.



Inauguration de la station d'épuration de Briis-sous-Forges

Évoluer dans un environnement préservé

La protection animale

Le Centre départemental d'accueil animalier a recueilli 296 animaux en 2011, 87 ont été cédés à des refuges pour adoption.

Le nombre de communes adhérentes au CDAА a été porté à 31 avec l'arrivée de Viry-chatillon, Athis-Mons et Grigny.

Depuis septembre 2011, le Centre Départemental d'Accueil Animalier accueille un groupe d'adolescents handicapés mentaux de l'Institut Médico-éducatif Robert Desnos d'Orly.

Accompagnés de 2 éducatrices spécialisées, ces jeunes viennent chaque semaine effectuer des tâches de bénévolat au CDAА. Ce travail leur est bénéfique : au début ils ne venaient que tous les 15 jours mais ont vite demandé à venir chaque semaine.



Le conservatoire des espaces naturels sensibles

David PECQUET, chef de service du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles (ENS) à la Direction de l'environnement

« L'année 2011 a été marquée à la Direction de l'environnement par la réalisation du Schéma départemental des espaces naturels sensibles 2012-2021.

La gestion des ENS est une des compétences obligatoires des Conseils généraux et fait l'objet en Essonne de nouvelles orientations tous les 5 ans depuis 1989. Le précédent schéma arrivant à échéance, le Conseil général de l'Essonne a fixé de nouveaux axes

d'intervention dans ce domaine pour les 10 ans à venir.

Ce nouveau schéma s'inscrit dans la continuité en faisant perdurer les deux missions principales des ENS : racheter des espaces naturels pour les remettre en état et ainsi protéger la biodiversité, mais aussi accueillir le public au sein de ces espaces. Ces deux objectifs devant être réfléchis dans un esprit de cohabitation.

Le nouveau schéma ouvre cependant le champ de la politique des ENS à de nouveaux domaines. Tout d'abord en s'intéressant aux espaces agricoles et en les intégrant dans la réflexion globale sur le patrimoine naturel et paysager. Ensuite en réfléchissant sur la biodiversité urbaine, ou comment la nature en ville et aux portes des espaces urbains favorise le cadre de vie des citoyens. La protection de la ressource en eau est également jugée comme centrale, en mettant en place un nouveau dispositif pour assurer la protection des nappes phréatiques. La biodiversité est toujours au cœur des travaux du Département, puisqu'une vingtaine de plans de conservation des espèces sauvages et des milieux naturels sont intégrés à ce schéma. Enfin la protection des continuités écologiques, mises en place par le Grenelle de l'environnement, sera renforcée. Il s'agit de corridors écologiques ou de coulées vertes, permettant de relier les espaces naturels entre eux afin de permettre la circulation de la faune. Les Essonniens sont également largement concernés par ce nouveau schéma, puisque l'éco-mobilité sera fortement favorisée. Il s'agit de formaliser les circulations entre les espaces urbains et les espaces naturels par le biais de voies vertes. Le Conseil général s'engage également avec ce schéma à ouvrir un nouvel ENS au public tous les ans, et à continuer son travail de valorisation des circuits de randonnées pédestres et équestres. Enfin, deux maisons départementales d'information du public sur l'environnement et les zones humides seront aménagées sur les domaines de Montauger et de Misery. Ces actions seront menées avec le produit de la part départementale de la Taxe d'aménagement (TA) votée en novembre dernier par le Conseil général en remplacement de l'ex Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). »

EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE...

↳ Le 20 octobre 2011 a été lancée la deuxième phase pour la période 2012-2016 du projet Phyt'eaux cités, porté par le syndicat des eaux d'Île-de-France. Ce projet vise à proposer aux communes des bassins versants de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette, situées en amont d'usines de production d'eau potable, une démarche de prévention et de réduction des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires en zone urbaine. Cela permet d'assurer une protection durable de la ressource en eau et de réduire les traitements nécessaires à la production d'eau potable. Le succès du premier projet (63 communes se sont engagées) a permis d'envisager de pérenniser l'action et de l'étendre à 109 communes.

↳ « Comment réduire mes déchets au quotidien ? » évènement réalisé dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Il s'agissait d'un « village » composé au total de 8 stands portant chacun sur un thème de la prévention des déchets. Chacun de ces stands était animé par des signataires de la Charte départementale de prévention des déchets.



Participer activement à l'aménagement cohérent et maîtrisé du territoire et à son développement économique

Participer à l'essor de l'Essonne est un défi que le Conseil général a choisi de relever depuis de nombreuses années. L'importance stratégique et la multitude des débats actuels sur l'avenir de l'Île-de-France, renforce la nécessité, pour le Département, de s'impliquer dans le projet du Grand Paris et de préparer les futures grandes négociations contractuelles avec l'État, la Région et les autres partenaires institutionnels.



Positionner l'Essonne au cœur des enjeux sur l'avenir de l'Île-de-France et défendre les projets essonniers d'échelle métropolitaine

La contribution du Département au projet du Grand Paris

La participation du Département au projet du Grand Paris s'organise à deux niveaux :

- à l'échelle de la métropole, dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du schéma d'ensemble du réseau de transport du Grand Paris par la Société du Grand Paris (SGP). Membre du Conseil de surveillance de la SGP, le Département porte les intérêts et les priorités liés aux besoins de déplacement des Essonniers, au regard des deux projets de lignes de métro qui concernent son territoire (lignes Olympiades - Orly et Versailles - Orly).
- à l'échelle des pôles de développement essonniers, pour l'élaboration des contrats de développement territoriaux (CDT) d'Orly et de Saclay. Ces contrats doivent permettre la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris Express et favoriser l'émergence de pôles urbains permettant la réalisation des 70 000 logements par an prévus par la loi « Grand Paris ». Deux territoires essonniers sont concernés par le dispositif « CDT » : le territoire « Plateau de Saclay » et le territoire « Sud Parisien » qui intègre le Pôle d'Orly. Depuis le printemps 2011, le Département participe à l'élaboration de ces contrats.

La signature de la Charte de développement durable du Pôle d'Orly

Les partenaires du Pôle d'Orly ont arrêté en 2011 une Charte de développement durable du Pôle. Elle constitue l'aboutissement des réflexions engagées par les acteurs depuis 2005. En la signant, les partenaires s'engagent à agir de façon responsable, chacun dans leur domaine de compétence, pour atteindre les objectifs qu'elle décline. En 2011, le Département a piloté des groupes de travail sur les indicateurs bruit / économie-emplois avec les partenaires et a conduit des rencontres pour la mise en œuvre du Guide pour la valorisation des paysages.

Une action en faveur des territoires

Les politiques contractuelles du Département

Le Conseil général a maintenu en 2011 un soutien actif en faveur des projets d'équipement et d'aménagement menés par les communes et leurs groupements, par le biais de contrats :

Les contrats communautaires d'aménagement et de développement (CCAD) : un effort très significatif en faveur des intercommunalités

Depuis la création du dispositif en 2002, ce sont 15 contrats qui ont été ouverts, représentant un engagement du Département à hauteur de 85 M €, concernant une grande diversité de projets (création de nouveaux bâtiments publics dont un pôle petite enfance et un centre médico-psycho-pédagogique, réhabilitation d'une salle des fêtes, de trois conservatoires, de locaux

La contribution du Département à Paris-Métropole : « métropoliser les dynamiques aéroporétaires »

Afin d'enrichir la réflexion et les débats sur le rôle et la fonction des aéroports franciliens, le président de Paris Métropole a sollicité, en mai 2011, les présidents des Conseils généraux et de la région Île-de-France sur leur vision stratégique du système aéroporétaire. L'objectif principal de la démarche visait à produire un positionnement collectif et des préconisations stratégiques sur la vision du système aéroporétaire francilien et sa gouvernance. Le Département a affirmé son positionnement en faveur d'une meilleure articulation sur le pôle d'Orly entre le développement des fonctions économiques métropolitaines et la qualité du projet urbain, au service de l'emploi et du cadre de vie de ses habitants. La concertation organisée sur le territoire d'Orly à l'initiative des Conseils généraux de l'Essonne et de Val-de-Marne constitue un modèle innovant, qui trouve aujourd'hui un écho dans les débats métropolitains.

Participer activement à l'aménagement cohérent et maîtrisé du territoire et à son développement économique

d'activités ; aménagements d'espaces publics ou de voirie, voies desservant des zones d'activités, réseaux d'assainissement, de circulations douces.

Les contrats départementaux communaux (CDC) : dernière année de contractualisation pour ce dispositif

31 nouveaux contrats ont été ouverts en 2011, pour un montant total de subventions attribuées de 54 millions d'euros. L'année 2011 a vu se poursuivre la montée en puissance du dispositif puisque 76 opérations ont été subventionnées pour financer des projets de voirie et d'espaces publics, des bâtiments publics, des équipements scolaires, des équipements sportifs ou socio-éducatifs et des équipements socio-éducatifs.

Les contrats régionaux et ruraux : une mobilisation soutenue en 2011

En 2011 neuf contrats régionaux départementaux (CREG) ont été signés, portant sur 32 opérations, avec les communes de Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Itteville, Lardy, Le Plessis-Pâté, Maisse, Ormoy et Quincy-sous-Sénart, pour un montant total de 5,7 millions d'euros.

La poursuite de l'engagement du Département en faveur des petites communes par l'intermédiaire de dispositifs contractuels spécifiques

Dans le cadre du projet d'amélioration de la voirie communale, une nouvelle convention a été signée en 2011 et 24 tranches de travaux ont été approuvées, soit un montant total de subventions attribuées de plus de 850 000 €.

La mise en œuvre de la politique agricole départementale actualisée début 2011

Dans un cadre partenarial renforcé avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, l'actualisation de la politique agricole du Département a permis tant pour la révision des conventions d'objectifs, que pour la mise en œuvre de nouveaux dispositifs à destination directe des agriculteurs (« Plan Végétal pour l'Environnement », projets porteurs pour les territoires dans le cadre de l'appel à projets « agriculture »). Ce cadre partenarial s'est également concrétisé par des rencontres régulières avec les structures agricoles à l'initiative du Département.

Favoriser le développement économique, l'emploi et la recherche

CREE : Créer ou Reprendre une Entreprise en Essonne

La création et la reprise d'entreprises sont deux enjeux majeurs de développement économique et d'emploi. Souhaitant fédérer les acteurs de ce secteur, le Conseil général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'Agence pour l'Économie en Essonne ont créé en 2001 le réseau CREE. En 2011, un travail interne avec les membres du réseau a permis de préciser le positionnement, la valeur ajoutée et le programme d'actions du réseau auprès de ses membres et du grand public. Cela a notamment débouché sur plusieurs outils tels qu'un plan d'affaires commun ou des éléments de communication pour le réseau, notamment via la refonte du site Internet.



Benoît OUDIN, responsable du pôle prospective et cartographie à la Direction de l'aménagement et du développement.

« Au sein de la Direction de l'aménagement et du développement, le pôle « prospective et cartographie » a pour mission de rechercher, traiter et analyser les données territoriales afin d'apporter un appui technique aux ingénieurs de la direction qui travaillent sur des projets d'aménagement d'intérêt départemental (Pôle Orly, Grand stade de rugby, Base aérienne 217, RN7/RN20, Parc naturel régional du Gâtinais français, Plateau de Saclay, etc.). Bien évidemment, cette mission d'appui s'adresse aussi aux autres directions du Conseil général.

Au-delà de cette production de connaissances, qui prend la forme de cartographies, de statistiques, d'analyses quantitatives, etc., le pôle réalise une veille stratégique dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement territorial ; il effectue ainsi un relais entre les chefs de projets de la direction et les producteurs de données externes. La dimension partenariale est donc très forte et le pôle entretient des liens en continu avec de nombreux organismes comme l'INSEE, l'Institut d'aménagement de la région Ile de France (IAU), ou encore l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (AUDES0).

Au travers de ses différentes productions et de sa fonction de veille territoriale, le pôle « prospective et cartographie » croise un grand nombre d'informations de toute nature, quantitatives et qualitatives ; il se trouve ainsi en capacité d'analyser les évolutions et les grandes tendances, de proposer une vision prospective de l'Essonne et de ses territoires.

Grâce à ce pôle, le Conseil général de l'Essonne mène une démarche transversale de représentation de son territoire : en s'appuyant sur les directions, qui ont chacune une vision spécialisée, experte, des politiques départementales, le pôle « prospective et cartographie » se situe à l'interface de nombreuses thématiques et aborde ainsi le développement départemental dans sa globalité. 2011 a été l'occasion d'approfondir ce rôle d'ensemblier puisque un « observatoire en réseau » a été créé avec l'ensemble des directions du Conseil général : cette formule de coopération interne permet de recenser un très grand nombre de données existantes et de les analyser de manière partagée, collective.

Pour le pôle, l'actualité de l'année 2011 a aussi été marquée par la réalisation de nombreux travaux cartographiques destinés à illustrer la contribution du Conseil général à la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), étape cruciale qui doit permettre au Conseil général de faire valoir son positionnement dans la métropole, sa stratégie d'aménagement et de développement à long terme de l'Essonne au sein de l'espace régional. »

Participer activement à l'aménagement cohérent et maîtrisé du territoire et à son développement économique

Le salon s'est tenu, comme chaque année, au Génomètre à Évry avec, pour la première fois en 2011, un espace reprise d'entreprises était proposé où 200 offres de cessions étaient disponibles.



Économie sociale et solidaire

2011 aura été une 1^{ère} année charnière pour la définition d'une stratégie départementale en Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'Essonne est le département francilien dans lequel les établissements de statuts ESS sont les plus présents dans le tissu économique avec 8,2 % des établissements pour près de 29 000 emplois (source CLAP 2009).

C'est pourquoi le Conseil général, a mis en place en juillet un groupe de travail sur l'ESS.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises avec pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une stratégie départementale en matière d'ESS, ciblée en fonction des priorités départementales.



Claire TROUDET, chargée de mission tourisme et développement local à la Direction du développement économique et de la recherche

« Le quatrième Schéma départemental du tourisme (SDT) 2006-2010 arrivant à échéance, la Direction du développement économique et de la recherche a travaillé en 2011 à la refonte de la politique touristique départementale.

Le Code du Tourisme prévoit en effet que « dans chaque département, le Conseil général établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental. Ce schéma prend en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ».

L'objectif de ce nouveau schéma est de parvenir à considérer le tourisme et les loisirs comme une activité transversale, irriguant nombre de politiques sectorielles départementales et touchant directement à la vie quotidienne des Essonnais.

La révision du schéma départemental s'est appuyée sur l'association étroite des trois structures touristiques départementales (Comité départemental du Tourisme, Produits et

Terroir, Relais des Gîtes de France de l'Essonne) et des directions départementales impliquées dans la thématique du tourisme et des loisirs. Elle s'est déroulée en trois principales phases :

1. la réalisation d'un diagnostic du tourisme essonnien, à partir d'une analyse documentaire, d'entretiens avec les élus et services départementaux ainsi qu'avec les principaux acteurs publics et privés, du tourisme local, régional et national. Le diagnostic a pu être approfondi par l'apport de données quantitatives et qualitatives réactualisées, sur le volet de la demande (étude de clientèle constituée de 4 enquêtes, de terrain et téléphoniques, auprès de 1 000 personnes), et sur le volet économique (étude du poids économique du tourisme : 490 millions d'euros de retombées financières et 4 700 emplois temps plein directement liés à cette activité),
2. la définition des grandes orientations du développement touristique essonnien portant sur trois filières touristiques : l'offre patrimoniale et culturelle, le tourisme d'affaires, le tourisme vert et les loisirs actifs et trois nouveaux axes de travail : la mise en place d'une communication renouvelée et différenciant, la recherche de solutions innovantes pour favoriser l'égal accès de tous aux loisirs, la mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation du schéma.
3. la déclinaison en un plan d'actions opérationnel (20 actions) déclinant les pilotes, partenaires associés, modalités de mise en œuvre, indicateurs de suivi et de développement durable.

Ce travail a pour vocation de donner une dimension nouvelle à la politique touristique essonnienne. En lien avec de nombreuses politiques publiques, maillée sur l'ensemble du territoire et développant des circuits touristiques entre les sites départementaux, elle gagne en cohérence et en articulation avec l'ensemble de l'offre francilienne.

Grâce à cette nouvelle politique, le caractère insolite du territoire essonnien est mis en avant, la communication revue et le travail pour l'accès au tourisme et aux loisirs de tous les publics est accentué.

Ces réflexions collectives ont permis aux partenaires du tourisme de créer une synergie qui devrait bénéficier à la mise en œuvre du projet dès 2012. »

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE...

• La mobilisation du Département auprès du monde agricole dans le cadre de l'épisode de sécheresse intervenu au printemps 2011

• La participation du Département au « Grenelle d'Orly » dans le cadre de la mise en place par l'Etat de la « Commission stratégique pour l'avenir de l'aéroport Paris-Orly » réunie la première fois le 3 octobre 2011.

• La rencontre annuelle des acteurs du Sud Essonne, autour des trois axes de travail préalablement définis par les acteurs : développement économique, accès aux services, amélioration des transports.

Participer activement à l'aménagement cohérent et maîtrisé du territoire et à son développement économique

Sur la base des nombreuses initiatives présentes en Essonne, une dizaine d'axes de travail à dimension stratégique ont ainsi été retenus, abordant de nombreux sujets tels que l'insertion par l'activité économique, le soutien aux entreprises sociales, le renforcement des dynamiques territoriales, la structuration de filières ESS dans les domaines de la gestion des déchets et des services à la personne ou encore l'intégration de clauses sociales dans les marchés.

Enfin, en partenariat avec la CCI-Essonne, une conférence de sensibilisation a été organisée pour clôturer le mois dédié à l'ESS (novembre).

Projet européen PLACES

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, qui vise à créer une économie de la connaissance, l'Union européenne privilégie la mise en réseau des acteurs de la culture scientifique afin de partager leurs expériences, mutualiser leurs actions, stimuler l'innovation en culture scientifique. L'enjeu : accompagner les évolutions scientifiques, techniques et sociétales afférentes.

C'est à l'aune de ces objectifs et enjeux que le projet PLACES a été lancé.

Le projet se déroule sur 4 ans avec un budget global de 5,1 M€.

La participation au projet PLACES permet au Conseil général d'étendre sa visibilité, acquise grâce au projet européen Yosciweb, dont il a été coordinateur, sur le secteur des nouveaux médias, au champ plus vaste de la culture scientifique et au réseau prometteur des collectivités locales, françaises et européennes. Il réutilise les nouveaux savoir-faire acquis grâce à ce projet en faisant évoluer ses propres politiques et en organisant des échanges d'expérience entre les collectivités locales.

Salon Éco-habitat

Le Salon de l'Éco-habitat, qui s'est déroulé du 4 au 6 décembre 2011, vise un double objectif : il s'agit d'une part d'accompagner les artisans pour les aider à améliorer leurs pratiques environnementales ; et d'autre part, de présenter au grand public des professionnels et des techniques du bâtiment tournés vers l'éco construction, l'éco rénovation et l'habitat durable et intelligent.

Le salon a proposé conférences et démonstrations visant à sensibiliser le grand public ainsi que les professionnels du bâtiment aux enjeux du développement durable appliqués à la construction et à la rénovation des habitations essonniennes. Il s'est déroulé à Sainte-Geneviève-des-Bois (Croix-Blanche) sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge qui en a été partenaire en participant au financement et à l'organisation, en synergie avec la future zone d'activités Val Vert.

Plus de 700 visiteurs ont été comptabilisés sur la durée totale de la manifestation (vendredi midi, samedi, dimanche). 36 exposants étaient présents, parmi lesquels la Maison départementale de l'Habitat, la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), l'Espace Info Energie Val d'Orge, le SIREDOM, le Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers (CNISAM), en plus des artisans professionnels qui en ont été très satisfaits. Le salon a été inauguré en présence notamment de M. Chouat, 1^{er} Vice président du Conseil général et de M. Munerot, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Essonne.



Roseline LOISEAU,
responsable de pôle à la
Direction des relations avec
les collectivités locales

« La Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL) conseille et apporte son expertise aux communes et regroupements de communes (EPCI) quant aux

possibilités de cofinancement de leurs projets d'investissements auprès des différentes institutions publiques (Conseil général, Région, État, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie...). La direction est régulièrement sollicitée directement par les collectivités ou un conseiller général afin de répondre à un-e maire ou un-e Président-e sur les suites de ses demandes de subventions ou sur les possibilités de financement publiques qui s'offrent à sa collectivité.

En tant que guichet unique, la DRCL réceptionne tous les dossiers de demande de subvention émanant des communes et EPCI, les enregistre dans le module iDossier et édite un accusé de réception. Elle transmet ensuite les dossiers aux directions gestionnaires qui les instruiront.

En tant que direction transversale, la DRCL répond aux collectivités qui souhaitent connaître l'état d'avancement de leur dossier en cours d'instruction. La mise en place du dispositif guichet unique représente ainsi une plus-value importante pour son rôle de conseil aux collectivités essonniennes. »

Mobilisation en faveur de la jeunesse

Le dispositif de soutien à la mobilité internationale des étudiants essonniens :

En 2011, le Conseil général s'est attaché à mettre en œuvre une nouvelle logique départementale de soutien à la mobilité étudiante internationale et a proposé un dispositif plus qualitatif, se structurant sur l'ambition pédagogique du séjour de l'étudiant et son impact possible en retour sur le tissu économique essonnien. Ce nouveau dispositif s'adresse aujourd'hui aux étudiants justifiant d'un foyer fiscal en Essonne et effectuant leur scolarité de niveau d'études Master ou Doctorat à l'Université d'Evry-Val d'Essonne ou à l'Université Paris-Sud Orsay.

L'école de la 2^e chance

L'E2C Essonne destine son action aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant de ce fait des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif pédagogique est de développer chez les jeunes concernés, la motivation, les capacités d'apprendre à apprendre, les connaissances de base et les capacités sociales, en aidant chacun d'eux à identifier un projet professionnel tout en les sensibilisant à la vie de la cité et à la citoyenneté.

Se déplacer mieux en toute sécurité

Améliorer la diversité et la qualité des modes de déplacements en Essonne, telle est la volonté du Conseil général dans un domaine essentiel pour la qualité de la vie.

La politique départementale de préservation du cadre de vie dans le domaine des déplacements s'inscrit dans une perspective de développement durable et solidaire.

Les transports

Les infrastructures de transports

La ligne Tzen 1 Sénart-Corbeil articulée autour d'un site propre de 10 km entre Saint Germain-lès-Corbeil et la gare RER D de Lieusaint-Moissy a été mise en service en juin dernier après 2 ans de travaux.

Les travaux des gares routières Est et Ouest du pôle de Massy se sont achevés durant l'été 2011. Les travaux de la nouvelle passerelle reliant les deux rives de ce pôle ont débuté et devraient être terminés en début d'année 2012. La section du projet de Tramway T7 située entre Villejuif et Athis-mons est entrée dans une phase active en 2011 sur tout le tracé avec les premières poses de rail en Essonne. Pour ce qui concerne la section située entre Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge, les études préliminaires et le lancement du schéma de principe ont été validés en 2011.

Les études préliminaires du tram-train Massy - Évry ont été conduites par le STIF, RFF et la SNCF durant toute cette année, afin de permettre un déroulement de l'enquête publique en 2012. Le Département participe largement à l'avancement du projet.



Construction du Tramway T7

Projet de centrale de mobilité

Le Département a lancé à l'automne 2011 une étude de réalisation d'une centrale de mobilité via une consultation citoyenne à laquelle ont répondu 500 volontaires sur le site essonne.fr. La centrale de mobilité, imaginée par le Conseil général de l'Essonne et dont l'initiative est soutenue par la Commission Européenne via son projet Life+, sera dans un premier temps un site Internet qui regroupera toutes les informations destinées à faciliter la mobilité en Essonne : transports collectifs, scolaires, de marchandises, covoiturage, réseau routier, taxis, location de voitures, circulations douces, randonnées pédestres, cyclistes ou équestres, etc.

La voirie départementale

Les travaux routiers

- Contournement Sud d'Orly : Le chantier relatif à la 1^{ère} section de cette voie nouvelle a démarré courant mai 2011 pour une durée d'un an.
- Desserte de la ZAI d'Étampes : les travaux de voirie reliant la ZAI à la RD 207 ont démarré en mars 2011 et cette nouvelle liaison a été mise en service en fin d'année 2011.



Restructuration en boulevard urbain de la RD 156 à Massy

CHIFFRES CLÉ

12,5 M€ d'aides départementales en matière de transports scolaires pour l'année 2010/2011 et **70 000** élèves transportés

Plus de **1 000** personnes sont inscrites sur le site de covoiturage www.essonne.fr

Se déplacer mieux en toute sécurité

- Restructuration en boulevard urbain de la RD 156 à Massy : Les travaux débutés en 2010 se sont terminés à l'été 2011, avant l'achèvement du pôle multimodal constitué par les gares RER et TGV.

Aménagements phoniques

- Protections phoniques RN 20 à Longjumeau, Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux : Plus de 1 000 mètres d'écrans acoustiques ont été mis en place en 2011. Compte tenu de la circulation, les travaux les plus contraignants ont été effectués de nuit. Ce chantier sera terminé début 2012.



mise en place d'enrobé sur la RD 17

Poursuite de la démarche Système d'Information Routière (SIR)

La démarche "SIR" vise à rationaliser et améliorer l'efficacité de la politique patrimoniale et de sécurité routière du Département.

La finalité de cette démarche est de moderniser les fonctionnalités des outils informatiques routiers actuels, d'étendre éventuellement leur champ d'intervention, d'étoffer leur volet d'aide à la décision et de les intégrer dans une plate-forme unique de gestion du réseau routier départemental, avec un déploiement progressif à partir de la fin du premier semestre 2012, assorti de formations à destination des utilisateurs.

Modernisation des outils dédiés à la viabilité hivernale

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue des pratiques de viabilité hivernale, le PC de crise de la Direction des Déplacements a été fortement modernisé en 2011 (agrandissement des locaux, acquisition d'écrans grand format et de nouveaux ordinateurs). De nouveaux moyens de communication avec les UTD et nos partenaires ont également été mis en place (téléconférence).

Parallèlement, de nouveaux outils de connaissance et de prévision des conditions météo routières ont été développés, avec notamment :

- l'acquisition d'un outil de prévisions météorologiques à 24h par tronçons routiers fournissant des observations et des prévisions synthétisées actualisées toutes les 5 minutes et présentées par pas de 5 km sur le réseau départemental.
- la mise en place sur le réseau d'un indicateur de profondeur de gel électronique, permettant de consulter à distance les données relatives aux températures de chaussées.



Les transports scolaires

Sylvie HOUDEBERT, cheffe du service exploitation, Marie-Christine LE STRAT, cheffe de service adjointe, Éliane COUSTILLAS, responsable du pôle Circuits spéciaux et Tony LÉGER, responsable du pôle Handicap à la Direction des déplacements

« Depuis le 1^{er} juillet 2010, le STIF (autorité organisatrice des transports en

Île-de-France) a délégué la compétence des transports scolaires au Conseil général. Le Département est désormais responsable de l'organisation des circuits spéciaux scolaires, précédemment confiés à des organisateurs locaux (communes, intercommunalités ou certains établissements scolaires privés). Les marchés nécessaires sont maintenant conclus par le Département, avec l'objectif d'élaborer à terme un plan départemental des transports scolaires.

Le service exploitation des déplacements s'est ainsi fortement mobilisé pour assurer les transports scolaires dès la rentrée du 5 septembre 2011. Cela a nécessité un travail très intense puisqu'il s'agissait d'agir simultanément à plusieurs niveaux :

- définir et organiser les 350 circuits spéciaux quotidiens au bénéfice de près de 18 000 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.
- lancer au cours du premier semestre de l'année 2011 un marché de 50 lots auprès des entreprises de transport pour la mise en œuvre de ces 350 circuits.
- négocier en parallèle avec les organisateurs locaux auparavant responsables des transports scolaires pour la mise en place de conventions de subdélégation, dans la mesure où le Département souhaitait continuer de s'appuyer sur leur connaissance du terrain et leur proximité avec les utilisateurs.

Un réel changement de culture a dû être instauré avec ces partenaires, qui devaient faire face à une modification totale de leurs pratiques antérieures. Le système le plus adaptatif possible a ainsi été élaboré collectivement par le biais de groupes de travail et de réunions collégiales réunissant les organisateurs locaux, les associations de parents d'élèves et les conseillers généraux.

Quatre possibilités ont été offertes aux organisateurs locaux, permettant à chacun de se retrouver dans la nouvelle organisation et d'intégrer le système qui correspondait le mieux à son fonctionnement propre :

- continuer à s'occuper en régie de leurs circuits de transport,
- organiser les circuits et percevoir les contributions des familles pour le Département,
- organiser mais ne pas assurer d'encaissement
- se retirer complètement de cette organisation.

La convention de délégation exige également un suivi très précis des élèves transportés dans la base de donnée « PEGASE » fournie par le STIF. La collecte des données auprès des organisateurs locaux, la saisie et le traitement de ces 18 000 dossiers et la création des 350 circuits ont été effectués entre le 1^{er} avril et le 15 juin 2011.

Ce challenge s'est conjugué avec un autre volet très important des transports scolaires : les transports adaptés destinés à plus de 1 250 élèves et étudiants handicapés. Ils représentent 650 circuits en berline ou véhicule adapté qui, du fait des spécificités de chaque élève, doivent être réorganisés chaque année entre mai et août en fonction des avis médicaux de transport délivrés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et des décisions d'affectation de l'Inspection académique.

Enfin, pour améliorer encore la qualité du service rendu, les contrôles seront renforcés autant en circuits spéciaux que pour les transports adaptés. De plus, une rationalisation des circuits spéciaux sera engagée au cours de l'année 2012.

Grâce à une dynamique d'équipe importante et un renforcement conséquent du personnel, les 18 000 élèves essonnais utilisant les transports scolaires, ainsi que les 1 250 bénéficiant du transport adapté, profitent chaque jour d'un transport scolaire de qualité. »

Conforter la sécurité existante sur notre territoire

La politique de sécurité et de solidarité engagée par le Conseil général s'opère en partenariat avec le SDIS de l'Essonne et ce, afin d'organiser la prévention et les opérations de lutte contre l'incendie et de secours avec pour souci premier de protéger les habitants.

Organisme autonome et partenaire du Conseil général de l'Essonne, le SDIS participe à la politique de sécurité et de solidarité engagée par le département.

Le SDIS est placé sous l'autorité du préfet ou des maires pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte, et sous celle du Président de son Conseil d'administration s'agissant de son fonctionnement administratif et financier.

Précurseur dans le paysage institutionnel français, le SDIS de l'Essonne a initié sa départementalisation dès 1973 et est financé par le Conseil général à hauteur de 98 % de son budget de fonctionnement. Ce lien resserré favorise la mutualisation d'actions et de moyens tout en permettant une distribution des secours de qualité et équitable, pour tous les essonnais.

L'amélioration de la qualité du service rendu à la population

Mériter chaque jour la confiance des usagers

La révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le SDACR, élaboré sous l'autorité du préfet par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques. En 2011, les cadres du Sdis de l'Essonne ont travaillé à sa révision. Ce projet collectif a débuté en mars avec l'analyse du document existant ainsi que les effets produits sur le terrain. Il s'est poursuivi avec la participation d'un groupe de référents ayant permis d'affiner la réflexion. Cette révision du SDACR s'est inscrite dans le même temps que la démarche d'évolution du Sdis, la rédaction du Projet d'Établissement, le renouvellement de la Convention Sdis/Conseil général, avec en perspective les prévisions stratégiques d'investissements et de ressources humaines. Sa validation est prévue pour le printemps 2012.

Un projet d'établissement novateur

À travers l'élaboration de son projet d'établissement, voté en juin 2011, le Sdis de l'Essonne a engagé une démarche de progrès pour les années 2011-2014. Placés au cœur de ce projet, les Essonnais doivent recueillir les fruits des objectifs fixés par l'établissement. Au quotidien ce sont plus de 3000 agents qui travaillent à garantir des secours efficaces et un service public efficient en direction de la population du département. De cette ligne conductrice, ont été déclinées, après un long travail

d'échanges et de concertations, plusieurs idées majeures qui symbolisent l'esprit du Sdis 91 :

- ↳ assurer une distribution des secours équitable et de qualité,
- ↳ préserver la ressource humaine, richesse principale du Sdis,
- ↳ promouvoir le volontariat,
- ↳ faire de la sécurité civile l'affaire de tous,
- ↳ améliorer la performance par une recherche constante d'optimisation des moyens et de l'organisation,
- ↳ développer l'évaluation des politiques,
- ↳ intégrer le développement durable dans le fonctionnement quotidien du Sdis.

Promouvoir l'activité des secours et sensibiliser aux risques



Chaque année, le Sdis 91 convie le public essonnais à plusieurs événements de sensibilisation :

- les journées portes ouvertes : le 15 mai, les sapeurs-pompiers de Viry-Chatillon ont invité le public à découvrir leur centre d'incendie et de secours
- la Fête des agents du Sdis et du Conseil général de l'Essonne : le 11 juin les sapeurs-pompiers ont parlé de



Conforter la sécurité existante sur notre territoire

leur métier à travers plusieurs stands d'information.

- la 8^e édition de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers le 18 juin a donné lieu à 4 événements simultanés dans les centres commerciaux Cora Massy, Cora Val d'Yerres 2, Carrefour La-Ville-du-Bois et Carrefour Étampes.
- Route 91 les 17-18 septembre, journée sécurité routière, donnait rendez-vous aux visiteurs sur la base de loisirs de Draveil.



sapeurs-pompiers a, quant à elle, pour objectif d'initier des jeunes au métier de sapeur-pompier et de développer leur esprit de solidarité. Ces jeunes sont encadrés par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, un après-midi par semaine (mercredi ou samedi). L'aboutissement du cursus de JSP est l'obtention du Brevet national de jeune sapeur-pompier qui facilite l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.



Encourager le volontariat

La poursuite de nos engagements envers les jeunes

Dans le cadre de « l'École ouverte », une opération spécifique intitulée « Pompiers Juniors » a été mise en place en Essonne grâce à un partenariat entre l'Éducation nationale et le Sdis 91. En s'adressant directement aux jeunes issus de quartiers sensibles, le Sdis de l'Essonne a pour objectifs de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers dans certains quartiers, responsabiliser les jeunes en leur confiant des missions, susciter des réflexes citoyens en matière de sécurité, promouvoir de « nouvelles pratiques » et susciter des vocations. L'association des jeunes

Renfort et solidarité



Du 31 octobre au 15 novembre, 9 sapeurs-pompiers essonniers ont été engagés dans le cadre d'une colonne de renfort feu de forêt de 170 sapeurs-pompiers au bénéfice de la Réunion.

Placés sous le commandement du lieutenant-colonel Denis Serka, chef de colonne, ils ont renforcé les moyens locaux luttant contre d'importants feux de forêts. Une relève, comprenant 3 sapeurs-pompiers essonniers, a pris le relais le 12 novembre pour terminer les opérations d'extinction.

Tout au long de l'engagement sur l'île, ils ont dû faire face à un travail long et difficile, en milieu escarpé, le feu couvant longtemps en sous-sol. L'esprit de solidarité et de cohésion, ainsi que le moral de l'équipe, sont restés présents.



CHIFFRES CLÉ

1 052 sapeurs-pompiers professionnels

1 915 sapeurs-pompiers volontaires

95,2 M€ de budget de fonctionnement

90 153 interventions dont

67 402 secours à personnes

11 661 opérations diverses

6 239 incendies

4 719 accidents de la circulation

245 fausses alertes

132 risques technologiques

Soit **247** interventions par jour

Conforter la sécurité existante sur notre territoire

Les actions innovantes du Sdis de l'Essonne

Le Sdis à la pointe de la technologie

Le développement des futures tenues NRBC

Dans le cadre d'une étude scientifique concernant le développement de tenues autodécontaminantes, le Sdis a participé à des tests en novembre. Ces tests au porter et à l'effort ont été réalisés à l'école départementale d'incendie et de secours (EDIS) à Fleury-Mérogis par l'Institut Français du Textile et de l'Habillement, avec la participation de 12 sapeurs-pompiers. Le Sdis est acteur de cette étude pilotée par le CNRS depuis 2009. Début 2012, les tenues seront confrontées à des toxiques réels pour démontrer leurs capacités.



Répondre aux enjeux d'une administration performante

Notre engagement pour le développement durable

Labellisation au titre de l'Agenda 21 de l'Essonne

Le SDIS a été récompensé par l'obtention de deux labels 2012 au titre de l'Agenda 21 de l'Essonne. Une distinction qui récompense deux de ses projets (Energie et Biodiversité) : la remise du label a eu lieu le 8 décembre lors des "rendez-vous de l'Agenda 21 de l'Essonne" au Génocentre, à Evry, où près de 200 associations, collectivités, EPCI, entreprises s'étaient rassemblées pour assister à cet événement, riche en discussions et en rencontres. Cette double récompense vient confirmer l'engagement du SDIS en matière de développement durable et solidaire.



Développer des partenariats

Signature de la convention « Procédure Gaz Renforcée »

Le 20 juin, le Sdis, la préfecture de l'Essonne et la société GrDF ont signé une convention de partenariat pour l'application, au 1^{er} juillet, de la « Procédure Gaz Renforcée » (PGR). Initiée par six départements à la suite d'accidents graves et de l'augmentation du nombre

d'opérations relatives au gaz, cette nouvelle procédure opérationnelle s'applique désormais à tous les Sdis de France à la demande de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). L'objectif est de garantir une meilleure sécurité des sapeurs-pompiers lors des interventions.

Tester les savoir-faire, les procédures et les moyens

Exercice « multi-attentats »

Sur quatre sites en Île-de-France, un exercice multi-attentats, en juin, a mis en action plus d'un millier d'acteurs des services de secours. 215 sapeurs-pompiers de l'Essonne ont été engagés à la gare TGV de Massy, au Centre d'Essais des Propulseurs de Saclay, à la préfecture et au Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, suite à deux alertes attentats. Des éléments toxiques et radiologiques étant en cause, d'importants moyens ont été déployés pour secourir les victimes et éviter toute contamination. La coordination de tous a permis la réussite de ce test d'envergure.

Exercice « nuage toxique »

A Saint-Chéron, le scénario réclamait à 60 sapeurs-pompiers de réagir face à une fuite d'acide fluorhydrique se volatilisant dans l'air. Pour cet exercice, M²IRAGE*, un outil informatique développé par le Sdis de l'Essonne et des partenaires, a été utilisé. Les données rassemblées par un logiciel et les mesures sur le terrain ont permis à M²IRAGE de représenter sur écran le nuage toxique et d'adapter les secours.

* *Management des Mesures dans le cadre d'Interventions Radiologiques Assistées Géographiquement dans l'Environnement*

La mise en place d'ANTARES : moderniser nos moyens de communication

D'ici fin 2014, les sapeurs-pompiers de l'Essonne communiqueront via un réseau radio numérique nommé ANTARES, autrement dit : Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours.

Ce nouveau système, destiné à l'ensemble des services concourant aux missions de sécurité en France, améliorera les transmissions radio grâce à une couverture de technologie numérique et une meilleure qualité des communications. Le Sdis 91 prépare son déploiement depuis 2009. La mise en place d'ANTARES représente un investissement financier conséquent pour le Sdis.

Défendre un service public de qualité

Le Conseil général exécute ses missions en direction du public et du territoire grâce aux agents départementaux qui ont à cœur d'offrir un service public de qualité. Chacun, dans des domaines bien précis (finances, juridique, ressources humaines, etc.), se mobilise au quotidien avec l'aide de directions supports spécialisées.

Veiller au bon fonctionnement des instances du Conseil général

Au cours de l'année 2011, l'Assemblée départementale s'est réunie 10 fois en séance publique. Elle a été saisie de 142 rapports ayant donné lieu à délibération. L'Assemblée a par ailleurs adopté 24 motions. 23 questions orales ont été posées par les conseillers généraux au Président du Conseil général.

La Commission permanente a tenu 15 réunions en 2011, 815 dossiers ont été examinés, soit une moyenne de 53 par séance.

La mise en place de l'administration électronique

Grâce à la dématérialisation sans cesse développée à partir de Gédélibération :

- Les 892 arrêtés adoptés en 2011, ont été traités. Le bulletin officiel n'est plus édité qu'en 3 exemplaires papier, et la publication des actes, totalement dématérialisée, permet la consultation en ligne sur le site essonne.fr et Egram.
- La mise à jour de l'extranet à destination des conseillers généraux, est réalisée à chaque réunion des instances délibérantes, pour la diffusion des informations et documents relatifs aux travaux des assemblées (rapports, ordres du jour, convocations, etc.) et la consultation du « guide de l' élu » concernant le statut.
- Dans le cadre du Projet Stratégique Départemental 2009/2011, la parution du guide des bonnes pratiques d'élaboration des dossiers soumis aux instances

délibératives a été finalisée. Quatre réunions de présentation se sont tenues en fin d'année, avec la participation de la DFCP et de la DAJD, permettant ainsi à 199 agents de bénéficier de cette information.

- La soirée du second tour des élections cantonales a été organisée dans les locaux de l'Assemblée départementale. La diffusion des résultats via le web a permis d'en prendre connaissance instantanément.
- Depuis l'installation de la nouvelle assemblée, les débats en séance publique sont retransmis sur le site essonne.fr et Egram.

Améliorer l'efficacité du service rendu

Réalisation d'un guide des bonnes pratiques de réorganisation

Pour se doter d'un cadre commun de référence dans la conduite d'un projet de réorganisation, un projet de guide a été réalisé. Il valorise les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour favoriser la résolution des problématiques posées et l'atteinte des objectifs attendus d'une réorganisation tout en soulignant l'importance d'une démarche de participation, de communication et d'accompagnement, conditions de la réussite d'une réorganisation.

Évaluation du programme « Villes Essonne Solidaire »

L'évaluation visait à mesurer l'atteinte des objectifs inscrits au programme Villes Essonne Solidaire 2007-2010. Sur la base des conclusions, il s'agissait ensuite d'élaborer un ensemble de préconisations permettant d'alimenter la réflexion sur les modalités futures d'une

CHIFFRES CLÉ

Au cours de l'année 2011,

729 visiteurs

453 élèves essonnais

43 accompagnateurs

31 conseillers municipaux jeunes

et **193** essonnais souhaitant découvrir l'institution ont été accueillis dans les locaux de l'Assemblée départementale

Défendre un service public de qualité

intervention du Conseil général en matière de politique de la ville dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires. L'évaluation a porté sur trois thématiques : l'atteinte des objectifs de la délibération ; l'animation et le partenariat de la politique et enfin la lisibilité de l'intervention du Conseil général en matière de politique de la ville.

Divers outils ont été mobilisés pour répondre aux questions de l'évaluation :

- Un bilan quantitatif, assorti d'indicateurs d'évaluation, de l'intervention du Conseil général depuis 2007, par territoire, par dispositif et par thématique
- Une quarantaine d'entretiens avec les différents partenaires internes et externes du programme Ville Essonne solidaire.

De nombreuses directions du Conseil général ont participé à ces travaux. Le rapport d'évaluation et les principales recommandations issues de l'étude ont été présentés en comité de pilotage en septembre.

Évaluation des dispositifs de mobilité en faveur des jeunes essonnais

Réalisée en interne, l'objectif était d'analyser la pertinence et la cohérence des dispositifs par rapport aux



enjeux actuels pour la jeunesse essonnienne. La question de la multiplicité des interventions sur cette thématique constituait notamment un des enjeux de l'étude. Les résultats de l'évaluation ont été intégrés à la démarche de refonte de l'offre départementale pour la mobilité des jeunes essonnais qui devra se poursuivre sur toute l'année 2012.

L'amélioration continue pour optimiser la qualité du service public

Les démarches qualité engagées ont impulsé une dynamique d'optimisation du service public, par une implication des agents et des parties prenantes. L'accompagnement mis en place, permet de faire évoluer progressivement une amélioration continue des pratiques internes. L'appropriation du projet est évaluée à chaque étape de la démarche.

Trois projets d'amélioration ont été accompagnés en 2011 :

- Direction de la Construction et des Bâtiments (DCB) et Direction de l'Education et des Collèges (DIREC) pour la construction d'un processus relatif à la réhabilitation et à la restructuration d'un collège.
- Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (DPPE) concernant l'élaboration d'une enquête relative à l'accompagnement collectif des assistantes familiales, auprès du Service de l'accueil familial départemental.
- Direction des Ressources Humaines (DRH) sur l'harmonisation des pratiques et la sécurisation des actes, auprès du service relations à agents (SRA)

Assurer la sécurité juridique du Département

Le service juridique, contentieux et assurances

Le secteur juridique et assurances veille à la sécurisation des actes administratifs pris en application des politiques départementales et assiste les services départementaux dans la préparation à la prise de décision et ce, sur l'ensemble des matières relevant de la compétence du département. C'est ainsi qu'en 2011, plus de 300 demandes de conseils et d'expertises juridiques ont été adressées par les services.

Par ailleurs, le service veille à la protection des intérêts départementaux par le moyen des contrats d'assurance souscrits et par le suivi des procédures contentieuses engagées. Ce sont également 64 contentieux qui ont été suivis en 2011.

Optimiser la gestion des ressources humaines

La politique d'action sociale

2011 fut l'année des premières mises en œuvre des mesures adoptées en Assemblée délibérante et qui ont fait l'objet d'un accord relatif à l'évolution de l'action sociale et de la protection sociale en faveur des agents départementaux, signé par l'ensemble des organisations syndicales en février 2011. Le 4 mars 2011, un forum action sociale a été organisé pour présenter d'une part les différents interlocuteurs des agents en la matière et d'autre part l'offre de service pour favoriser le bien-être des agents. Ce forum fut un véritable succès.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DOCUMENTATION

27 formations à l'intranet documentaire
(**89** participants)

1 652 prêts documentaires effectués

243 recherches documentaires

39 demandes de plaquettes

694 acquisitions d'ouvrages

1 103 abonnements



Défendre un service public de qualité

La journée « bien-être au travail »



La cheffe de service management et condition de travail, l'infirmière de prévention et la cheffe projet management co-animent cette journée destinée aux cadres. Cette journée est incluse dans une formation management de 4 jours animée par un intervenant extérieur.

Au-delà du programme établi, cette journée permet aux participants de mieux connaître le service et de rencontrer les différents interlocuteurs à leur disposition.

Le groupe « Alcool au travail »

Ce groupe, issu d'une commande en Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), marque la volonté de la collectivité de sensibiliser tous les agents par des actions de communication, de prévention et de gestion. Une démarche de questionnaire auprès des agents a été validée en CHSCT et doit se mettre en place en 2012. Ce groupe sera inclus en 2012 dans l'atelier dialogue social « améliorations des conditions de travail ». Le médecin de prévention a animé 5 réunions du groupe « alcool au travail » dont 3 co-animées avec la cheffe projet management.

La formation « appui à la définition d'un projet professionnel »

En 2011, le service formation a organisé la première session de la formation « appui à la définition d'un projet professionnel ». Cette action permet aux participants de faire le point sur leur parcours professionnel, de dégager un projet professionnel, de se doter des outils indispensables à la réalisation d'un projet de mobilité (rédiger un CV, une lettre de motivation, défendre son parcours et son projet lors d'un entretien). Prioritairement destiné aux agents en reclassement, ce stage de 5 jours

de formation (collectif et individuel), est ouvert à tout agent du Conseil général souhaitant évoluer professionnellement au sein de la collectivité ou dans la fonction publique territoriale.

Optimiser la commande publique

L'entretien ménager des bâtiments départementaux

L'entretien a porté en 2011 sur une surface de 85 350 M², répartie sur 122 sites, pour un coût global d'environ 2,5 M€/an.

À noter que la cellule ménage est accompagnée par un Cabinet conseil en hygiène d'entreprise chargé de la réalisation des audits qualité et d'une manière générale, du suivi des prestations en lien avec les partenaires extérieures.

Parallèlement à l'élaboration d'un guide de procédures en cours de finalisation, la cellule ménage a constitué une base de données informatisée qui lui permet d'effectuer au fil de l'eau, les mises à jours résultant de l'évolution du parc immobilier à entretenir.

L'organisation des cérémonies des vœux 2012

Didier COONE, directeur adjoint et Jérôme METAIS, responsable de pôle à la direction des moyens généraux

« Au cours du dernier semestre 2011, la Direction des moyens généraux a été fortement mobilisée par l'organisation des vœux du Président du Conseil général. Contrairement aux années précédentes où une cérémonie de vœux aux partenaires institutionnels était organisée à Évry, Jérôme Guedj a souhaité pour 2012 aller à la rencontre des Essonnais en organisant des vœux dans chaque canton du Département. De plus, afin de montrer le savoir-faire départemental, le Président a souhaité que ces cérémonies aient lieu au sein des collèges départementaux. En lien avec le Cabinet du Président et la Direction des collèges, 38 établissements ont ainsi été sélectionnés selon leur capacité à accueillir 200 personnes et en fonction du volontarisme des équipes de restauration scolaire. Après ce travail de sélection, la Direction des moyens généraux, en charge de l'événementiel au sein du Conseil général, a effectué des visites avec la DIREC et mis en place la logistique nécessaire à la réalisation de ces 38 cérémonies. Chaque événement était monté en partenariat avec les agents des collèges puisque, si la DMG fournissait les verres, les boissons, le pupitre, la sonorisation et apportait et installait les supports et décorations visuels de l'événement (fournis, en partie, par la direction de la communication et la régie espaces verts), ce sont les agents de la restauration scolaire qui ont, à quelques exceptions près, pris en charge la réalisation du cocktail. Le pôle événementiel a ainsi joué un rôle de conseil et d'assistance pour les collèges concernés, qui pour la plupart n'avaient jamais travaillé à un événement de cette ampleur. La collaboration et le grand professionnalisme des différents acteurs rassemblés autour de cet événement a permis que la réalisation des vœux 2012 se passent dans les meilleures conditions. Des agents ne s'étant jamais rencontrés ont ainsi pu travailler ensemble et découvrir des milieux professionnels divers autour d'un dynamisme et d'une mobilisation importante des équipes. Enfin, ces 38 cérémonies ont été l'occasion de mettre en avant le savoir-faire des agents des collèges et de la DMG, auprès des 5 000 participants. »

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DRH

187 M€ de dépenses dont **181 M€** de masse salariale

53 094 bulletins de salaires édités

2 638 agents formés, toutes catégories confondues

167 demandes de Droit Individuel à la formation validées

6 842 candidatures reçues

1 697 agents en visites médicales

14 travailleurs handicapés recrutés

356 000 visites de l'intranet Egram

Défendre un service public de qualité

Améliorer notre patrimoine technique au service des habitants

Les Schémas Directeurs d'Accessibilité et des Économies d'Énergie

Le schéma directeur d'accessibilité porte sur l'ensemble du patrimoine bâti propriété du Département et s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur immobilier (SDI) du Conseil général. Afin de présenter les premières orientations de ce schéma, des audits de l'ensemble des sites ont été réalisés en 2011.

Ainsi, le Schéma Directeur d'Accessibilité, comportant une partie « collèges » et une partie « autres bâtiments », a été présenté aux élus et différents partenaires du projet afin de cerner les besoins de mise en accessibilité des sites départementaux.

Parallèlement à cette démarche, des diagnostics de performance énergétique ont été réalisés sur la totalité des collèges et sur 70 % des surfaces bâties propriétés du Département. Cela a permis de déterminer leurs classifications énergétique et climatique en vue de l'élaboration d'un plan d'actions. En 2012 Le Conseil général souhaite ainsi par le biais de ce schéma réduire sa consommation énergétique et par extension son impact environnemental.

Système d'Informations Patrimonial (SIP)

Le Conseil général a pour objectif de constituer une plate-forme unique et centralisée des données relatives au patrimoine bâti du Département.

En 2011, une longue série d'ateliers et de réunions a permis d'aboutir à la rédaction de deux livrables essentiels à la poursuite du projet SIP :

- D'une part un détail quantitatif et qualitatif des ressources humaines et financières conditionnant le succès de la démarche engagée
- D'autre part, un cahier des charges constitué du rapport d'analyse des différents ateliers et réunions entre les différents services et directions intéressées

Informers les Essonniens et mettre en valeur les politiques publiques



MAG de l'Essonne : nouvelle formule

L'année 2011 a été marquée par le lancement de la nouvelle formule du Mag de l'Essonne, en octobre. Si le format ne change pas, la maquette a été entièrement revisitée

tout comme la ligne éditoriale. Ainsi, le Mag offre désormais une place plus importante à l'actualité et la tonalité se veut plus engagée, assurant la défense et la promotion du service public départemental. Réalisée totalement en interne par la rédactrice en chef et la maquettiste, cette nouvelle formule n'a engendré aucun coût supplémentaire pour la collectivité.



La construction de la Fabrique, un lieu dédié à l'art contemporain

Dominique JOURJON, cheffe de projet au pôle projets spécifiques de la Direction de la construction et des bâtiments

« En mai 2011, le chantier de la Fabrique du domaine départemental de Chamarande s'est achevé. Ce projet initié dès 2004 vise à rassembler au sein d'un même édifice à la fois les réserves du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), dans des conditions de stockage adaptées à ces œuvres, et les services

techniques du domaine de Chamarande (service des bâtiments, des espaces verts, stockage des structures et matériels nécessaires aux expositions et manifestations proposées par le Domaine...). Le bâtiment s'inscrivant à la fois au sein d'un environnement naturel à préserver et à proximité du château de Chamarande classé monument historique, ce projet a nécessité un traitement spécifique de la part des services départementaux.

L'architecte des bâtiments de France a été consultée pour l'intégration du bâtiment au sein du site. Une attention particulière a été apportée lors du choix des matériaux de construction. La Fabrique est ainsi principalement constituée de bois, la toiture est en zinc et le bâtiment est bordé d'un mur en pierres, appareillées de façon à s'insérer le mieux possible au sein du site. Le choix des matériaux a ainsi été effectué afin de respecter les traditions de construction au sein du domaine. Ce premier volet patrimonial a été ensuite complété par un volet environnemental important. En effet le travail avec l'architecte des bâtiments de France était un préalable à la présentation du dossier devant la Commission des sites, autorisant ou non la construction d'un bâtiment sur un espace naturel. Les permis de construire sur de tels sites sont en effet signés par arrêté du ministre de l'environnement, seul habilité à donner une dérogation de construction.

La Fabrique représente au final un bâtiment de 2 198 m² au sein du Domaine de Chamarande. Elle s'appuie sur des bâtiments existants prolongés par une construction neuve et est conçue par le cabinet d'architecture KL architectes. Initialement prévue pour un coût total de 6,5 millions d'euros, elle a été finalisée pour 5,1 millions d'euros, le projet ayant évolué au gré des besoins du site de Chamarande.

Grâce à ce bâtiment, les agents des services techniques ont pu commencer à occuper les locaux en septembre 2011 et le FDAC a pu commencer le long travail d'inventaire et de restauration nécessaire à la conservation de son fonds. »



la Fabrique de Chamarande

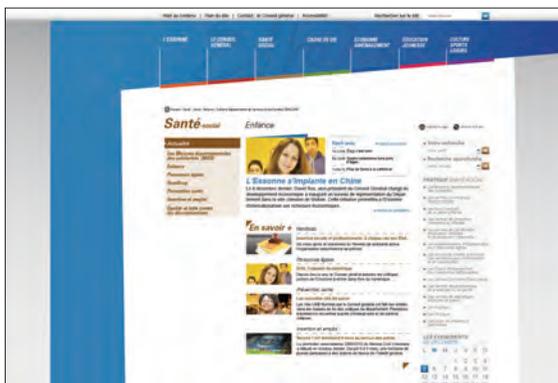
Défendre un service public de qualité

essonne.fr : des améliorations et de nouvelles applications

L'année 2011 a permis de renforcer l'offre du site essonne.fr en proposant de nouveaux services tels la base documentaire (permettant d'accéder ou de commander l'ensemble des publications de la collectivité), la vitrine des énergies (recensant, via une carte interactive, l'ensemble des opérations exemplaires en matière d'économie d'énergie sur notre territoire), mais aussi la mise en place de la solution GoogleMaps sur les annuaires, l'agenda, la météo.

Par ailleurs, de nombreux contenus détaillant les politiques départementales ont également été remis à jour.

Enfin, la retransmission des séances publiques du Conseil général en direct sur essonne.fr a été systématisée.



Améliorer les systèmes d'information

Le Conseil général a poursuivi son action de modernisation de l'administration, son extension de l'offre de service informatique et télécommunication ainsi que sa participation au renforcement de la continuité du service public.

La contribution de la Direction des systèmes d'information au service public a été particulièrement marquante :

- dans le maintien en condition des postes de travail, des solutions d'impression et de reprographie, des solutions logicielles ;
- dans le renforcement de la sécurité informatique autour des accès à internet et de la réalisation d'un plan de continuité et de reprise d'activité informatique ;
- dans la sécurisation des salles informatiques et des liaisons de télécommunication.

En matière d'innovation, il faut noter :

- une première introduction de terminaux les plus récents comme les tablettes numériques ;
- l'informatisation de nouveaux secteurs comme le suivi épidémiologique et vaccinateur, les transports scolaires, ... ;
- l'introduction de téléservices par internet comme l'accès aux dossiers concernant le handicap, le paiement en ligne, ...
- la virtualisation de plus de 100 serveurs de données départementaux assurant ainsi un gain économique, écologique et technique ;
- le déploiement de 160 copieurs couleur dans les services départementaux.

La restauration de l'Orangerie du domaine départemental de Méréville

Pierre-Alexandre LAMY, chef de projet au pôle projets spécifiques de la Direction de la construction et des bâtiments

« Le Conseil général travaille depuis 2007 à la reconquête du domaine de Méréville, site regroupant un patrimoine bâti et paysager unique au sein du département et de l'Île-de-France.

Le projet décliné sur 20 ans comporte différentes phases de travaux nécessitant une démarche transversale à la fois entre les services du Département (les Directions de la culture, de l'environnement et de la construction et des bâtiments sont impliquées), ainsi qu'avec les partenaires extérieurs, comme la DRAC, la Société archéologique de l'Essonne ou des spécialistes des jardins. L'année 2011 a été marquée par la phase de restauration des ruines de l'Orangerie, de la cave du pigeonnier et des aménagements paysagers (phase 1) constituant la scène de la ferme suisse, un des ensemble architectural que comporte ce jardin pittoresque anglo-chinois.

Cette phase de restauration a demandé une démarche en amont importante du fait de la présence sur place à la fois de bâtiments classés monuments historiques, du caractère environnemental du site et de la présence d'éléments archéologiques dans les sols.

Ainsi, le Conseil général a dû commencer par réaliser un schéma directeur, prestation demandée à l'architecte des monuments historiques. Ce schéma directeur a ensuite été présenté et débattu en comité scientifique, où des interrogations ont été soulevées sur le parti pris de restauration de l'ensemble du domaine. Bien que ces questions soient encore en cours de traitement, la restauration de la phase 1 a été engagée en faisant le choix de la restauration adaptée aux contraintes modernes, notamment aux normes en vigueur en 2011. L'architecte des bâtiments historiques a mené un travail de recherche d'archives afin de rendre un aspect le plus proche possible de l'original à l'Orangerie, tout en y intégrant par exemple une deuxième porte, nécessaire pour servir de sortie de secours. Les matériaux anciens ont été au maximum réutilisés (notamment les tuiles et une partie de la charpente en marronniers) ou reconstruits à l'identique. La restauration a été effectuée avec des techniques de construction et d'isolation anciennes et écologiques, notamment en réalisant des enduits à la chaux, tout en intégrant des sols en béton et un système électrique moderne pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

La phase 1 aura nécessité 12 mois de travaux pour un budget de 1,2 million d'€ (4,6 millions pour l'ensemble de cette phase de travaux). Elle permet ainsi de faire un nouveau pas vers la requalification de ce site au fort potentiel culturel, environnemental et paysager. »



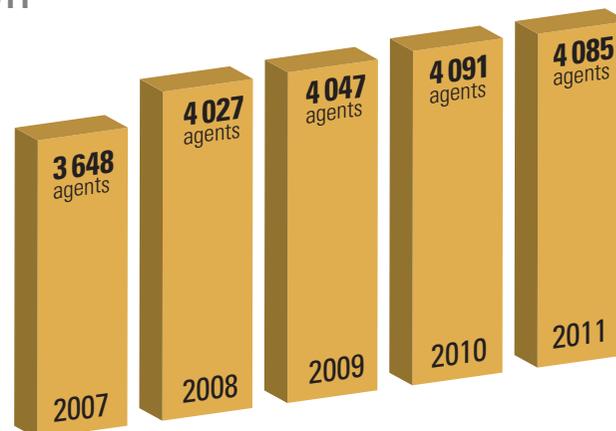
L'Orangerie de Méréville avant et après restauration

Bilan social

Au 31 décembre 2011, l'effectif du Conseil général de l'Essonne était composé de 4 085 agents sur emplois permanents et non permanents. Le Conseil général a, par ailleurs, rémunéré, formé et géré 315 assistants familiaux et 187 agents affectés à l'IDEF rattachés à la fonction publique hospitalière. Cela représente une masse salariale de 171 982 544 euros (dont 489 660 € d'allocations chômage) répartie sur 53 métiers différents.

Au service des Essonniens

Un effectif départemental qui se stabilise en 2011



3 106 femmes et **979** hommes

Soit **76 %** et **24 %** de l'effectif départemental.

Par rapport à 2010, la répartition selon le genre reste inchangée.

Des catégories d'emploi majoritairement féminines

L'effectif départemental 2011 était composé de :

- 21 % agents de catégorie A
- 28 % agents de catégorie B
- 51 % agents de catégorie C

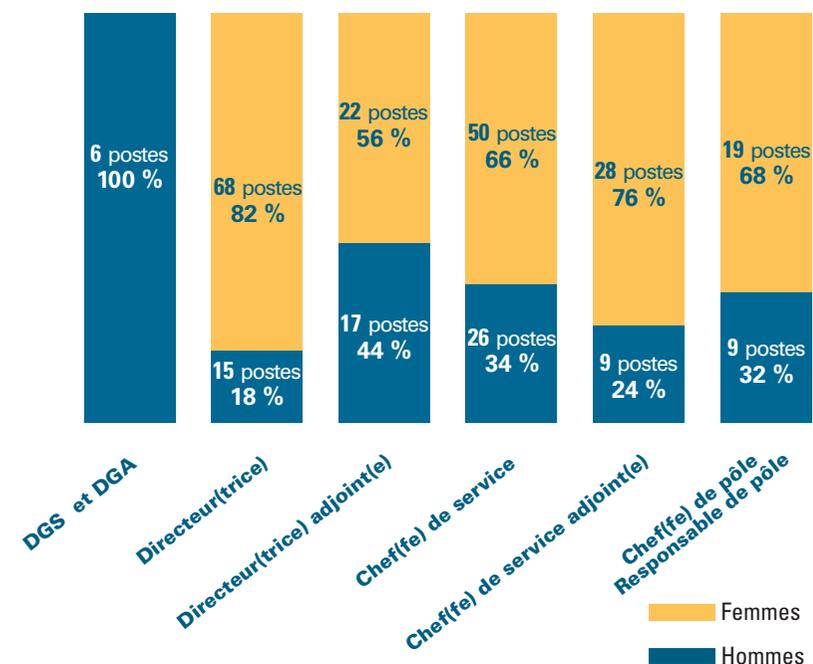
Catégorie A : (cadres et cadres supérieurs) 76 % de femmes, 24 % d'hommes

Catégorie B : (cadres intermédiaires) 86 % de femmes et 14 % d'hommes

Catégorie C : (agents) 71 % de femmes et 29 % d'hommes

► **Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories**

RÉPARTITION DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRES



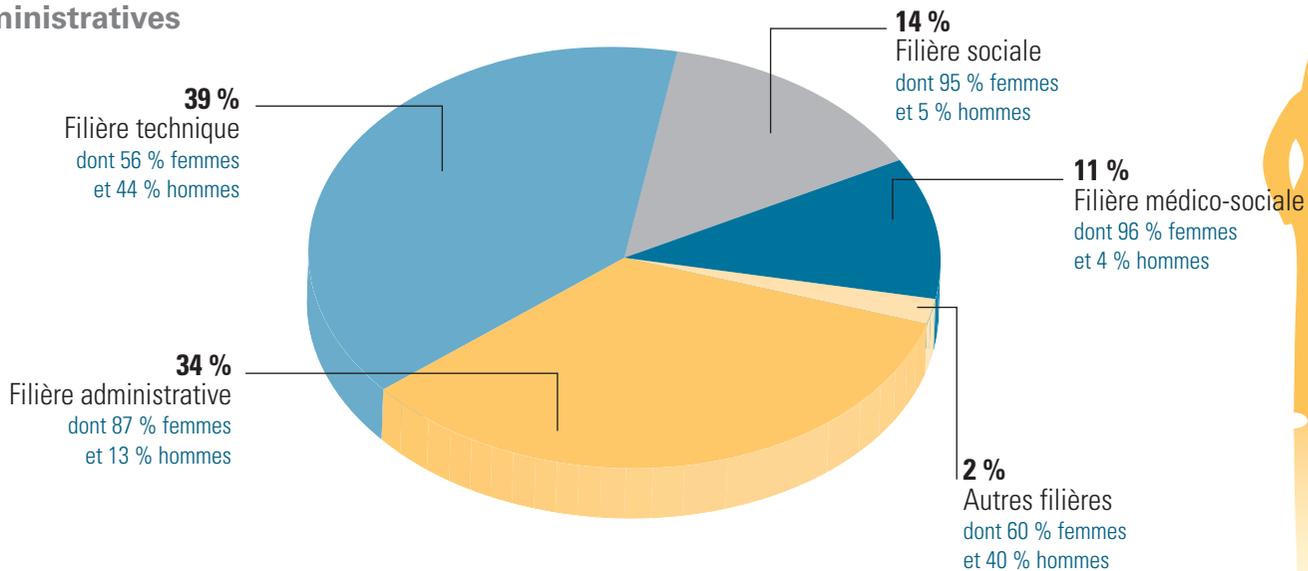
► **68 postes de direction sont occupés par des femmes, soit 82 % des postes**

Afin d'arriver à une représentation équilibrée Femmes/Hommes, au niveau des emplois de direction, il faudrait 17 agents féminins supplémentaires pour respecter la représentation féminine de 76 % de l'effectif départemental

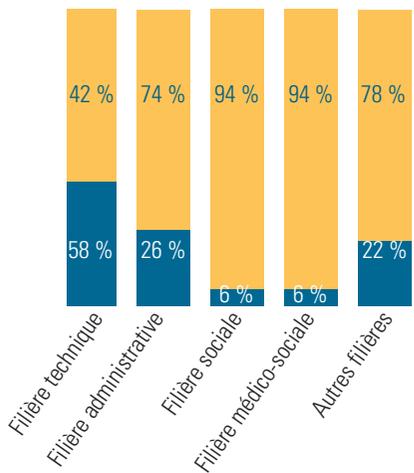
Bilan social

Une majorité d'agents issue des filières techniques et administratives

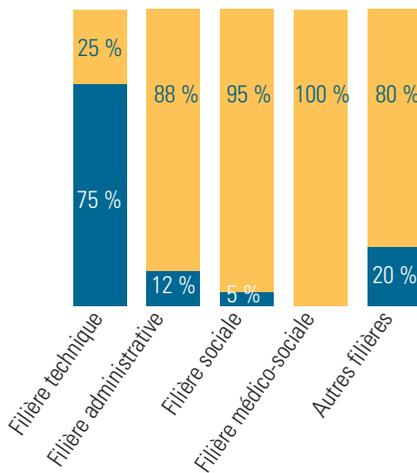
RÉPARTITION DES 4 085 AGENTS SELON LEUR FILIÈRE



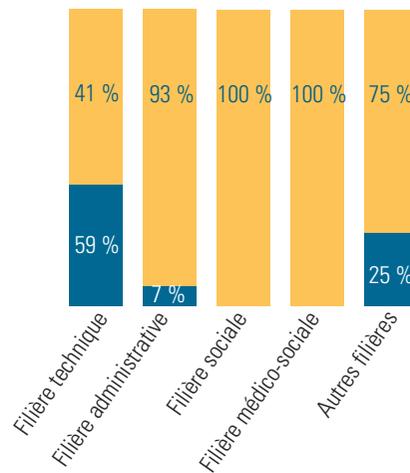
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C

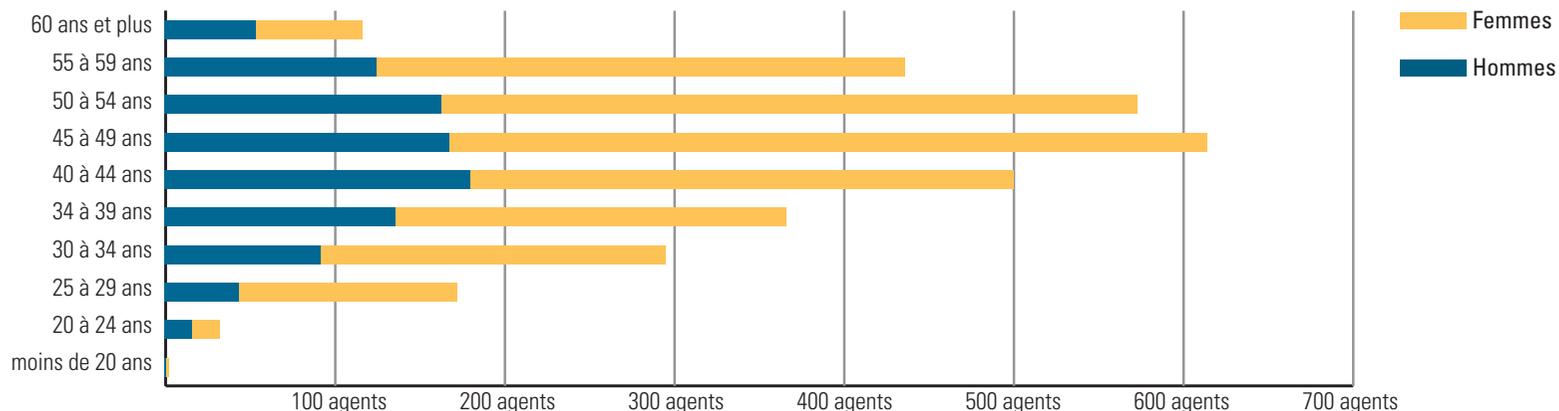


Femmes Hommes

- ▶ 42% des agents de catégorie A issus de la filière technique sont des femmes.
- ▶ 93 % des agents de catégorie C issus de la filière administrative sont des femmes.
- ▶ 6 % des agents de catégorie A issus de la filière sociale sont des hommes
- ▶ 100 % des agents de catégorie B et C issus de la filière médico-sociale sont des femmes

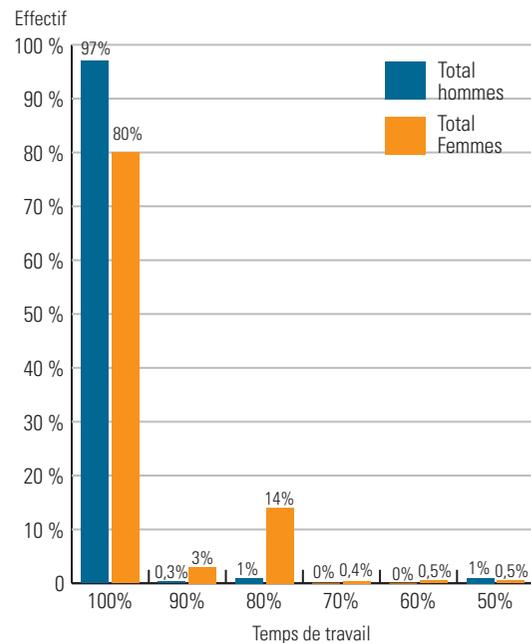
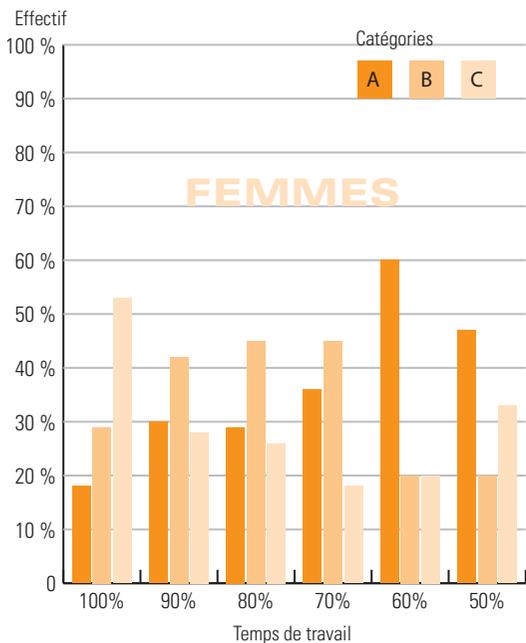
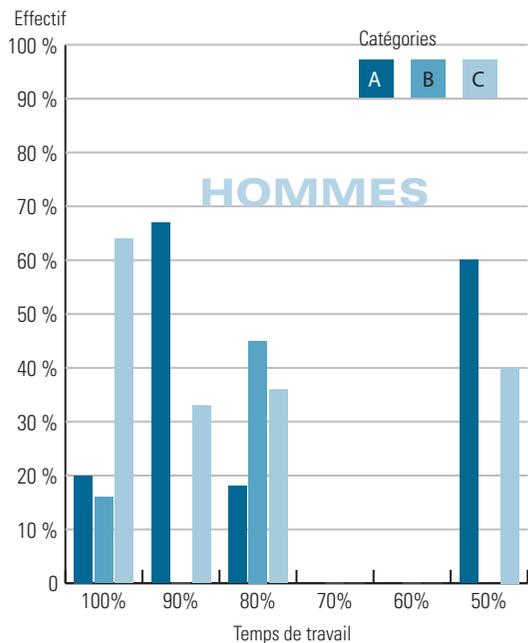
Bilan social

45 ans de moyenne d'âge en 2011 pour les femmes et les hommes



Le travail à temps partiel est majoritairement féminin

RÉPARTITION PAR QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL PAR GENRE ET PAR CATÉGORIE



► 97 % des 979 hommes travaillant au Conseil général sont à temps plein, parmi eux 20 % sont de catégorie A, 16 % de catégorie B et 64 % de catégorie C

► 80 % des 3 106 femmes travaillant au Conseil général sont à temps plein, parmi elles 18 % sont de catégorie A, 29% de catégorie B et 53 % de catégorie C

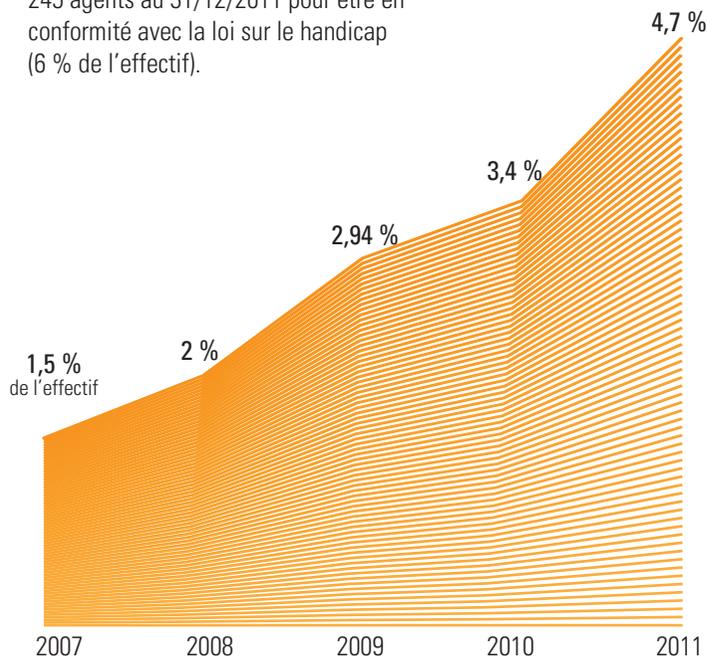
► Le Conseil général emploie 50 agents à temps non complet. Il s'agit de 37 femmes et 13 hommes (37 de catégorie A, 3 de catégorie B et 10 de catégorie C).

Bilan social

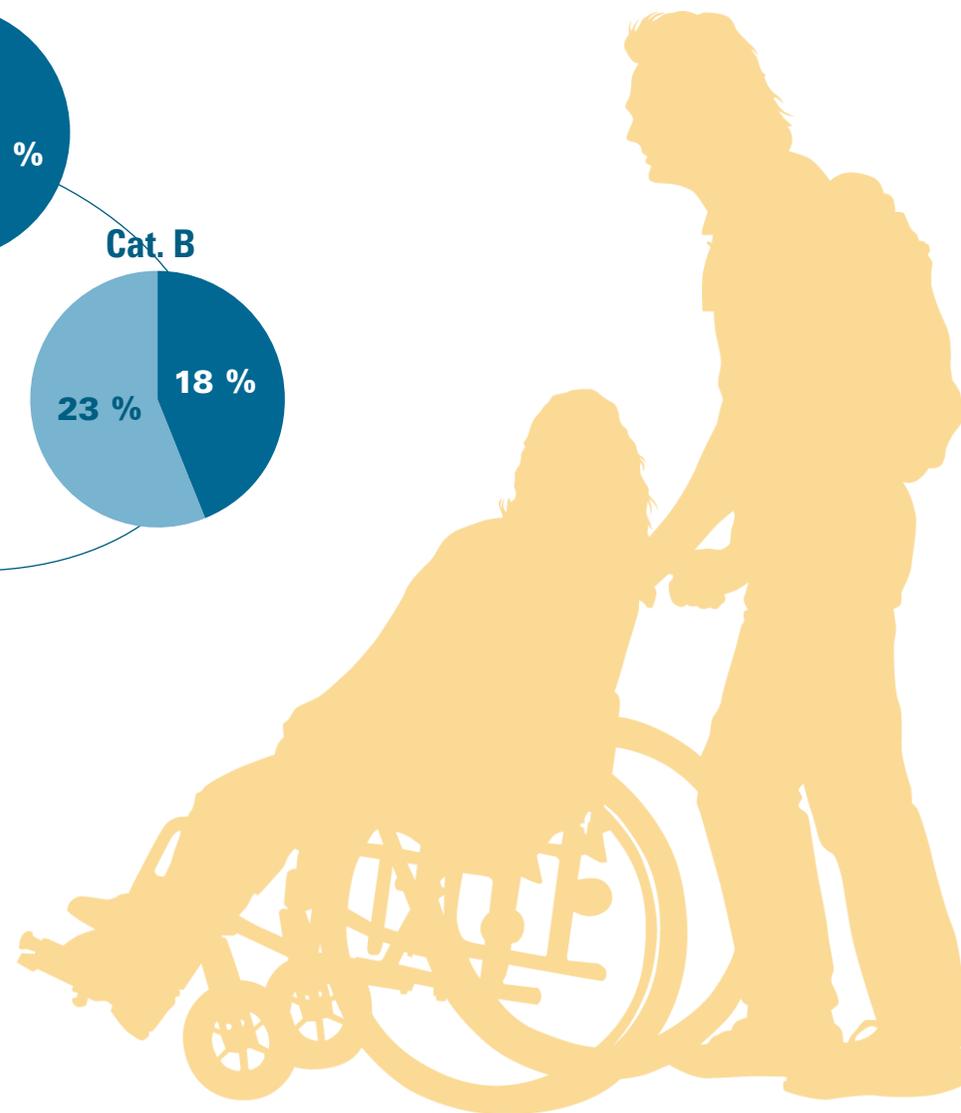
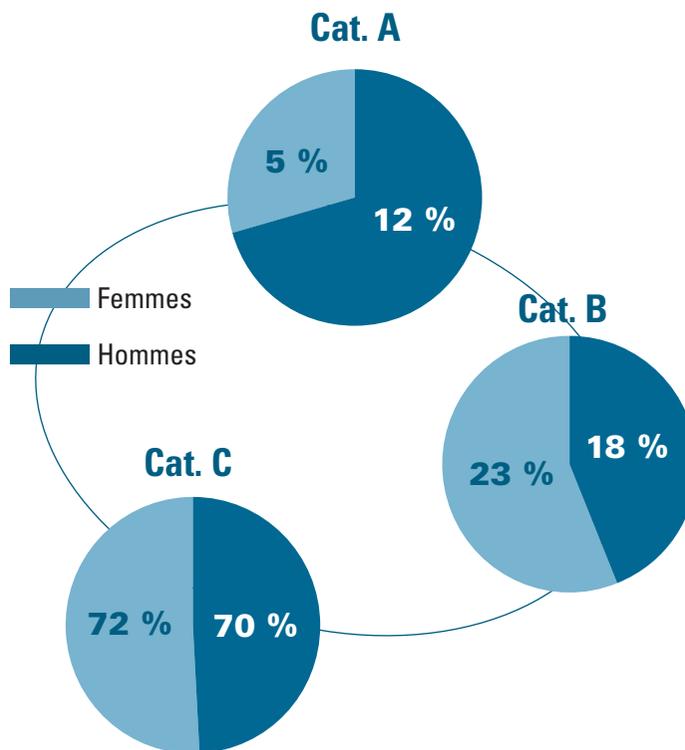
Un nombre croissant de travailleurs handicapés

- En 2007, 54 agents (5 A, 12 B et 37 C) ont été recensés soit seulement 1,5 % de l'effectif au 31/12/2007 (3 648 agents).
- En 2008, 81 agents (7 A, 17 B et 57 C) ont été recensés soit seulement 2% de l'effectif au 31/12/2008 (4 027 agents).
- En 2009, 119 agents (9 A, 24 B et 86 C) ont été recensés soit seulement 2,94 % de l'effectif au 31/12/2009 (4 047 agents).
- En 2010, 141 agents (10 A, 28 B et 103 C) ont été recensés soit 3,4 % de l'effectif au 31/12/2010 (4 091 agents).
- En 2011, 192 agents (14 A, 41 B et 137 C) ont été recensés soit 4,7 % de l'effectif au 31/12/2011 (4 085 agents).
Sur ces 192 agents, 132 sont des femmes, soit 69% de l'effectif

Le nombre et le pourcentage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont en augmentation. Toutefois, il aurait fallu recenser 245 agents au 31/12/2011 pour être en conformité avec la loi sur le handicap (6 % de l'effectif).

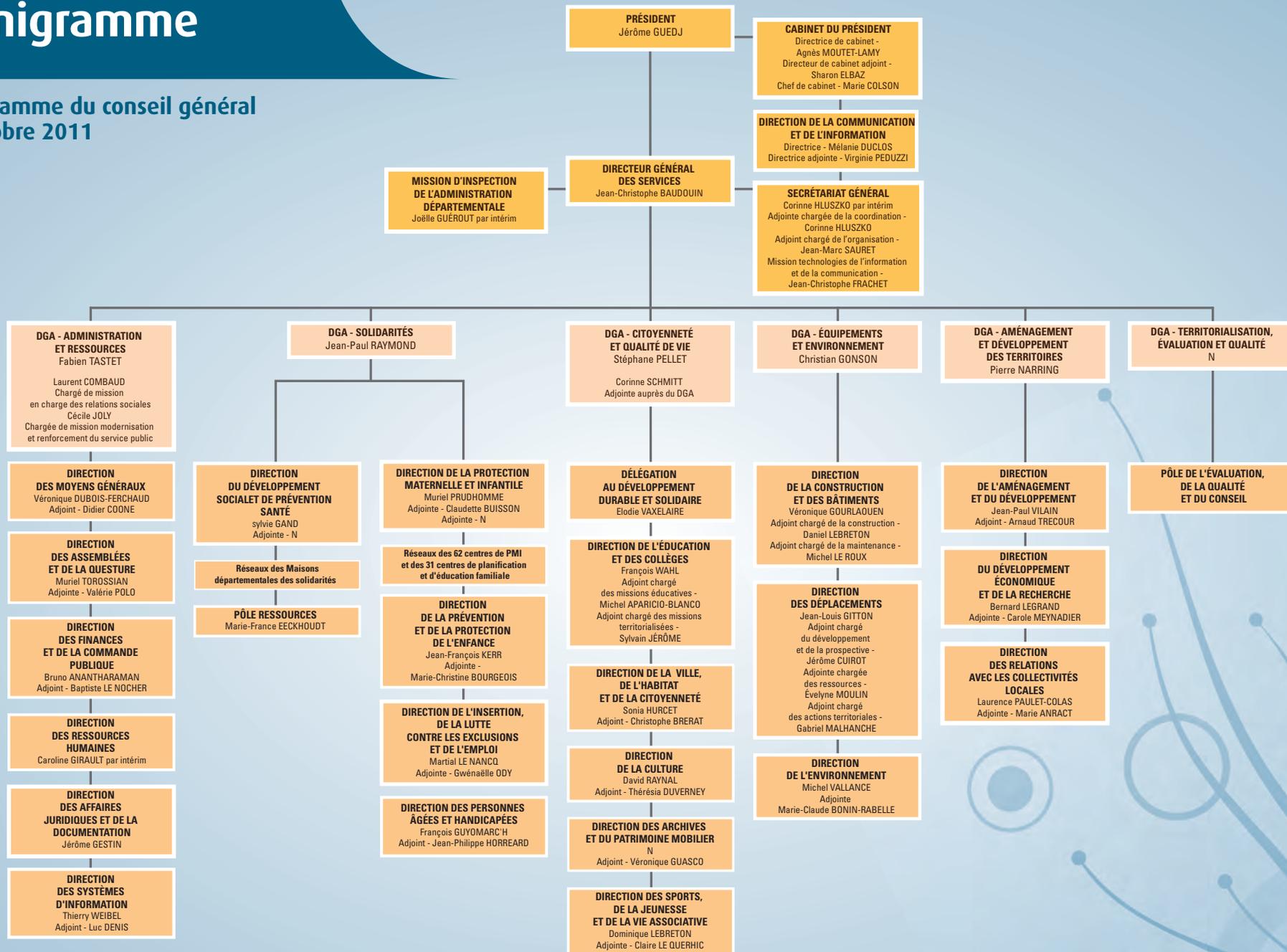


RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS SELON LE GENRE ET LA CATÉGORIE D'EMPLOI



Organigramme

L'organigramme du conseil général
au 12 octobre 2011



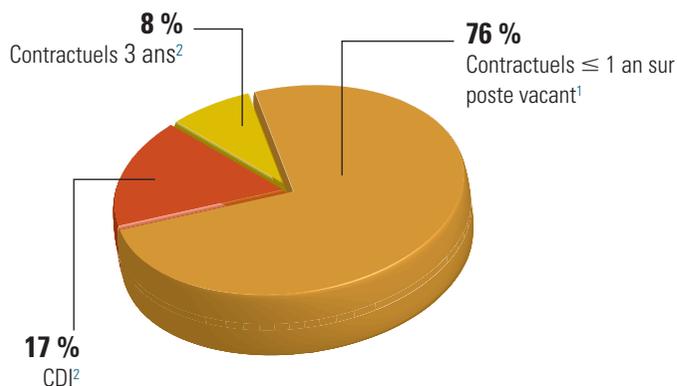
Bilan social

Le statut des agents du Conseil général

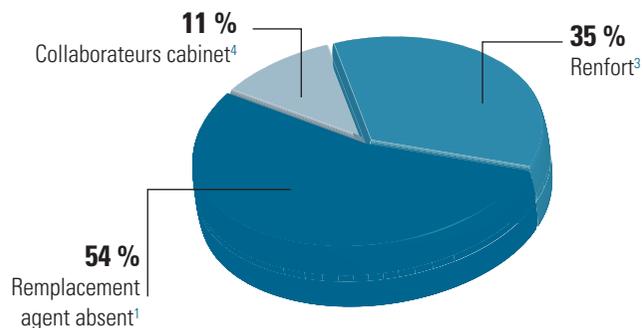
Sur les 4 085 agents, 3 659 agents sont titulaires (77 % Femmes et 23 % Hommes) et 426 agents ne sont pas titulaires (67 % Femmes et 33 % Hommes) soit 89,5 % d'agents titulaires (en 2010, 90 %).

10,5 % d'agents non titulaires, le choix de la lutte contre la précarité de l'emploi

RÉPARTITION DES 345 AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS



RÉPARTITION DES 81 AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS



¹ Conformément à l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

² Conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

³ Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier

⁴ Conformément à l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Les agents non titulaires en contrat pour un maximum d'une année sur postes vacants sont 72 % de femmes et 28 % d'hommes. 60 % des agents en CDI sont des femmes et 40 % d'hommes. 41 % des agents en contrat de 3 ans sont des femmes et 59 % d'hommes.

Un engagement pour l'apprentissage des jeunes et l'aide à l'accès à l'emploi

À la rentrée 2011, **17 apprentis** étaient présents au sein du Conseil général, **24 Contrats uniques d'insertion** et **1 contrat avenir**. Sur les 17 apprentis, 10 ont été recrutés au dernier trimestre 2011. 360 stagiaires du secondaire et du supérieur ont été accueillis, dont 66 collégiens. 21 d'entre eux ont bénéficié d'une gratification. Par ailleurs un effort supplémentaire a été effectué en 2011 dans le cadre de la politique jeunesse du Département afin d'accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie.

Habituellement chaque année, pour la période estivale de juillet-août, 25 postes de renforts d'agents administratifs et agents techniques non titulaires étaient mis à la disposition des services de la collectivité qui en font la demande. Ces emplois, traditionnellement réservés aux enfants des agents départementaux, sont depuis 2007 proposés à de jeunes essonniens issus de Zones Urbaines Sensibles. Ce dispositif a été amplifié en 2011 avec le passage à 50 recrutements d'emplois saisonniers. 49 recrutements ont effectivement été réalisés en 2011 pour 238 candidatures et 69 demandes de directions.

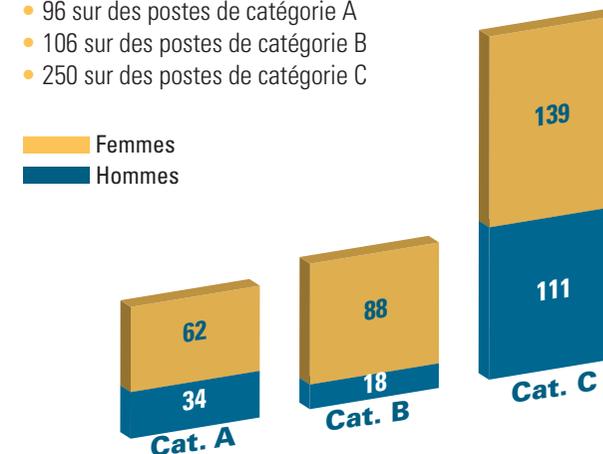
Au 31 décembre 2011, 100 agents étaient mis à disposition par la collectivité, dont 88 % de femmes :

- 67 agentes et 12 agents auprès du GIP MDPHE
- 18 agentes auprès du GIP FSL
- 2 agentes auprès de l'association Union des Maires de l'Essonne
- 1 agente auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours

La mobilité des agents

452 agents ont rejoint la collectivité en 2011

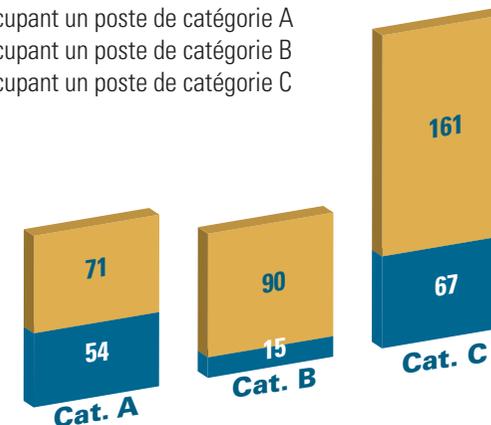
- 96 sur des postes de catégorie A
- 106 sur des postes de catégorie B
- 250 sur des postes de catégorie C



► sur les 452 agents recrutés en 2011, 163 étaient des hommes dont 111 occupent des postes de catégorie C

458 agents ont quitté la collectivité en 2011

- 125 occupant un poste de catégorie A
- 105 occupant un poste de catégorie B
- 228 occupant un poste de catégorie C



► sur les 458 agents ayant quittés la collectivité en 2011, 322 étaient des femmes dont 90 occupaient des postes de catégorie B

Bilan social

La majorité des agents ayant quitté la collectivité était en âge de prendre leur retraite

Sur les 291 départs, les agents sont partis pour :

- 12 femmes en congé parental
- 21 femmes et 9 hommes en détachement
- 23 femmes et 5 hommes en disponibilité
- 30 femmes et 17 hommes en mutation
- 94 femmes et 18 hommes à la retraite
- 14 femmes et 18 hommes étaient en fin de contrat
- 12 femmes et 8 hommes ont démissionné
- 6 femmes et 2 hommes sont décédés
- 1 femme et 1 homme ont été licenciés/révoqués

Promotion interne et avancement de grade : le Conseil général engagé dans la carrière de ses agents

Les avancements de grades et les promotions internes sont des principes définis par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils constituent des outils de gestion de ressources humaines pour la collectivité. L'avancement de grade est la procédure qui permet, au sein du cadre d'emplois, d'accéder d'un grade au grade supérieur (exemple rédacteur → rédacteur principal ; attaché → attaché principal ; agent technique → agent technique qualifié...).

En vue de favoriser la promotion interne, les statuts particuliers fixent une proportion de postes susceptibles d'être proposés au personnel par inscription sur une liste d'aptitude soit après examen professionnel, soit après avis de la commission administrative paritaire compétente.

En 2011, **58** agents ont bénéficié d'une promotion interne au sein du Conseil général.

22 agents de catégorie B ont été promus en catégorie A (73 % de femmes et 27 % d'hommes).

25 agents de catégorie C ont été promus en catégorie B (92 % de femmes et 8 % d'hommes).

11 agents ont été promus en catégorie C suite à la réussite d'un examen professionnel (27 % de femmes et 73 % d'hommes).

355 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, dont 233 au sein de la catégorie C. Il s'agissait majoritairement de femmes (73 %), notamment au sein de la catégorie B (92 % des agents de catégorie B ayant bénéficié d'un avancement de grade sont des femmes).

L'investissement de la collectivité dans la préparation aux concours

136 000 € du budget propre du Conseil général consacrés à la préparation aux concours en 2011.

1 947 jours de préparation concours 2011 (CNFPT ou intra) pour 375 agents.

Des modalités de préparation diversifiées :

- les agents peuvent préparer les concours par la préparation CNFPT, par des préparations organisées par le Conseil général avec des organismes de formation externes ou par correspondance
- les agents bénéficient d'une autorisation d'absence de 2 jours par concours pour une préparation personnelle
- le service de la documentation met à disposition des ouvrages de préparation et d'annales, un accès au site de la Gazette des Communes

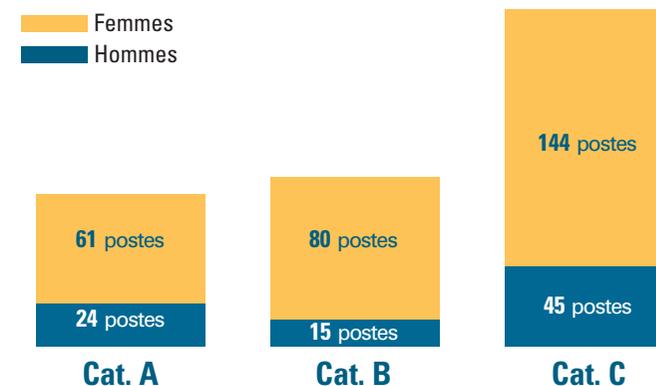
116 agents ont été mis en stage en vue de leur titularisation en 2011 dont 84 femmes et 32 hommes. 44 agents ont été mis en stage en catégorie C ou ont obtenu un concours de catégorie C, 27 agents ont réussi un concours de catégorie B et 45 de catégorie A. 44 de ces agents ont été mis en stage dans la filière administrative (35 femmes et 9 hommes), 40 dans la filière technique (19 femmes et 21 hommes), une agente dans la filière culturelle, 22 dans la filière sociale (20 femmes et 2 hommes) et 9 agentes dans la filière médico-sociale.

La mobilité interne : une priorité départementale

Afin d'assurer à chaque agent-e du Conseil général une évolution de postes et de responsabilités au cours de sa carrière, le Conseil général a fait le choix en 2011 d'afficher clairement la priorité à la mobilité interne. Ainsi, les recrutements en interne ont concernés

369 agents (285 agentes et 84 agents) en 2011, soit une augmentation de **13 %** sur un an. Globalement, les recrutements internes sont passés de 54 % en 2010 à 55 % en 2011, pour les catégories C de **55 %** à 56 %, les catégories B de 52 % à 58 %, les catégories A de 54 % à 48 %. Les conseillères recrutement/mobilité, plus particulièrement impliquées en 2011 dans le conseil et soutien à la mobilité interne classique auprès d'agents et des directions opérationnelles, ont suivi 33 agents et assuré 413 entretiens majoritairement avec des agents.

BILAN DE LA MOBILITÉ INTERNE



► sur les 369 agents ayant changé de poste au sein de la collectivité en 2011, 84 étaient des hommes dont 24 occupaient des postes de catégorie A.

La mobilité accompagnée : un suivi des agents tout au long de leur carrière

132 agents ont été suivis en 2011 au titre du dispositif de mobilité accompagnée, par le conseiller mobilité/carrière (151 en 2010). Pour mémoire cela concerne, les agents demandant leur réintégration, les agents devant bénéficier d'un reclassement professionnel, les agents présentant des troubles psychosociaux constatés par le médecin de prévention, les agents dont les postes sont modifiés ou supprimés

Bilan social

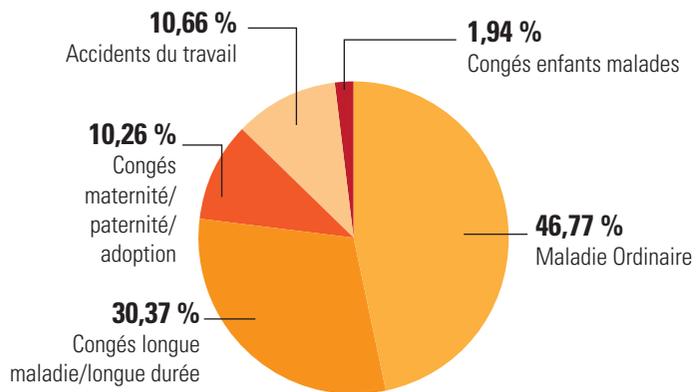
suite à une réorganisation des services, les agents travailleurs handicapés présentant des difficultés d'adaptation à leur poste de travail. Ont été concernés en 2011 : 22 agents de catégorie A, 48 agents de catégorie B, 62 agents de catégorie C. Parmi eux 11 étaient travailleurs handicapés, 26 relevaient d'un reclassement professionnel. Ces agents ont bénéficié tout au long de l'année de 290 entretiens (235 en 2010). **75 agents** sont sortis de ce dispositif en 2011.

Santé au travail

L'absentéisme en légère baisse en 2011

3589 agents ont été absents en 2011 pour raison médicale, ce qui représentent 111 768 jours d'arrêt maladie. Le taux d'absentéisme a légèrement diminué en 2011 puisqu'il atteint 7,49 % contre 7,67 % en 2010.

RÉPARTITION DES JOURS D'ABSENCE SELON LES CATÉGORIES D'ARRÊT MALADIE

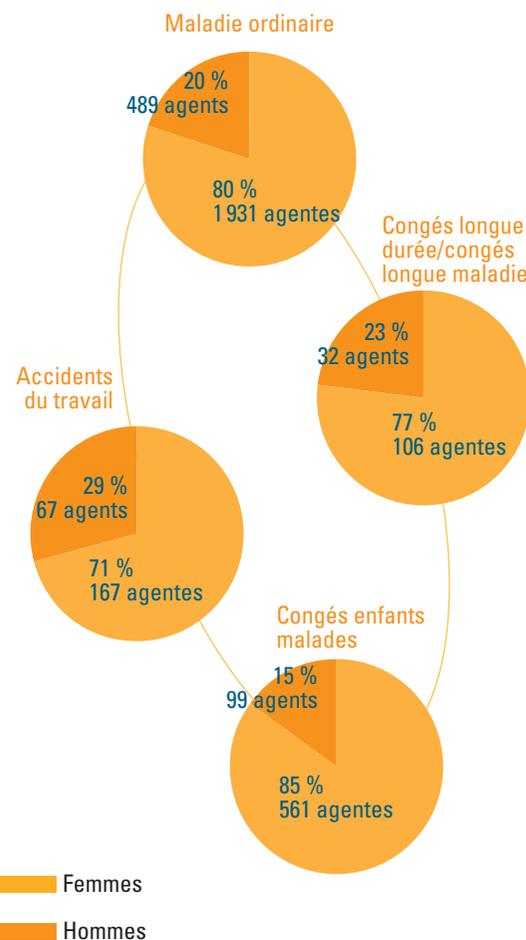


► **2420 agents ont été absents en 2011 du fait d'une maladie ordinaire, ce qui représente 52 275 jours d'absence.**

Attention : un agent peut avoir été absent sur plusieurs catégories d'arrêt maladie.

Étant donné que 76 % de l'effectif départemental est féminin, les agents ayant été absents en 2011 sont majoritairement des femmes (à 71 %). Il est cependant intéressant de noter la répartition de ces catégories d'absentéisme entre les hommes et les femmes.

RÉPARTITION DE L'ABSENTÉISME PAR TYPOLOGIE ET PAR GENRE



Améliorer la santé et les conditions de travail des agents pour diminuer l'absentéisme

La prévention santé

Cette année, la médecine préventive (médecin de prévention, infirmière et conseillère hygiène et sécurité) ont effectué :

- 1 697 visites médicales, dont 48 assistantes familiales,
- 1 131 examens et actes infirmiers,
- 11 interventions de terrain en étude de postes,
- 155 aménagements de postes et préconisations,
- 34 reclassements professionnels suivis dans le cadre du dispositif Sésame
- des formations ou recyclage pour 239 agents Sauveteur secouriste du travail

Le médecin de prévention a animé 5 réunions du groupe « alcool au travail » dont 3 co-animées avec la cheffe projet management. 13 agents ont été orientés vers le psychologue du travail qui a effectué 37 entretiens.

36 agents ont fait connaître leurs difficultés au travail. Ils ont été reçus par un binôme d'écouterants de la souffrance au travail et représentent 39 entretiens.

L'amélioration des conditions de travail

Le conseiller en hygiène et sécurité a effectué des aménagements de poste (activité incluse dans les chiffres donnés plus haut). Il a également été sollicité par deux directions pour un accompagnement à la rédaction d'un plan de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures, a été sollicité pour des questions diverses telles que l'amiante, l'utilisation de produits dangereux, manipulation de l'essence. Il contribue au plan d'amélioration des conditions matérielles de travail (PEACMT). Il a assisté l'Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) lors du démarrage de sa mission.

Entre octobre et décembre, la conseillère hygiène et sécurité a effectué :

- 7 signalements portés dans les registres d'observation hygiène et sécurité du travail

Bilan social

- 1 visite de site avec rédaction d'un compte rendu
- 11 demandes divers d'aide technique et avis
- 6 aménagements de poste
- 6 préconisations pour achat de matériel spécifique
- 2 réunions de CHSCT (un pour le Conseil général, un au sein de l'Institut Départemental Enfance et Famille)
- 10 réunions du dispositif Sésame ont eu lieu pour étudier les situations d'agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste ou un reclassement professionnel.

La politique d'action sociale

2011 est l'année des premières mises en œuvre des mesures adoptées en assemblée délibérante et qui ont fait l'objet d'un accord relatif à l'évolution de l'action sociale et de la protection sociale en faveur des agents départementaux, signé à par l'ensemble des organisations syndicales en février 2011.

Le 4 mars 2011, pour la 1^{ère} fois, un forum action sociale a été organisé pour présenter d'une part les différents interlocuteurs des agents en la matière et d'autre part l'offre de service pour favoriser le bien-être des agents. Ce forum fut un véritable succès.

Ainsi, en 2011, **l'assistante sociale** du personnel a reçu 211 personnes représentant 350 entretiens, dont 11 visites à domicile. Elle a instruit 138 dossiers liés à des demandes d'aides financières et organisé un séminaire retraite de 3 jours pour 14 agents.

La **Crèche départementale** a assuré 255 journées de présence d'enfants

Le Conseil général a versé en 2011 : 1 092 830 € de cotisation au **Comité nationale d'action sociale** (CNAS). Cette association proposant une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Le CNAS a ainsi versé 1 968 bons de Noël pour les enfants de 0 à 10 ans, soit un montant de 59 040 €.

1 021 agents ont bénéficié de l'aide de rentrée scolaire pour leurs enfants de 11 à 18 ans, soit 67 465 € et 395 pour leurs enfants de 19 à 26 ans, soit 52 202 €.

304 chèques CESU ont commandé de chèque emploi service universel (CESU) pour lesquels le CNAS a contribué à une hauteur de 54 865 €. Dès novembre, 81 agents en situation de handicap ont bénéficié des chèques CESU (500 euros/agents). Au total **448 850 €** d'aides ont été accordés au titre de la politique d'action sociale en 2011.

La correspondante du CNAS du Conseil général a traité 4 873 dossiers, distribué 1 525 bons d'achat de Noël pour les enfants de 11 à 16 ans.

Bilan de la formation en 2011*

La formation, un outil de gestion des compétences et d'évolution de carrière

En 2011, **2 615** agents ont bénéficié d'une formation pour un volume de 16 393 jours soit :

- **58 % de l'effectif total** (61 % en 2010)
- 3,7 journées de formation par agent présent, en moyenne par an (3,7 jours en 2010)

De plus, si les agents ont demandé à s'inscrire à 8 964 actions de formation, seules 6 711 actions ont réellement été suivies par les agents demandeurs.

Répartition selon la catégorie

Ainsi, 81 % des agents de catégorie A ont suivi une formation en 2011, 73 % des agents de catégorie B et 51 % des agents de catégorie C.

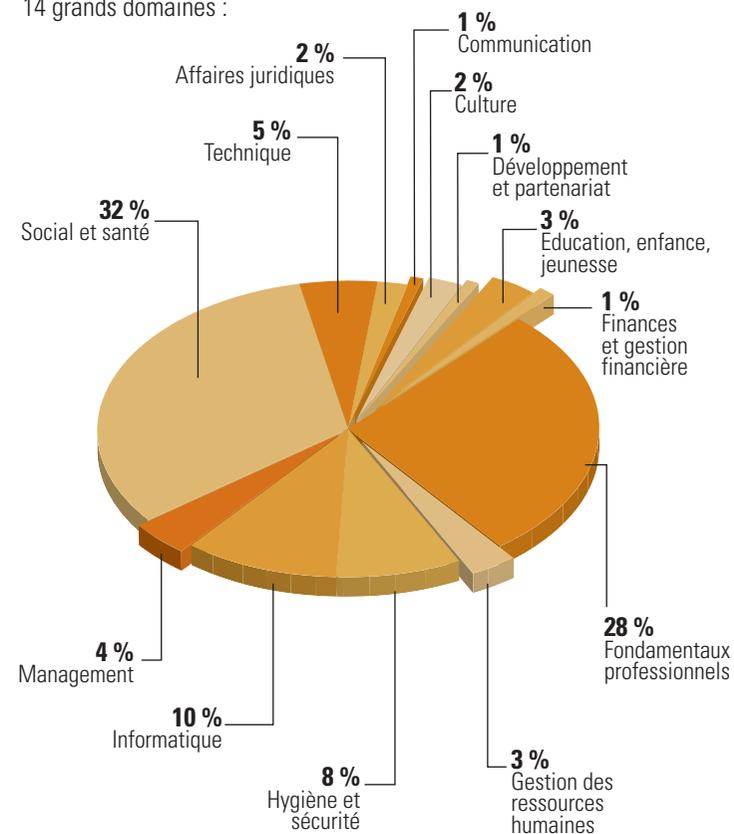
Répartition selon le genre

Les agents formés sont, à l'image de l'effectif général du Département, majoritairement des femmes. Il est cependant intéressant de noter que les femmes représentent 81 % des agents formés de catégorie A, 85 % des agents de catégorie B et 70 % des agents de catégorie C.

* Inklus les formations des assistants familiaux

Répartition des formations réalisées en 2011, par domaine et nombre de jours de formation

Toutes typologies confondues, les formations sont réparties en 14 grands domaines :



Comme en 2009 et 2010, la formation a concerné quatre grands domaines :

- Le domaine du social et médico-social (32 %) : les personnels sociaux et médico-sociaux sont fortement représentés au sein de la collectivité. Les métiers exercés par ces personnels, la nature de leur mission, les publics accompagnés nécessitent un accompagnement renforcé à la prise de poste des jeunes

Bilan social

professionnels et une actualisation permanente des compétences. La formation, les colloques et séminaires, les analyses de pratiques sont des réponses à ces besoins.

- Les fondamentaux professionnels (28 %) : ce domaine recouvre à la fois les préparations aux concours et examens professionnels mais également des compétences administratives comme l'accueil, la communication, les formations d'intégration, les écrits professionnels, la remise à niveau...
- L'informatique (10 %) : qu'il s'agisse de la bureautique ou des logiciels métiers, l'acquisition ou l'actualisation des compétences dans ce domaine demeure incontournable.
- L'hygiène et la sécurité (8 %) : les obligations de l'employeur sont nombreuses. Les encadrants sont des relais importants pour la mise en œuvre et le respect de ces obligations. Malgré une évolution progressive depuis 2009 (passage de 7 à 8 % entre 2010 et 2011), ce domaine doit s'installer davantage dans la culture de prévention des risques professionnels.

Formations demandées au titre du droit individuel à la formation (DIF) en 2011 par type de stage

Type de stage	Nombre de demandes accordées	Nombre d'heures utilisées	Equivalent en jours
Formation de perfectionnement	149	2 574.06	429
Formation personnelle	12	541.5	90
Préparation concours	4	114	19
Total	167	3 229.56	538

- **149 demandes ont été effectuées en 2011 au titre du droit individuel à la formation. 2 574,06 heures ont été réellement utilisées, soit un équivalent de 429 jours**

À l'initiative de l'agent, le DIF répond à des besoins de compétences utiles à l'agent et à la collectivité. Depuis 2010, le compteur DIF est communiqué individuellement aux agents une fois par an par information sur leur feuille de paie (entre février et juin).

Avec des rencontres plus régulières organisées avec les directions lors du recensement des besoins, pour des arbitrages de demandes et pour des bilans d'actions ont permis de relever le taux de réalisation du plan. Cette collaboration dans la mise en œuvre du plan de formation justifie le passage de 48 % en 2007 à 65 % en 2011.

Un partenariat renforcé avec le CNFPT et une formation interne en progression

	CNFPT cotisation	CNFPT hors cotisation	CG 91 en interne	Autres organismes	TOTAL
2009	4 453	196	1 462	9 073	15 185
2010	4 594	253	1 065	10 301	16 213
2011	5 216	394	1 323	9 460	16 393

- **5 216 journées formation ont été suivies avec le CNFPT dans le cadre de la cotisation. 1 323 ont été dispensées en interne.**

Le nombre de jours de formations dispensées par le CNFPT est passé de 30 % en 2009 et 2010 à 34 % en 2011. En faveur de cette évolution, l'adaptation de l'offre CNFPT aux besoins de compétences des territoriaux et la réhabilitation de l'organisme chez les encadrants qui a permis de promouvoir la consultation du catalogue de l'organisme avant de prospecter auprès d'autres intervenants. Les formations organisées par le CNFPT recouvrent les préparations aux concours, une partie des formations interne, les formations d'intégration.

8 % des réalisations, soit 1 323 journées formation en 2011, ont été animées par des formateurs internes (contre 7 % en 2009). Malgré un léger ralentissement en 2010, cette forme d'intervention qui place la collectivité en position de maître d'œuvre et maître d'ouvrage est une formidable expression de solidarité et de richesse interne.

Les domaines d'intervention les plus concernés portent sur l'hygiène et la sécurité, les marchés publics, l'informatique, la protection maternelle et infantile.

Quelques actions phares menées en 2011

Il s'agit de 3 actions sélectionnées dans le cadre de l'accompagnement des agents, des directions et des dispositifs d'accès aux droits en matière de formation :

Appui à la définition d'un projet professionnel

Ce stage à destination des agents de catégorie B et C ayant un projet de mobilité a permis d'identifier les points clés de leur parcours professionnel et leurs compétences professionnelles et personnelles, de faire des choix d'orientation pour la suite de leur carrière, de mettre en œuvre un plan d'action pour réaliser leur projet et de communiquer sur leur parcours professionnel et leur projet (CV et lettre de motivation). La formation mêle temps en collectif et rendez-vous en individuel.

Recensement des besoins sur les supervisions, analyses et échanges de pratiques

Un temps important a été consacré en 2011 au recensement des besoins concernant les supervisions, analyses et échanges de pratiques pour les agents en situation d'accompagnement des publics. Trois marchés ont été lancés à la fin de l'année 2011- début 2012. Les actions verront le jour au second semestre.

Management de projet pour la Direction de l'éducation et des collègues

La Direction de l'Éducation et des Collèges a bénéficié d'un accompagnement spécifique au management de projet. Après plusieurs temps collectifs consacrés à la notion susvisée et à l'organisation en mode projet, les chefs de projet ont été reçus en entretien individuel par le formateur pour le suivi de leur projet spécifique.

Bilan social

La formation : un investissement en hausse

	Montants pour l'année 2011
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	1 053 585 €
Autres organismes et CNFPT hors cotisation	1 061 910 €
Frais de déplacement à la charge de la collectivité	30 826 €
Soit un total de 2 146 321 € d'investissement en formation <i>(2 028 634 € en 2010)</i>	

Instances paritaires

5 séances CTP qui ont étudié :

- 81 modifications d'organisation
- 232 fiches de poste

Le comité technique paritaire est composé de 7 femmes et 17 hommes pour les représentants de l'administration et de 16 femmes et 8 hommes pour les représentants des organisations syndicales.

4 séances CAP qui ont étudié :

- 58 promotions internes
- 399 avancements de grade
- 1 327 avancements d'échelon
- 20 reclassements

La commission administrative paritaire est composée de 4 femmes et 12 hommes pour les représentants de l'administration et de 31 femmes et 11 hommes pour les représentants des organisations syndicales.

3 séances du CHSCT.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est composé de 2 femmes et 5 hommes pour les représentants de l'administration et de 2 femmes et 5 hommes pour les représentants du personnel.

Bilan financier

Présentation du compte administratif 2011

Les grandes masses budgétaires en 2011

Budget principal hors mouvements d'ordre et résultats reportés



* dont 10 M€ de remboursement anticipé

Bilan financier

Un budget maîtrisé mais ambitieux

Le budget du département de l'Essonne montre qu'en dépit des effets de la crise économique sur les finances départementales, le Conseil général a réussi à maintenir un niveau élevé de dépenses d'investissement et un rythme maîtrisé d'augmentation des dépenses de fonctionnements.

Les dépenses 2011¹ se sont élevées à 1 366 M€, contre 1 233 M€ en 2010. En investissement, les dépenses hors dette s'élèvent à 205 M€, en augmentation de + 2,1 %. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, progressent faiblement à périmètre constant. Elles² s'élèvent à 964 M€.

Ce chiffre est à mettre en relation avec l'importance des compétences sociales du département dont les dépenses représentent 55 % des dépenses de fonctionnement retraitées à périmètre constant avec un montant proche de 515 M€.

L'ambition du département de l'Essonne se manifeste à travers les politiques qu'il a menées

En fonctionnement, le Conseil Général a maintenu sa place d'acteur central de la solidarité sur le territoire. Sur le secteur du handicap par exemple, la PCH³ (adulte et enfant) connaît une forte montée en puissance : la PCH adulte augmente de + 21,5 % par rapport au CA 2010, la PCH enfant de + 28,2 % par rapport au CA 2010, pour une dépense totale proche de 21 M€.

De même, soucieux de l'environnement, le Département a consacré à cette politique 2,1 M€, en augmentation de + 4,8 % par rapport à 2010, dont 1,64 M€ sur ses programmes en lien avec les Espaces Naturels Sensibles.

En investissement, le Département a poursuivi son effort d'enrichissement du patrimoine départemental. Avec 55 M€, ce sont 27 % des dépenses d'investissement qui ont concerné la politique des déplacements par exemple, dont 40,4 M€ sur la voirie départementale, 10 M€ sur les transports et 4,5 M€ sur les voiries non départementales (subventions aux communes et intercommunalités). Deuxième politique d'investissement, celle de l'aménagement du territoire et du développement économique, qui avec ses 42 M€ a mobilisé 21 % des dépenses d'investissement. Enfin, il faut insister sur l'effort réalisé en direction de la politique d'éducation/formation qui se traduit en termes d'investissement par ses projets de réhabilitation, d'extension et de restructuration, de gros entretien des 100 collèges du Département. Troisième politique en termes de poids financier en 2011 avec 38 M€, elle représente 19% des dépenses d'investissement du Département.



L'actif et le passif départemental

Au 31/12/11, l'actif départemental s'élève à près de 4,7 Mds€. Entre 2010 et 2011, il a augmenté de 2,5 %, pour s'établir à un montant de 113 M€.

L'actif immobilisé qui en représente près de 99 % a augmenté de 2,97 % par rapport à 2010.

Le passif départemental (4,7 Mds€) détaille les ressources dont dispose le Département pour financer ses investissements.

Il est notamment composé des fonds propres (ressources définitives) qui s'élèvent à 3,8 Mds€, en augmentation de + 3% par rapport à l'exercice 2010.

Les dotations sont quant à elles stables, contrairement aux fonds globalisés augmentent de + 3 %, provenant du FCTVA⁴ reçu de l'État (13,1 M€).

Surtout, les réserves augmentent nettement par rapport à 2010 : + 6,4 % (+ 94,75 M€), suite à la décision de l'Assemblée départementale d'affecter en investissement le résultat comptable de l'année n-1.

Les modalités de financement de l'investissement et la gestion de la dette témoignent d'une gestion saine des finances de la collectivité

Le financement des investissements départementaux a fait appel à 152,7 M€ d'épargne brute, à 32,4 M€ de recettes propres d'investissement (hors emprunt), à un emprunt net de 8,94 M€ et à une contribution du fonds de roulement de 10,5 M€. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, l'encours de la dette a varié de 8,94 M€ pour atteindre à la fin 2011 813,8 M€. L'amélioration de la capacité de désendettement du département souligne sa bonne gestion financière. Elle est passée de 7,8 années en 2009 à de 5,3 années en 2011.

¹ Il s'agit des dépenses réelles, investissement + fonctionnement, hors déficit reporté et sans aucun retraitement comptable

² Retraitées des charges exceptionnelles et des provisions constituées

³ PCH : prestation compensatoire du handicap

⁴ Fonds de compensation de la TVA

Bilan financier

Afin de répondre à la contraction de l'offre de crédit bancaire offert aux collectivités, le département de l'Essonne a diversifié ses financements. Le Conseil général a ainsi conclu en juin 2009 un programme d'émission obligataire. En 2011, il a réalisé deux emprunts obligataires d'un montant total de 30 M€.

La structure des recettes a été profondément modifiée par la réforme fiscale qui fragilise les ressources du Département.

Les recettes définitives s'élèvent à 1 164 M€, en hausse de 5 % par rapport à 2010.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 132 M€ en 2011. L'augmentation de 6 % par rapport à 2010 provient pour moitié des impôts indirects, grâce au bon rendement des droits de mutation et des autres taxes d'urbanisme et pour le quart des autres recettes de fonctionnement.

Les recettes définitives d'investissement, composées de dotations et de subventions, atteignent 32,4 M€ en retrait de 21 % par rapport à 2010.

Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les modalités de la réforme fiscale, il faut en souligner les conséquences. Désormais, en effet, le Département ne dispose plus que d'un pouvoir de taux à l'égard de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). De fait, il apparaît encore plus fortement qu'avant soumis aux évolutions des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ce qui fragilise ses recettes.

